



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 novembre 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 octobre 2014, à 13 h

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014, à 7 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014, à 8 h
30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information - 1145260003

Accorder un contrat à Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du SIGB - Millennium vers SIERRA - Somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1145897001

Accorder un contrat à Cogeco Services réseaux pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois au prix et aux conditions de sa soumission en date 8 septembre 2014 - Autoriser une dépense totale de 329 589,10 \$ (contrat de 299 626,45 \$ et incidences de 29 962,65 \$), taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur exclusif)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de police de Montréal, Direction des opérations - Activités de soutien - 1140206010

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1144730005

Accorder un contrat à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel, pour une période de 60 mois avec une possibilité de prolongation de 8 semaines - Dépense totale de 91 017,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13925 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques, Division de l'administration des ressources humaines et financières - 1145379002

Accorder un contrat de 5 ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives, à partir du 1er décembre 2014 - Dépense totale de 2 046 360 \$, taxes incluses - Appel d'offres 2014-RH01 - (8 soumissionnaires)

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1142621004

Prolonger le contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.010 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146342002

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est - Dépense totale de 2 285 022,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5733 - (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.011 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822053

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour les travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 682 505,57 \$ (contrat: 647 005,57 \$ + incidences: 35 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 232002 - (7 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140660007

Accorder un contrat à la firme Construction Madux inc. pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon - Dépense totale de 1 828 880,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5739 - (8 soumissionnaires)

20.013 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143482003

Accorder un contrat à Développement Atrium Inc., pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 883 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5748 - (3 soumissionnaires)

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1143855002

Autoriser la cession de 3 contrats de services professionnels octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. pour le contrôle environnemental de certains projets

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145110008

Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens pour la fournitures de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 1 230 305,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12340 - (6 soumissionnaires)

20.016 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1140541017

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal - Somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13650 - (7 soumissionnaires)

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140660006

Autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs dans le contrat accordé à Beupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334029

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume - Somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1143501004

Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord dans le contrat accordé à Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$, taxes incluses, à 851 095,42 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1144426001

Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal - Somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1146817001

Accorder un contrat au TAZ pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau pour une durée de trois ans (2015 à 2017) - Dépense de 551 880 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.022 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1142942003

Accorder à la firme Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, pour une période de 5 ans avec possibilité de 2 prolongations, au prix et aux conditions de la soumission datée du 15 octobre 2014 - Dépense de 1 034 120 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 14-13928 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.023 Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141027001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et à l'effet de régulariser le titre de propriété de la Ville quant à sa piste cyclable, des bandes de terrains vacantes d'une superficie totale de 48 369 m² situées dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro ainsi que dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.024 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477011

Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des rues Cours-du-Fleuve, Cours-des-Primevères et Cours-des-Bruyères, dans l'arrondissement de Verdun, identifiées comme tel au cadastre et connues respectivement sous les numéros 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue

20.025 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143496003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 86,1 m², pour le prix de 69 500 \$, plus les taxes applicables

20.026 Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144962008

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, de 2 terrains connus et désignés comme étant les lots 1 901 434, et 1 901 435 du cadastre du Québec, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Répertoire des milieux naturels protégés

20.027 Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143778003

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, connu et désigné comme étant le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.028 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145372006

Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. des locaux d'une superficie totale d'environ 1036,15 m², au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, pour une période additionnelle de 5 ans, a/c du 1er novembre 2014, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$, incluant les taxes, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal

20.029 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323011

Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, un local d'une superficie d'environ 153 m², dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques

20.030 Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1134396001

Approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une borne-fontaine sur un immeuble situé au nord-ouest de la 56e Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et ce, sans considération monétaire

20.031 Subvention - Contribution financière

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1140640004

Accorder un soutien financier au montant de 75 000 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour l'année 2014, pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1140007003

Accorder un soutien financier de 71 405 \$ à divers organismes culturels dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

20.033 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1140007004

Accorder un soutien financier de 72 440 \$ à 3 organismes culturels montréalais dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

20.034 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1140242001

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24^e édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2015 »

20.035 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.036 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1140744005

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ à 11 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1146352010

Accorder 2 contributions financières pour une somme maximale totalisant 190 066 \$ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service du développement économique - 1146352011

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST Québec, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

20.039 Autres affaires contractuelles

CG Service de l'environnement - 1145960001

Accorder un contrat à AON PARIZEAU inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement - Montant maximal de 6 000 \$, non taxable - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.040 Immeuble - Aliénation

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146337002

(AJOUT) Consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail relatif à l'immeuble situé au 1001, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30 – Administration et finances

30.001 Déclaration / Événement / Proclamation

CM Service du développement économique - 1145008002

Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1143642001

Renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau, dans l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1143905001

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11e Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) - Montant estimé : 578 \$

30.006 Administration - Nomination de membres

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1140640005

Approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.007 Approbation des recommandations des comités et commissions

CE Service du greffe - 1143624044

Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002

30.008 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1145174003

Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements LaSalle (30 000 \$) et Saint-Léonard (50 000 \$)

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 Reddition de comptes

CM Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205008

État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013

30.012 Reddition de comptes

CG Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables - 1145205009

État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.013 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service du greffe - 1142904012

Approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

30.014 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service du greffe - 1142904013

Approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

30.015 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service du greffe - 1142904016

Approuver le budget 2015 de la Corporation Anjou 80

30.016 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service du greffe - 1142904017

Approuver le budget 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin

30.017 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Service du greffe - 1142904018

Approuver le budget 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

30.018 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service du greffe - 1142904014

Approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

30.019 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service du greffe - 1142904015

Approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_ des mesures corporatives et d'urgences - 1144136001

Adopter le règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites d'eau principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140196009

Adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-012] afin de modifier la disposition relative au cumul des subventions

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Conseil Jeunesse - 1145179003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal pour préciser les critères de sélection de ses membres

Mention spéciale : Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article 83.20 et 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Conseil Interculturel - 1142714003

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.006 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1146213004

Approuver le règlement R-149 autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Système 4)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.007 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1146767002

Attribuer le toponyme « rue Wilfrid-Reid » à la nouvelle voie de circulation sise sur les lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec, puis attribuer les toponymes « rue Jean-Gascon » au lot 5 282 501 et « rue des Outardes » au lot 5 282 502, correspondant au prolongement des voies existantes dans l'arrondissement de Saint-Laurent

40.008 Urbanisme - Certificat de conformité

CG Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1142622012

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1143751004

(AJOUT) Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire (4020 et 4040, avenue Hingston arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	28

CE : 10.002
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 27 octobre 2014 à 13 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1630

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 27 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 M\$ pour l'année 2015 à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal afin de poursuivre et finaliser l'élaboration de la programmation des célébrations et effectuer sa mise en marché;
- 2 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144784004

CE14 1632

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs aux projets de développement du parc Jean-Drapeau (notamment, les projets legs);
- 2 - de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 1,8 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements de 26,713 M\$ pour l'année 2014 autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146101005

CE14 1633

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au bilan de la troisième année d'activité de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de mandater la Direction générale pour:
 - étudier la façon dont les informations finales relatives à chaque contrat octroyé, se trouvant dans la base de données SEAO, peuvent être mises à la disposition de tous les membres du conseil, au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles (R-2);
 - analyser les divers modes possibles de gestion des dépenses contingentes et faire les recommandations appropriées (R-3 et R-4);

- 3- de mandater le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et le Service de l'approvisionnement pour refaire la présentation faite à la commission en août 2013 relativement au portrait global de la gestion des ententes-cadres à la Ville (R-14).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143430010

Levée de la séance à 13 h 08

70.001

Les résolutions CE14 1630 à CE14 1633 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Colette Fraser
Greffière adjointe

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 octobre 2014 à 7 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 1634

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1635

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 29 octobre 2014, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1143843013

CE14 1636

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143843014

CE14 1637

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1143843012

Levée de la séance à 8 h 25

70.001

Les résolutions CE14 1634 à CE14 1637 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 octobre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1638

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 octobre 2014, en y retirant l'article 12.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1639

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1640

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civile, en agronomie, en architecture de paysage et en développement durable afin de réaliser le Pôle d'accueil et d'animation du parc Angrignon;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145110007

CE14 1641

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146621001

CE14 1642

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à 3024407 Canada inc. fasrs Entreprise Vaillant (1994), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, les contrats pour la location sur demande d'un bouteur avec opérateur (lot A) et pour la location d'une excavatrice avec opérateur (lot B) pour le lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, pour le lot A et de 111 065,85 \$, taxes incluses, pour le lot B, conformément aux documents de l'appel d'offres public 798-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143334028

CE14 1643

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 210 663,39 \$, taxes incluses, pour convertir l'entrée électrique du 6000, rue Notre-Dame Ouest de moyenne à basse tension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 193 110,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5732;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1141029004

CE14 1644

Il est

RÉSOLU :

de mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} janvier 2015, pour le terrain situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Antoine et Jean-D'Estrées, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 224 ».

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140515003

CE14 1645

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine annulent la servitude à des fins de piste cyclable créée dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 804 116, dont l'emprise est située du côté sud de la rue Victoria, entre la 20^e Avenue et la 21^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine et par lequel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée une nouvelle servitude à des fins de piste cyclable, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2,8 mètres carrés, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13 979 de ses minutes, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - d'approuver un projet d'acte aux termes duquel le Syndicat de la Copropriété 2025-2055 Victoria à Lachine crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 885 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 543,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'indiqué au plan préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, sous le numéro 15 256 de ses minutes, le tout sans considération monétaire et selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1121195003

CE14 1646

Attendu la détermination de l'administration municipale de contrer l'errance urbaine;

Attendu que la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de métropole pour Montréal est essentielle en cette matière;

Attendu la volonté de l'administration municipale de conclure avec le gouvernement du Québec un nouveau pacte qui permettrait une révision de la gouvernance de la métropole et serait accompagné d'une entente proposant une révision de la fiscalité en cohérence avec ce statut;

Attendu la tenue, en mai 2008, d'une consultation publique par la Commission du conseil sur le développement culturel et la qualité de vie, portant sur l'itinérance, et l'adoption par la Commission de 26 recommandations visant à réduire et prévenir cette problématique;

Attendu l'adoption de ces recommandations, par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 28 mai 2008, et leur adoption à l'unanimité par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 juin 2008;

Attendu la tenue, en 2008 et 2009, d'une Commission sur l'itinérance au Québec de l'Assemblée nationale et qui a produit le Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec en novembre 2009;

Attendu l'adoption, en 2009, par le gouvernement du Québec du Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013;

Attendu l'adoption par le Comité exécutif de la Ville à sa séance du 13 octobre 2010, du Plan d'action ciblé en itinérance « Agir résolument pour contrer l'itinérance »;

Attendu l'annonce, en 2014, par le gouvernement du Québec de la Politique nationale de lutte à l'itinérance;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse »;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142586002

CE14 1647

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 90 000 \$ en provenance de la Division du développement durable à la Direction générale, pour le démarrage de trois nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements de Saint-Laurent (30 000 \$), de Lachine (30 000 \$) et du Sud-Ouest (30 000 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1145174002

CE14 1648

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Patrick Taillefer à titre de directeur adjoint – Prévention et planification au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ – 155 090 \$ – 186 110 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 1^{er} novembre 2014, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.1 alinéas 3 et 12.2.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486002

CE14 1649

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la fusion des postes de quartier 37 et 38 du Service de police de la Ville de Montréal et approuver la nouvelle structure.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1142748002

CE14 1650

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du projet ACCES (Actions Concertées pour Contrer les Économies Souterraines);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 33 postes policiers et la prolongation de deux postes temporaires civils du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 3 - d'imputer les revenus et les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1145955001

CE14 1651

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation du projet Unité des produits de la criminalité-Agence du revenu du Québec (UPC-ARQ), volet Actions concertées contre les crimes économiques et financiers (ACCEF);
- 2 - de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif permanent de 12 postes policiers et de 1 poste temporaire civil du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;
- 3 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1145841001

CE14 1652

Il est

RÉSOLU :

de prendre connaissance du tableau de suivi des arrondissements en regard de l'adoption de leur budget de fonctionnement 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1142914002

Levée de la séance à 9 h 08

70.001

Les résolutions CE14 1638 à CE14 1652 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145260003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du SIGB - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du SIGB - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin;

2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-29 15:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145260003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du SIGB - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Bibliothèques de Montréal utilisent le **Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB)** - Millennium de la compagnie Innovative Interfaces Canada Inc. pour la gestion de tous leurs documents, plus de quatre millions.

Millennium a été installé en 2005 sur un serveur utilisant le système d'exploitation AIX version 5.3 d'IBM. Depuis cette installation, la compagnie Innovative Interfaces Canada Inc. a décidé de suspendre son développement sur AIX (aucune nouvelle fonctionnalité). Elle préconise maintenant le système d'exploitation Linux (un code source libre) avec leur nouvelle mouture de Millennium, qui s'appelle SIERRA. La majorité de ses clients sont avec Linux.

IBM a annoncé la fin du support AIX version 5.3 à partir du 1er mai 2015. Cela met en péril la continuité des affaires et les services aux citoyens. Pour s'assurer des services aux citoyens et de profiter des nouvelles fonctionnalités d'Innovative Interfaces Canada Inc., nous recommandons fortement de migrer d'AIX à Linux et de Millennium à SIERRA. En résumé, cette migration permet d'avoir les derniers développements du SIGB nécessaires pour l'implantation efficace de la technologie RFID - Libre service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0599 - 24 août 2010 : Approuver un avenant à la convention intervenue entre Innovative Interfaces Canada inc. et la Ville de Montréal en 2005 (CM05 0283) / Autoriser une dépense annuelle de 271 496 \$, plus les taxes applicables, pour les frais d'entretien du système de gestion documentaire Millennium, pour une durée maximale de dix (10) ans à compter du 27 mars 2010;

CM05 0283 - 19 avril 2005 - Octroi d'un contrat à la firme Innovative Interfaces Canada Inc. relatif à la fourniture du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium et aux services professionnels d'implantation associés, pour un montant de 1 841 446 \$ (taxes incluses) - 1 soumissionnaire.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense pour la migration de l'installation actuelle de Millennium vers une structure plus adéquate (économies et meilleurs services aux usagers). Cette migration va se dérouler comme suit:

24 novembre – L'adoption du GDD au Conseil municipal

10 décembre– signature du contrat (10 jours)

12 décembre - Compléter le formulaire de préparation / installation de l'environnement informatique Sierra (2 jours)

15 décembre – Confirmation de la conformité des environnements par Innovative Interfaces (3 jours)

9 janvier– Installation des environnements de test et de formation de Sierra (10 jours)

16 janvier – L'analyse du module d'authentification (20 jours)

7 janvier– Formation de l'équipe d'implantation (1 jour)

28 février – Rédaction d'un guide pour le personnel (20 jours)

30 janvier – Conversion des données dans l'environnement test (10 jours)

27 février- Tests et configuration de l'environnement test (15 jours)

9 janvier – Installation de l'environnement de production de Sierra (10 jours)

27 mars- Conversion des données dans l'environnement de production (15 jours)

Pour des informations sur le produit SIERRA, vous pouvez regarder de courts extraits sur Youtube:

Sierra Story (offering insight into Patron App): https://www.youtube.com/watch?v=DRo4J6JHowE&list=PLfW2E2_zXnAGilPW0UYP179iOE_L6_33T

JUSTIFICATION

La version d'AIX 5.3 n'est plus supportée par la firme IBM et le logiciel Millennium ne fonctionne pas sur les versions récentes d'AIX. Il nous faut migrer le SIGB vers une plate-forme qui sera supportée.

- Le projet RFID nécessite les dernières versions du SIGB pour être optimum.
- Le choix préconisé par Innovative Interfaces Canada Inc. est Linux (code source libre).
- Cette plate-forme est utilisée par la plupart des clients d'Innovative Interfaces Inc..
- SIERRA met la table à d'application mobile pour les téléphones et tablettes. Ceci fait partie des orientations avec la Ville Intelligente.
- SIERRA utilise la base de données relationnelle PostgreSQL, qui est un 'code source libre' .

Comme le logiciel Millennium/SIERRA est un produit propriétaire, seul Innovative Interfaces Canada Inc. peut accomplir ce travail (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 134 819,69 \$ CAD taxes incluses est calculée sur le prix de la soumission de 106 600,00 \$ US et le taux de change estimé à 10% comme ci-dessous :

	Innovative Interfaces Canada Inc.
Coût soumission USD	106 600,00 \$
Taux de change estimé 10%	10 660,00 \$
Sous-total	117 260,00 \$
TPS 5%	5 863,00 \$
Sous-total en CAD	123 123,00 \$
TVQ 9.975%	11 696,69 \$
Total taxes incluses en CAD	134 819,69 \$

La dépense sera répartie 50% en 2014 et 50% en 2015.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 au projet 72500 - RFID du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Il n'y a aucune dépense récurrente d'entretien supplémentaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé:

1. Meilleurs services aux citoyens;
2. Diminution des coûts d'entretien pour AIX;
3. Assurer la pérennité du SIGB;
4. Économie de 185 000\$ pour la maintenance de l'ancien serveur.

Si le dossier est refusé:

1. Augmentation du coût de maintenance de Millennium;
2. Pérennité du système en danger;
3. Va à l'encontre de la recommandation du vérificateur.

Article 3.7.1b

Détail de la recommandation :

Nous recommandons à la Direction des technologies de l'information du Service des affaires corporatives :
b) de mettre à jour, après analyse, les équipements qui accusent un retard dans les rustines publiées par le fournisseur, notamment celles qui touchent à la sécurité afin que les infrastructures soient sécurisées.

Détail du plan d'action initial :

b) Recommandation réalisée. Lorsque requis, ces travaux sont effectués avec diligence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nov 2014 Octroi du contrat;

- Déc 2014 Planification et installation de Sierra;
- Jan 2015 Conversion test;
- Jan 2015 Formation du personnel;
- Mars 2015 Conversion finale;
- Avril 2015 Mise en ligne;
- Automne 2015, achat du module Application Mobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction associée Bibliothèques (Luc JODOIN)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc LAURIN
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
Chef de division

Le : 2014-09-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim
Tél : 514-872-7723
Approuvé le : 2014-10-29

**Dossier # : 1145897001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois au prix et aux conditions de sa soumission en date 8 septembre 2014, et autoriser une dépense totale de 329 589,10 \$ (contrat de 299 626,45 \$ et incidences de 29 962,65 \$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), aux prix de sa soumission en date du 8 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 299 626,45 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 329 589,10 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 29 962,65 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-27 15:57**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145897001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Cogeco Services réseaux un contrat de gré à gré pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) pour une période de 24 mois au prix et aux conditions de sa soumission en date 8 septembre 2014, et autoriser une dépense totale de 329 589,10 \$ (contrat de 299 626,45 \$ et incidences de 29 962,65 \$), taxes incluses. - Fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit s'orienter sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmentent au fil de son évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal doit effectuer des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. À cet effet, son réseau de télécommunication intégré constitue la pierre angulaire de son architecture de systèmes de transports intelligents (STI).

Plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant les modes de transport collectif, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable.

Le plan stratégique de STI est un document de planification développé en coopération avec les différents partenaires publics et privés de la Ville. Il en résulte un guide que les partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en système de transport. Le plan propose 11 projets à mettre en œuvre dans un horizon

d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires internes et externes à la Ville comme:

- Le SPVM
- Le SIM
- La Sécurité publique
- La STM
- Le MTQ

Le plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Centre de la gestion de la mobilité urbaine (CGMU)

Le projet du CGMU, un des trois projets prioritaires du plan stratégique des systèmes de transport intelligents, constitue en fait le centre de surveillance du réseau artériel. Il agit autant à titre de récepteur d'information que d'émetteur. C'est par cette salle que transitera toute l'information provenant du réseau artériel et celle que l'on veut communiquer aux différents outils sur le terrain. Cette information est celle provenant des contrôleurs de feux, des caméras sur les artères où des mesures prioritaires ont été mises en place. Ces échanges d'informations dépendent d'un réseau de télécommunication qui relie entre elles et avec le CGMU toutes les composantes de ce réseau.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de détecter, enregistrer et rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la circulation permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) ainsi qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra d'optimiser l'exploitation des réseaux actuels, ce qui assurera une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais.

Projet de réseau de communication DASCOM

Le 21 mars 2011, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Le règlement autorise DASCOM à occuper le domaine public de la Ville de Montréal avec un réseau de télécommunication établi sur quelque 259 emplacements en échange de redevances payées à la Ville et du remboursement de tous les frais encourus par celle-ci. L'entente inclut aussi le droit d'usage relatif par la Ville de deux filaments de fibre optique gratuitement pour une période de 20 ans. Le coût annuel normal de location de ces deux fils serait de 2 800 000 \$ sans cette entente. Dans une éventualité d'un réseau propriétaire, un coût ponctuel de 13 millions et un coût d'entretien annuel de 975 000 \$ récurrent sur 20 ans représentent les montants que la Ville devrait investir pour parvenir au même résultat sans cette entente.

Après une analyse et des tests sur le terrain, nous avons démontré que les deux fibres optiques sur le réseau proposé suffiront pour contrôler et gérer à distance les 2200 carrefours munis de feux de circulation répartis sur le territoire de la Ville.

L'usage de ces deux fibres optiques noires permettra donc de relier l'ensemble des feux de circulation sur l'île de Montréal en vue d'un contrôle à distance au centre de contrôle de la Ville (CGMU). En fait, ce réseau de télécommunication est nécessaire pour le déploiement de l'ensemble des systèmes de transport intelligents (STI) à Montréal, notamment pour:

- la coordination en temps réel des feux de circulation;
- l'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- le réaménagement de l'autoroute Bonaventure;
- la réalisation des différents projets spécifiés au Plan directeur des systèmes de transport intelligents (STI) en collaboration avec les intervenants concernés.

Il s'agit ici d'une opportunité, car la mise en place par Montréal d'un tel réseau impliquerait des coûts significatifs tels que mentionnés précédemment.

Le réseau de télécommunication intégré

Le projet de réseau de télécommunication intégré fait partie des projets du Plan stratégique sur les systèmes de transports intelligents. Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en systèmes de transports intelligents. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication est un projet de réseau télémétrique permettant aux systèmes d'interroger les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Les équipements télémétriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le Service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipements sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Niveau 1 : L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont la Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Niveau 2 : Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composée de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble télémétrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), requiert l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Niveau 3 : Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux de circulation à desservir sur le territoire de la ville de Montréal. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau télémétrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux.

Afin de convertir ce réseau télémétrique en réseau de télécommunication IP, il est requis d'installer des équipements IP le long du réseau afin de donner une adresse unique à chacun des feux. De plus, ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

Ceci explique de manière assez globale le fonctionnement du réseau intégré de télécommunication.

Avancement

La mise en place du système de télécommunication intégré se fait selon la planification initiale du projet. L'étape 1, l'anneau principal, est complétée alors que l'étape 2, les ramifications, en est à environ 25% et l'étape 3 à environ 18%. Ce sont donc 522 intersections sur un total de 2200 qui sont actuellement raccordées au CGMU.

Contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de deux fibres optiques dures

Dans le règlement « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176), à part des redevances payées par DASCUM à la Ville, ce dernier permet à la Ville un usage exclusif de deux fibres optiques noires sur leur réseau de télécommunication de 715 km. Cependant, DASCUM n'accorde pas à des tiers autres que Cogeco Services réseaux la permission d'utiliser des points d'accès pour raccorder les deux fibres optiques en vue d'assurer l'interconnexion avec du matériel, des installations ou des réseaux de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0520 - 19 Juin 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Cogeco Services réseaux pour (1) l'achèvement du réseau principal de télécommunications afin de desservir toute l'île de Montréal et (2) la mise en place d'une infrastructure de fibre optique nécessaire au raccordement futur de 40 réseaux de feux de circulation au centre de contrôle - Dépense de 470 517,50 \$, taxes incluses. (Cette décision visait l'achèvement de l'anneau principal et l'installation de ramifications permettant le raccordement de 40 ONU).

CM11 0880 - 21 novembre 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à MTO Télécom pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (une partie de l'anneau principal et 6 ONU) permettant de gérer à distance les caméras et les contrôleurs dans six réseaux de feux de circulation, au montant de 297 788,56 \$, taxes incluses.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - 1- Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal ; 2- Mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce Plan ; 3- Poursuivre et de soutenir les différents projets proposés du Plan ; 4- Fournir le soutien nécessaire à sa réalisation.

CM11 0176 - 21 mars 2011 - Approuver un projet de contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure entre la Ville et DASCOM Inc., selon les termes et conditions stipulés audit projet de contrat.

CM11 0176 - 21 mars 2011 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication ».

CE10 1125 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 350 000\$ pour les travaux de réaménagement de la salle 6140, pour la réalisation du CGMU.

DESCRIPTION

En 2012 et 2013, la Ville a installé l'anneau principal et les ramifications nécessaires pour l'installation de 46 ONU. Toutefois, pour couvrir toute l'île de Montréal, la Ville doit installer un total d'environ 150 ONU. Ce projet consiste à ajouter les ramifications nécessaires afin de mettre en place 13 ONU additionnels pour desservir 13 réseaux de feux de circulation. La Ville de Montréal obtient la plupart des segments de fibres optiques requis via le contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure avec la compagnie DASCOM. Cependant, DASCOM fournit des segments de fibres optiques isolés, non reliés et inertes. La Ville doit donc faire raccorder ces segments de fibres optiques entre-eux afin de créer son propre anneau principal et ses ramifications.

Les travaux requis comprennent les éléments suivants :

1. Installer les fibres optiques nécessaires afin de raccorder le cabinet de feux de circulation au point de raccordement du réseau DASCOM. Le point de raccordement se trouve à la même intersection que le cabinet, mais ils ne sont pas reliés ensemble. Il faut donc installer un câble de fibre optique (environ 100m) pour raccorder le cabinet au point de raccordement du réseau DASCOM.
2. Ouvrir les boîtes de jonctions existantes de DASCOM, les remplacer par de nouvelles et fusionner les segments de fibres optiques de DASCOM afin de créer les ramifications.
3. Activer les fibres optiques;
4. Effectuer les tests de conformité des travaux;
5. Entretenir les fibres optiques pour les vingt prochaines années.

Une fois les travaux réalisés, la Ville sera en mesure de gérer à distance des caméras et des contrôleurs dans 13 réseaux supplémentaires via le centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) comme prévu au plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI).

JUSTIFICATION

Actuellement, les deux fibres optiques fournies par DASCOT ne sont que des segments de fibres optiques isolés inertes et non reliés ensemble. Les travaux mentionnés ci-dessus sont nécessaires pour les rendre opérationnelles. Cependant, ces travaux impliquent l'utilisation des points d'accès de DASCOT et le raccordement de ces segments de fibres optiques. Selon le contrat de droit d'usage relatif à l'utilisation de fibre optique dure (chapitre 2.2), contrat conclu en date du 22 février 2011 entre DASCOT et la Ville de Montréal, DASCOT n'accorde pas à des tiers autres que l'entrepreneur qu'elle a autorisé et désigné (Cogeco Services Réseaux), la permission d'utiliser ces points d'accès pour raccorder les fibres optiques consenties. Afin de respecter les termes du contrat, la Ville doit engager Cogeco Services réseaux pour les travaux tel que stipulé dans l'entente entre DASCOT et la Ville. En outre, DASCOT a désigné Cogeco Services réseaux comme l'entrepreneur responsable de l'entretien de son réseau de fibres optiques sur 20 ans, et par conséquent Cogeco entretient aussi les deux fibres optiques cédées par DASCOT à la Ville. Précisons, à cet égard, que le deuxième point de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes autorise la Ville de Montréal à accorder ce contrat à Cogeco.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Étant donné que DASCOT n'accorde pas à des tiers autres que Cogeco Services Réseaux la permission d'utiliser les points d'accès pour raccorder les deux brins de fibres optiques, à titre de fournisseur exclusif, on ne peut obtenir une soumission détaillée et retenir les services d'un autre entrepreneur.

Pour des fins de comparaison, une soumission pour la partie de fusion a été demandée dans le cadre d'un autre contrat à la firme Grimard, entrepreneur en télécommunication. Le prix par point de fusion de Grimard (1500 \$ par fusion) est plus élevé que celui chargé par Cogeco Services Réseaux (926,80 \$ par fusion). Ce prix se compare au dernier contrat octroyé. La différence consiste en la construction d'un conduit d'une valeur de 45 550\$ permettant de raccorder la fibre optique dans un poteau d'Hydro-Québec au point de raccordement dans un cabinet de feux de circulation.

Soumission de Cogeco Services Réseaux:

Le montant total de la soumission est de :

236 910,35 \$ + TPS (5%) 11 845,52 \$ + TVQ (9,975 %) 23 631,81 \$ = 272 387,68 \$

Des contingences de 10% doivent être ajoutées à ce montant:

272 387,68 \$ + 27 238,77 \$ (contingences de 10%) = 299 626,45 \$.

Des incidences des 10% doivent être ajoutées:

299 626,45 \$ + 29 962,65 \$ (incidences de 10%) = 329 589,10 \$.

Ces coûts sont prévus respectivement au PTI 2014-2016 de la Direction des transports et sont assumés entièrement par la ville centre.

Les montants nets des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

2014: 25 000 \$
2015: 148 000 \$
2016: 124 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de

transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. La mise en place d'un réseau principal de télécommunication permet d'assurer une gestion centralisée et une meilleure coordination des feux de circulation et autres équipements technologiques ayant pour conséquence:

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements dans le réseau local;
- La diminution de la congestion liée aux incidents sur le réseau.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer la qualité de vie pour les résidents, les commerçants, les visiteurs et l'environnement. en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Actuellement, le réseau de télécommunication ne permet le raccordement que de certaines caméras et une partie des feux de circulation au centre de contrôle CGMU. Il est important de construire une infrastructure de télécommunications, car sans un tel réseau, la Ville ne pourra gérer à distance ses caméras et ses 2200 feux de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant le projet DASCOM. Aucune opération de communication n'est requise pour l'instant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du CE: novembre 2014

1. Octroi du contrat: novembre 2014
2. Début de l'implantation : janvier 2015
3. Fin des travaux: janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-12

Hugues BESSETTE
Ingenieur(e) - c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-22**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-24



Dossier # : 1140206010

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 82,2% par l'agglomération, pour un montant de 176 630,44\$ (taxes incluses) et à 17,8% par la ville centrale, pour un montant de 38 248,44\$ (taxes incluses).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-10-25 12:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140206010

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilise des technologies modernes (informatique et télécommunication) pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal.

En 2007, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI suite à un appel d'offre public (07-10329). La portion d'entretien du contrat couvre les volets logiciel et matériel et se renouvelle automatiquement d'année en année.

En 2009, l'addenda 2 (CG09 0436 - 24 septembre 2009) au contrat a été effectué pour réaliser la phase 2 du SÉCI pour informatiser l'émission des constats pour les règlements de stationnement pour les agents de sécurité publique de plusieurs arrondissements et villes reconstituées. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement.

En 2012, l'addenda 3 (CG13 0173 - 30 mai 2013) au contrat a été fait. Ce dernier permet à la Ville de Montréal d'utiliser le SÉCI pour fournir à la Ville de Laval le permis d'émettre des constats informatisés. Cet addenda couvre le volet logiciel uniquement. Il est à noter, par ailleurs, que la Ville de Laval remboursera intégralement les coûts engagés par la Ville de Montréal dans ce dossier.

En 2013, le SPVM a renouvelé le contrat avec Groupe Techna inc. pour l'entretien des

imprimantes et du logiciel du SÉCI (CG13 0451). Ce renouvellement est d'une durée de 12 mois et s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2014.

L'objet du présent dossier est d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.

Étape terminée	Coût	Date de début	Date de fin
Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.	396 202,17\$	Janvier 2014	Décembre 2014
Étape à autoriser dans le présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin
Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89\$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.	214 878,89 \$	Janvier 2015	Décembre 2015

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0451 - 28 novembre 2013 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 \$ à 8 171 935 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 \$ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102).

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 \$, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 \$, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Le contrat d'entretien effectif du 1er janvier au 31 décembre 2014 comprend les éléments suivants :

- l'entretien du logiciel SÉCI;
- l'entretien des imprimantes du SÉCI.

Le renouvellement du contrat pour 2015 comprend uniquement l'entretien du logiciel SÉCI. Les imprimantes du SÉCI sont désuètes et seront bientôt remplacées et supportées dans le cadre d'un nouveau contrat sur lequel des travaux sont en cours.

Ce renouvellement va s'étendre du 1 janvier au 31 décembre 2015 pour un montant de 214 878,89 \$ taxes incluses.

Le contrat original attaché au présent dossier a été visé par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal et fait partie du dossier décisionnel 1071798001.

JUSTIFICATION

Le renouvellement du contrat d'entretien avec la firme Groupe Techna inc. est essentiel afin d'assurer la continuité des services fournis par le SÉCI.

Le contrat, mentionné au présent dossier décisionnel, en étant un de services autres que professionnels, n'a pas été soumis à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics ou d'un décret adopté en vertu de cette loi, car non visé par cette loi. De ce fait, la firme Groupe Techna inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

La firme Groupe Techna inc. étant une compagnie auprès de laquelle la Ville de Montréal peut s'approvisionner tant en biens qu'en services autres que professionnels, il est peu probable que celle-ci détienne une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroyer un contrat de 214 878,89 \$, taxes incluses au Groupe Techna inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien logiciel du SÉCI pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 du contrat 2007 (CG07 0102). Conformément à cet article, Groupe Techna inc. peut augmenter le coût d'entretien de 3% par année, et ce, après la quatrième année d'entretien, soit à compter de 2013.

Par ailleurs, un logiciel comme celui gérant les constats d'infraction a une durée de vie d'une dizaine d'années. Or, nous n'en sommes qu'à six ans d'utilisation. Si nous voulons

absorber les coûts d'implantation d'une telle solution, on ne peut pas changer d'outils trop fréquemment. De plus, vouloir changer de solutions est un projet d'au moins un an et qui requiert un financement en conséquence en PTI.

L'augmentation de 3% annuellement est un montant normal dans le domaine du logiciel. C'est pour cette raison que le pourcentage est inscrit dans le contrat d'origine, ce qui nous protège contre les hausses intempestives des fournisseurs.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières.

Cette dépense sera partiellement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne en partie et ce, tel que précédemment spécifié, la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans renouvellement du contrat d'entretien, le SÉCI ne pourra pas fonctionner comme il se doit et les ressources qui l'utilisent ne pourront pas émettre de contraventions, ce qui entraînerait une perte de revenus importants à la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

Octroi du contrat : novembre 2014

Période d'entretien : janvier 2015 à décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane CHARRON
Chef de section, Développement des
technologies

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-23

Christian BOISVERT
C/d ressources informationnelles spvm

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Didier DERAMOND
Directeur adjoint
Direction des opérations - Activités de soutien

Approuvé le : 2014-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc PARENT
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal

Approuvé le : 2014-10-22



Dossier # : 1144730005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel pour une période de 60 mois avec une possibilité de prolongation de 8 semaines. Dépense totale de 91 017,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13925 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 60 mois, le contrat pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation # 14-13925;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-29 15:15

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144730005

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel pour une période de 60 mois avec une possibilité de prolongation de 8 semaines. Dépense totale de 91 017,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 14-13925 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération. Il est donc responsable de la gestion des écocentres et il doit attribuer un contrat pour assurer la gestion des centres du réemploi.

L'octroi d'un contrat visant la prise en charge des articles du réemploi répond à l'action 3.4 du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (Plan directeur) qui est de "Consolider des mécanismes de collectes propres au réemploi". Cette action s'appuie sur une utilisation adéquate des centres du réemploi situés dans les écocentres.

Les centres du réemploi sont des lieux de dépôt où il n'y a pas de vente d'articles. Ce mode de gestion permet à des entreprises impliquées dans le réemploi à Montréal de récupérer et d'écouler des articles dans leurs magasins (filère du réemploi à Montréal). Le centre de réemploi de l'écocentre LaSalle est le seul centre où la vente de matériaux de construction récupérés est autorisée, étant de dimension suffisante et équipé pour permettre une ouverture toute l'année.

Actuellement, le centre du réemploi des 6 écocentres est exploité par un gestionnaire différent de celui de l'écocentre. Les centres du réemploi (excluant celui de l'écocentre LaSalle) sont ouverts au public uniquement durant la saison estivale des écocentres soit du 15 avril au 14 octobre.

Ainsi, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des centres du réemploi, le mode de gestion sera modifié. L'adjudicataire (gestionnaire) de l'écocentre aura la mandat de réceptionner et de ranger les articles du réemploi dans le centre tandis qu'un adjudicataire spécialisé dans le réemploi collectera et écoulera les articles du réemploi à l'extérieur du centre. La présence d'un employé à temps plein au centre du réemploi ne sera plus nécessaire. En outre, ce nouveau mode de gestion permettra aux citoyens d'apporter leurs articles durant toute l'année.

L'appel d'offres était sur invitation. Il a été lancé le 29 août et a été fermé le 10 septembre. Les soumissions avaient un délai de cent vingt (120) jours calendrier.

Aucun addenda n'a été produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA135086001 - 5 mars 2013 - Accorder six (6) contrats à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion des centres du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel pour une durée de dix-huit (18) mois - coût total 289 736,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 12-12317 - 2 soumissionnaires.

DA1109225002 - 10 mai 2011 - Accorder deux (2) contrats à 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE pour la gestion des centres du réemploi des écocentres Eadie et La Petite-Patrie pour une durée de vingt-quatre (24) mois - coût total 70 690 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11558 - 5 soumissionnaires.

DG110925001 - 3 juin 2011 - Accorder deux (2) contrats à Industries Goodwill Renaissance Montréal Inc. pour la gestion des centres du réemploi des écocentres Acadie et Saint-Michel et accorder deux (2) contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des centres du réemploi des écocentres Côte-des-Neiges et Rivière-des-Prairies pour une durée de vingt-quatre (24) mois - coût total 244 514,95 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 11-11558 - 5 soumissionnaires.

DESCRIPTION

L'objet du contrat est la collecte, le transport et l'écoulement des articles du réemploi des centres du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel. La durée du contrat est de 60 mois soit du 12 novembre 2014 au 28 novembre 2019, avec une possibilité de prolongation de 8 semaines, en utilisant les crédits disponibles. Autrement, une demande de somme supplémentaire sera effectuée auprès de l'instance décisionnelle appropriée.

L'article 8 du devis technique prévoit que, dans le cas de la fermeture de l'écocentre Eadie pour la réfection majeure de l'échangeur Turcot, l'adjudicataire sera informé sans délai par la Ville de la date de cette fermeture et la Ville pourra, dans ces circonstances, résilier le contrat de gestion afférent au centre du réemploi à l'écocentre Eadie. Nonobstant ce qui est prévu au cahier des charges générales, la Ville paiera, dans ce cas, à l'adjudicataire, seulement les montants équivalents aux services rendus en date de la résiliation.

L'adjudicataire renonce à toute réclamation à l'encontre de la Ville résultant directement ou indirectement du fait de l'arrêt de gestion du centre du réemploi à l'écocentre Eadie.

JUSTIFICATION

Il y a eu 4 preneurs du cahier des charges, Friperie des Amis, Les trouvailles des Petits-Frères Pauvres, Pro-Vert Sud-Ouest et 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE. Seul 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE a soumissionné. Aucun preneur de cahier des charges n'a retourné le formulaire des motifs pour le non dépôt de soumission. L'entreprise 9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE est conforme.

Contrat octroyé au seul soumissionnaire conforme	
Soumission conforme	Prix (taxes incluses)
9216-1264 QUÉBEC Inc. - ARTE	91 017,70 *
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par un professionnel interne	83 653,47*
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	7 364,23
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	8,80 %

*Prix indexé, taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat s'élève à 91 017,70 \$ taxes incluses auquel a été ajouté une indexation annuelle estimée de 2% à partir de l'année de 2016. Cette indexation sera révisée annuellement selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal. La dépense sera répartie sur une période de 6 ans calendrier pour une durée totale de 60 mois. Le détail est présenté ci-dessous :

Écocentres	Contrat de base
2014	3 366,21 \$
2015	17 562,86 \$
2016	17 914,11 \$
2017	18 272,40 \$
2018	18 581,59 \$
2019	15 320,52 \$
Total - taxes incluses	91 017,70 \$

Le mode de gestion a été revu pour que les centres du réemploi deviennent uniquement des lieux de dépôt et soient ouverts au public pour toute l'année, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité de la gestion des centres du réemploi aux 6 écocentres. Le nouveau contrat portera seulement sur la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi et non pas sur la gestion des centres du réemploi. Cette nouvelle façon de faire n'exigera plus la présence permanente d'un employé à temps plein à chaque centre du réemploi. Ceci génère un écart favorable de 198 719 \$ par rapport au contrat actuel de 289 736,70 \$ taxes incluses pour une durée de 18 mois remporté par le même soumissionnaire ARTE (9216-1264 Québec Inc.)

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement de la Division de la gestion des matières résiduelles du Service de l'Environnement, au poste budgétaire des services techniques, matériaux secs – traitement, service techniques – gestion des matières résiduelles, réemploi. Les crédits requis ont été réservés pour l'année 2014 et seront priorisés pour les années subséquentes lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'Environnement.

Elle sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de son *Plan de développement durable de la communauté Montréalaise 2010-2015*, la Ville s'est engagée à pratiquer une gestion responsable des ressources. L'exploitation du centre du réemploi contribue à mettre en place des mesures de récupération des articles du réemploi.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat est essentiel afin de permettre l'écoulement des articles du réemploi vers des filières de réutilisation. Advenant un délai dans l'octroi du contrat, la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles ne pourra pas opérer les centres de réemploi des écocentres et le service aux citoyens sera affecté. Par le fait même, la Division ne respecterait pas son engagement d'offrir le service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 12 novembre 2014 (CE).

Début du contrat : 12 novembre 2014

Fin du contrat : 28 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres. Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement, Direction (Élisa RODRIGUEZ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-10-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1145379002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de cinq (5) ans d'un montant total de 2 046 360\$ (taxes incluses) à la firme Desjardins Assurances qui s'engage à offrir une couverture d'assurances collectives conformément à l'appel d'offre numéro 2014-RH01 à partir du 1er décembre 2014.

Il est recommandé d'octroyer un contrat de cinq (5) ans d'un montant total de 2 046 360 \$ (taxes incluses) à la firme Desjardins Assurances qui s'engage à offrir une couverture d'assurances collectives conformément à l'appel d'offre numéro 2014-RH01

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2014-10-10 08:50

Signataire :

Serge A BOILEAU

PRES. - C.S.E.
Direction générale , Développement et opérations

IDENTIFICATION

Dossier # :1145379002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de cinq (5) ans d'un montant total de 2 046 360\$ (taxes incluses) à la firme Desjardins Assurances qui s'engage à offrir une couverture d'assurances collectives conformément à l'appel d'offre numéro 2014-RH01 à partir du 1er décembre 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Selon les conventions collectives et la politique de rémunération des cadres, la CSEM doit offrir une couverture d'assurance collective à tous ses employés actifs. Le contrat avec l'assureur Industrielle-Alliance se terminant le 31 août 2014, un processus d'appel d'offres devait être effectué pour octroyer un nouveau contrat d'assurance.

Le lancement de l'appel d'offres a été effectué le 10 septembre 2014 sur SEAO pour une durée de 20 jours. La publication dans le journal La Presse a eu lieu également le 10 septembre 2014. L'ouverture des soumissions s'est faite le 30 septembre 2014.

Aucun addenda n'a été émis. Dix (10) entreprises ont commandé le cahier des charges et huit (8) assureurs ont déposé une soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE141268 – 13 août 2014 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le contrat d'assurance collective et l'approbation de la grille d'évaluation des soumissions.

Auparavant, la CSEM ne faisait pas approuver ses contrats d'assurance collective qui étaient inclus dans ses conventions collectives. Pour cette raison, il n'y a pas de résolution concernant l'octroi du contrat précédent.

DESCRIPTION

Le processus d'appel d'offres n'étant pas terminé en date du 31 août 2014 en raison de délais imprévisibles, l'assureur actuel Industrielle Alliance a accepté de prolonger le contrat d'assurance collective des employés actifs de la CSEM jusqu'au 30 novembre 2014. Le nouveau contrat doit débuter le 1^{er} décembre 2014 pour assurer une couverture continue des employés.

Au 30 septembre 2014, huit firmes avaient déposé une soumission. Les soumissions non conformes ont été écartées et le comité de sélection a évalué les soumissions conformes selon la grille approuvée par le comité exécutif. Cette grille est basée sur un système de pondération à une enveloppe incluant le prix.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est défini au cahier des charges, le contrat doit être adjudgé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage. Le montant de la soumission n'est qu'un des quatre critères analysés. Les autres critères sont la qualité et la diversité des services offerts, la conformité au contrat actuel et la structure des frais. Ce dernier critère est aussi important que le montant initial de la soumission puisque les différents types de frais ont un impact considérable sur la variation des primes lors des renouvellements annuels.

Soumissions conformes	Note	Prix \$
Desjardins Assurances	90,2	2 046 360
Industrielle Alliance	86	2 148 397
La Great West	85,7	1 972 501
Standard Life	83,5	2 091 293
Financière Manuvie	79,9	2 092 332
La Capitale	79,6	2 120 345
L'Union-Vie	79,4	2 095 341
Estimation interne		2 300 000
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : (2 046 360 \$ - 2 300 000 \$)		- 253 640 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : (2 046 360 \$ - 2 300 000 \$) / 2 046 360 \$ x 100)		- 12,39 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire :		102 037 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note et l'adjudicataire :		4,98 %

L'écart de -12,39 % de la soumission de l'adjudicataire par rapport à la dernière estimation est principalement dû à la compétitivité accrue dans le marché des assureurs.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à Desjardins Assurance à compter du 1^{er} décembre 2014, car cette firme a obtenu le plus haut pointage et offre le régime d'assurance collective requis à un coût avantageux. Le conseil d'administration de la CSEM a approuvé cette recommandation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global du contrat pour la période de 5 ans se chiffre à 2 046 360 \$ taxes incluses. Les taux sont garantis les deux premières années et ils seront indexés pour les trois années suivantes selon l'inflation du marché et l'expérience des prestations payées. Sur ce coût, les employés déboursent, par déduction sur la paye, une partie des assurances, soit 514 080 \$ pour les cinq (5) années contractuelles.

Le budget 2014 et celui demandé pour 2015 couvrent le contrat pour la première année. Cette dépense n'a pas d'impact pour la Ville de Montréal puisque la CSEM s'autofinance par ses revenus de redevances.

La dépense se répartit ainsi :

	2014 (1 mois)	2015	2016	2017	2018	2019 (11 mois)	Total
Dépenses par année	34 106 \$	409 272 \$	409 272 \$	409 272 \$	409 272 \$	375 166 \$	2 046 360 \$
Récupération	8 568 \$	102 816 \$	102 816 \$	102 816 \$	102 816 \$	94 248 \$	514 080 \$

Net	25 538 \$	306 456 \$	306 456 \$	306 456 \$	306 456 \$	280 918 \$	1 532 280 \$
-----	-----------	------------	------------	------------	------------	------------	--------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque les taux soumis ne sont garantis que pour une période de trois mois, si l'octroi du contrat est reporté, un nouveau lancement d'appel d'offres devra être réalisé ce qui risque d'attirer peu de soumissionnaires après un si court laps de temps et de faire augmenter les taux. De plus, plus vite le contrat sera octroyé à l'adjudicataire, plus vite la CSEM pourra bénéficier des nouveaux taux plus avantageux que les taux actuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement. Le cahier des charges contenait des articles liés à la politique de gestion contractuelle et cette dernière était incluse dans le cahier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Susanne - Ext BEISERT
CHEF DE DIVISION

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
PRES. - C.S.E.

Le : 2014-10-10



Dossier # : 1142621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, et ce, conformément à l'art. 4 des Clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du même contrat et pour la même période, et ce, conformément à l'art. 2 des Spécifications techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62\$ à 2 533 306,19\$.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé (CG11 0430) à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015, et ce, conformément à l'art. 4 des Clauses administratives particulières régissant ce contrat (soumission 11-11764), et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année de résidus alimentaires, pour la même période, et ce, conformément à l'art. 2 des Spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total des contrats de 1 704 399,62\$ à 2 533 306,19\$;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-29 15:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142621004

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, et ce, conformément à l'art. 4 des Clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du même contrat et pour la même période, et ce, conformément à l'art. 2 des Spécifications techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62\$ à 2 533 306,19\$.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* fixe un taux de valorisation de 60 % des matières putrescibles. En 2013, le taux de récupération de ces matières était de 13 %. Pour atteindre l'objectif fixé par le projet de Politique, il est nécessaire de poursuivre la valorisation des résidus alimentaires pour le secteur « Est » de l'agglomération de Montréal. Le secteur « Ouest » n'est pas concerné puisqu'il est desservi par la collecte des résidus mélangés, soit alimentaires et verts (voir « Carte_secteurs_E-O.pdf » en pièce jointe).

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) prévoit la mise en service des installations de valorisation des matières organiques en 2019. En 2014, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter les résidus alimentaires des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers des sites de compostage autorisés situés hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement des résidus alimentaires a été octroyé en 2009. Un second contrat a été attribué en 2011 pour une durée de 3 ans (2012-2014).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0074 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 593 630,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, soit du 21 mars 2013 au 31 décembre 2014, et ce, conformément l'art. 2 des Spécifications Techniques des documents de l'appel d'offres public (soumission 11-11764), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 110 768,75 \$ à 1 704 399,62 \$.

CG11 0430 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, pour une durée de 36 mois, pour un montant total approximatif de 1 110 768,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11764 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération, le transport vers le site de traitement ainsi que le compostage de la matière.

Lors de la rédaction du devis technique en 2011, le but premier d'inclure des années optionnelles aux contrats était d'assurer le traitement des matières en attendant que les centres de traitement des matières organiques (CTMO) soient opérationnels.

Aussi, la situation n'a pas changé par rapport à 2011 et peu de concurrence existe dans le domaine du traitement des matières organiques. L'entreprise Recyclage Notre-Dame Inc. remplit les obligations contractuelles et il n'est pas opportun de retourner en appel d'offres.

L'octroi de l'option de prolongation des contrats permettra de poursuivre la collecte des résidus alimentaires et de permettre la poursuite de l'implantation de cette collecte.

Pour faire face à l'augmentation de la desserte de la collecte, l'option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires a été inscrite dans les spécifications techniques du devis à l'**Article 2. Objet du contrat** et se lit comme suit :

La Ville souhaite obtenir des soumissions pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année (Article 1), avec option de 5 000 tonnes supplémentaires par année (à titre indicatif) de résidus alimentaires triés à la source dans un lieu de compostage certifié par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

L'octroi de l'option de traitement par compostage de 5 000 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires par année permettra de poursuivre l'implantation de ce service de collecte en 2015.

JUSTIFICATION

La zone « Est » de l'agglomération compte dix-sept territoires (arrondissements, villes liées). À la fin de l'année 2013, 65 330 unités d'occupation (u.o.) étaient desservies par la collecte de résidus alimentaires à l'intérieur de huit territoires. L'implantation est graduelle. En 2014, l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve s'est ajouté aux administrations locales déjà participantes pour la collecte des résidus alimentaires. Aussi, quatre autres arrondissements ont augmenté la desserte pour cette collecte. Pour 2015, trois arrondissements désirent implanter ou augmenter leur desserte (voir tableau Nb_uo_RA_2014.pdf en pièce jointe).

En tout, 147 158 u.o. devraient être desservies à la fin 2015. À 60 kg / u.o. / année, soit le rendement observé en 2013, c'est près de 9 000 tonnes de résidus alimentaires qui devraient être générés et qui devront être traités par compostage.

L'octroi du contrat pour le traitement de 5 000 tonnes de résidus alimentaires et de 5 000 tonnes optionnelles permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Une fois que les infrastructures projetées de gestion des matières organiques seront en place, ces territoires poursuivront la collecte des résidus alimentaires qui seront acheminés vers les infrastructures de l'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de la prolongation du contrat pour le traitement par compostage de 5 000 tonnes par année ainsi que de l'option supplémentaire de 5 000 tonnes de résidus alimentaires. Ce contrat a été octroyé à la firme Recyclage Notre-dame (CG11 0430). Cette prolongation est d'une durée d'un an (2015).

Ainsi la somme totale requise pour cette prolongation s'élève à 828 906,57\$, toutes taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$. Le détail se présente comme suit :

2015 - taxes incluses	Montant de base	Indexation du diesel	Total
Prolongation du contrat de 5000 t	373 668,75 \$	21 624,21 \$	395 292,96 \$
Option supplémentaire de 5000 t	425 407,50 \$	8 206,11 \$	433 613,61 \$
Total	799 076,25 \$	29 830,32 \$	828 906,57 \$

Au cahier des charges, une clause d'indexation basée sur la variation du prix du diesel à la pompe est prévue à la proportion du coût de transport déboursé par le fournisseur. Cette dernière est estimée à 30% du coût de contrat. En se basant sur la variation du prix de diesel de l'année passée, l'augmentation annuelle sera évaluée à 6,43%. Le détail du calcul est présenté dans la pièce jointe (Aspect financiers GDD 1142621004).

Cette dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles - traitement des résidus alimentaires. Les crédits requis pour l'année 2015 sont priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement de la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération en vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q. ; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), qui indiquent que l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières

constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation des résidus alimentaires en compost, suite à leur collecte par les territoires de l'agglomération, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce programme de récupération et de valorisation par compostage des résidus alimentaires fait partie intégrante de l'objectif *Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019*, inscrit au Plan d'action du Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les résultats de la dernière caractérisation des matières résiduelles indiquent que les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par le *Projet de Politique québécoise de gestion de matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015* et par le PDGMR.

Si ce service n'est pas bonifié, plusieurs territoires ne pourront implanter cette collecte et il y aurait une stagnation dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat par le conseil d'agglomération : novembre 2014

Début du contrat : janvier 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-20

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-29

CE : 20.009
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146342002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057). Dépense totale de 2 285 022,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5733 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057);
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 5733;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-31 15:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146342002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057). Dépense totale de 2 285 022,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5733 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment est situé au 75 rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie (voir photo en pièce jointe).

En 2011, la Ville a mandaté les firmes Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., EXP inc. et SDK et associés inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2013, une évaluation des besoins du SIM a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter concernant la caserne 5.

La caserne 5 a été construite en 1963. En octobre 2012, un appel d'offres pour la réalisation de travaux de mécanique et d'électricité liés au désamiantage à la caserne de pompiers n° 5 a été annulé en raison d'une mauvaise compréhension de la nature des travaux à réaliser. De plus, certains prix étaient surévalués. Pour compléter ce projet amorcé en 2012, deux phases étaient prévues : la première consistant au désamiantage des plafonds de l'étage et la deuxième phase, les travaux de réfection de l'étage occupé par le SIM, incluant les interventions en mécanique et en électricité (phase incluse au présent mandat). En début de 2014, la première phase consistant à des travaux de désamiantage a été complétée. Une partie des plans et devis a déjà été réalisée par les professionnels du contrat de 2011 (Delisle architectes, Génivar et SDK et associés). Ceux-ci ont été mis à jour et adaptés en fonction du présent projet. Ce mandat permettra de finaliser les travaux entrepris en 2011 et de compléter le désamiantage fait partiellement en 2014.

Le bâtiment est occupé par la caserne 5, le Centre de la Petite Enfance Fleurs de Macadam, le Centre communautaire Saint-Laurent, des locaux d'entreposage sécurisés pour la Ville et des bureaux administratifs du SIM. Pour permettre la réalisation des travaux, une partie des activités du SIM a été relogée temporairement dans d'autres bâtiments.

De plus, la Division de la planification et du suivi environnemental veut rapatrier les stations de mesure de la qualité de l'air no 13 et no 61 (situées respectivement au 1212 rue

Drummond et au 1001 boulevard Maisonneuve Ouest) dans une nouvelle station, afin de pallier aux anomalies reliées notamment aux installations non conformes et non sécuritaires, à l'environnement bâti qui altère les données d'échantillonnage ainsi qu'au manque d'espace pour les nouveaux équipements. Le bâtiment du 75 Ontario a été retenu pour implanter cette nouvelle station. Les travaux de cette nouvelle station de mesure de la qualité de l'air ont été inclus au présent projet.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse le 4 août 2014. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 3 septembre 2014. Six addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres voir tableau ci-bas.

Numéro de l'addenda	date	contenu
1	2014-08-12	Clarification aux plans et devis d'architecture.
2	2014-08-15	Clarification aux plans d'architecture, d'électricité et de mécanique.
3	2014-08-21	Clarification aux plans et devis d'architecture, d'électricité, de structure et de mécanique.
4	2014-08-21	Report de date de l'ouverture des soumissions.
5	2014-08-27	Clarification aux plans et devis d'architecture, d'électricité, et de mécanique.
6	2014-08-27	Clarification au devis d'architecture.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 14 au 22 août 2014.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1837 - 18 décembre 2013 - Autoriser une dépense de 179 710,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5.

CE12 1746 - 24 octobre 2012 - De ne pas donner suite à l'appel d'offres public 5592 (CE12 0547) pour la réalisation de travaux de mécanique et d'électricité liés au désamiantage à la caserne de pompiers n° 5.

CG11 0047 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat à Norgéreq Ltée pour réaliser des travaux de réfection de la dalle de garage, chauffage et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5, au 75, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 531 938,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5524 - (4 soumissions).

CG11 0049 - 24 février 2011 - Approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil, EXP inc. et SDK et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 610 084,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11452 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 13 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et neuf ont déposé leur soumission. Les trois entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité dans leur carnet de commandes pour l'échéancier demandé aux documents contractuels ou l'envergure des travaux était trop importante pour la taille de leur entreprise. Le quatrième

preneur du cahier des charges à ne pas avoir soumissionné, soit l'Association Patronale des entreprises en Construction, celle-ci ne réalise pas de travaux. Par conséquent, cet organisme et les trois entrepreneurs n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement :

- réfection des sanitaires;
- ajout des installations mécaniques et électriques dans les plafonds et au toit; les renforcements

structuraux pour nouvelles unités d'air frais et de climatisation de l'étage;

- mise aux normes et réaménagement de l'étage dans le secteur de la caserne;
- mise aux normes de la ventilation du garage;
- remplacement des fenêtres de l'ensemble du 75 Ontario Est (côté caserne);
- aménagement d'une station de mesure de la qualité de l'air;
- remplacement des chaudières.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les neuf soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix¹	Contingences¹	Total¹
Procova inc	1 809 706,50	271 455,98	2 081 162,48
Trempro const.	1 854 877,06	278 231,56	2 133 108,62
Construction DLT	1 862 366,20	279 354,93	2 141 721,13
Celeb construction	1 907 435,25	286 115,29	2 193 550,54
Norgerec	1 908 677,22	286 301,58	2 194 978,80
Groupe St-Lambert	1 925 386,30	288 807,94	2 214 194,24
Const. Reali-tech	1 949 129,14	292 369,37	2 241 498,51
Hulix construction	2 040 935,02	306 140,25	2 347 075,27
Axe Construction	2 122 665,20	318 399,70	2 441 064,90
Estimation des professionnels (\$)	1 628 508,20	244 276,23	1 872 784,43
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 220 928,28
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			359 902,43
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,29 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			208 378,05
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			11,13 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	51 946,15
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,77 %

Notes :

¹ Tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 872 784,43 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 208 378,05 \$ soit (11,13 %). Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par :

- Un écart assez important au chapitre 15 : Mécanique; il peut être conséquent aux changements demandés pendant les soumissions. Les professionnels ont estimés à la baisse le coût, avant le dépôt des addendas en mécanique;
- Un écart significatif au chapitre 08 : Portes et fenêtres, le prix vérifié avec le manufacturier peut être inférieur étant donné le volume important de fenêtres à changer au projet. Les professionnels ont estimés à la hausse le coût unitaire des portes et fenêtres par rapport à la quantité dans ce projet.

Le coût moyen des 9 soumissionnaires est de 2 220 928,28 \$ ce qui représente un écart de 6,72 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 359 902,43 \$, soit 17,29 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Procova inc. ne détient pas d'autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 2 081 162,48 \$, incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 203 859,87 \$ (9,8 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts de la location de sanitaires, de la relocalisation du système d'appel au combat, du contrôle des matériaux et des expertises, des télécommunications ainsi que des déménagements.

Le montant à autoriser totalise 2 285 022,35 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) à 85 % par le Service de la planification et de la gestion Immobilière, à 10,4 % par le Service de sécurité incendie de Montréal et à 4,6 % par le Service de l'environnement. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction qui est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

Le projet permettra le remplacement d'urinoirs à réservoir à chasse automatique par un modèle plus performant. De plus, les nouveaux appareils de plomberie qui seront installés seront économes en eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder à la réalisation des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux, car cette dernière permettra la réintégration du personnel du SIM dans le bâtiment.

Outre la perte de quelques places de stationnement pour la durée des travaux, le bâtiment sera accessible pour les occupants et les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14176 - Mandat : 16007-2-006

Octroi du contrat au CG :	Novembre 2014
Réalisation des travaux :	Novembre 2014 à mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Diane BOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-09-24

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-31**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1144822053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour les travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon. Arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 682 505,57 \$ (contrat: 647 005,57 \$ + incidences: 35 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232002 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 682 505,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 005,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232002;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-29 15:02

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822053

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour les travaux de planage de rue, rehaussement de la chaussée, reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon. Arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 682 505,57 \$ (contrat: 647 005,57 \$ + incidences: 35 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 232002 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

A ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

Il y a lieu de préciser que, conformément au décret 414-2013 adopté le 17 avril 2013, un précédent appel d'offres portant le numéro 232001 a été publié du 10 juin au 3 juillet 2013. Quatre (4) entreprises avaient déposé une soumission. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La plus basse soumission était celle de Groupe Triforce au montant de 4 927 310,42\$.

Puisque l'Autorité des marchés financiers (AMF) nous a confirmé que cette firme n'avait pas effectué de demande afin d'obtenir une attestation de leur part, leur soumission fut déclarée

non-conforme en vertu de l'article 86 de la loi 1, et la soumission de Construction DJL inc., au montant de 5 083 705,05 \$, devint la plus basse.

En date du 17 septembre 2013, l'AMF nous a informé que Construction DJL inc. avait retiré sa demande d'attestation. Leur soumission fut donc déclarée non-conforme.

À l'échéance de la validité du cautionnement des soumissions le 31 octobre 2013, seul un soumissionnaire, Les Pavages Chenail inc., au montant de 5 089 401,44\$, détenait leur attestation de l'AMF. Entre temps, la Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a décidé de retirer les travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire sur le tronçon entre Argenson à Island et d'un égout unitaire sur le tronçon entre Thomas-Keefer à Island désirant procéder à un autre appel d'offres pour inclure la reconstruction d'une conduite d'eau principale dans ce secteur. Ces travaux sont prévus dans la planification de l'année 2016. La valeur des travaux retirés dans la soumission conforme est plus de 4,3M \$. Pour ces raisons, la Direction des infrastructures a annulé l'appel d'offres 232001 et décidé de se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans le nouvel appel d'offres 232002 faisant l'objet du présent dossier.

L'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme entre les appels d'offres 232001 et 232002, pour les travaux de même nature, est d'environ 53 000\$ de moins (7,5%) et s'explique principalement par une fluctuation des prix du marché.

En vertu de la loi 76, le présent appel d'offres a été publié du 11 août au 3 septembre 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 1er janvier 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-trois (23) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 27 août 2014: Modifications à la formule de soumission pour modifier l'épaisseur du coussin de pierre ainsi que celle du revêtement bitumineux pour la réparation du cours d'eau. Ces modifications mineures n'ont pas d'impact sur les coûts totaux de la soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en un planage de rue, un rehaussement de la chaussée, ainsi que la reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 58 818,69 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de

communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 232002 s'est déroulé du 11 août au 3 septembre 2014. Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et sept (7) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 50% et 50%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme est connue comme étant sous-traitant, une (1) autre n'avait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et cinq (5) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et va réserver les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2015 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	588 186,88 \$	58 818,69 \$	647 005,57 \$
2	Groupe Hexagone s.e.c.	615 319,70 \$	61 531,97 \$	676 851,67 \$
3	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	633 911,21 \$	63 391,12 \$	697 302,33 \$
4	Construction Soter inc.	671 514,66 \$	67 151,47 \$	738 666,13 \$
5	Construction Bau-Val inc.	671 952,62 \$	67 195,26 \$	739 147,88 \$
6	ZS Travaux et Gérance inc.	673 587,94 \$	67 358,79 \$	740 946,73 \$
7	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	740 469,48 \$	74 046,94 \$	814 516,42 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		641 476,91\$	64 147,69 \$	705 624,60 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	722 062,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	11,6%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	167 510,85 \$ 25,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	-58 619,03 \$ -8,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	29 846,10 \$ 4,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -58 619,03 \$ (-8,3%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle a été validée de nouveau le 8 septembre 2014 dernier.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 647 005,57 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 588 186,88 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 58 818,69 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 682 505,57 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 35 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net à la charge des contribuables de 615 639,31 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été priorisé au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Services des infrastructures, de la voirie et du transport, sous réserve d'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2015-2017 par les instances décisionnelles.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1er janvier 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications et jointe au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2015

Fin des travaux : Juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Benoit G GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1140660007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Madux inc. pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 1 828 880,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5739 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 828 880,55 \$, taxes incluses, pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 761 049,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5739;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 11:57

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140660007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Madux inc. pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 1 828 880,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5739 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les six halles extérieures en béton du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, ont été construites dans les années 1930 et 1940. Une expertise réalisée par la firme d'ingénierie Calculatec en 2006 et mise à jour périodiquement depuis avait montré l'importance de faire des travaux de réfection de ces structures de façon à prévenir que des morceaux de béton se détachent du plafond au-dessus du public.

Des firmes externes en architecture, génie charpente et civile ainsi qu'en génie électromécanique ont été engagées au printemps 2012 pour rendre les services professionnels relatifs à plusieurs projets dont, notamment, cette réfection du béton au marché Jean-Talon.

Le projet ne devait initialement être fait qu'en une seule phase à l'hiver 2013. Cependant, de façon à diminuer l'impact des travaux sur les opérations du marché et diminuer le risque relatif à la capacité de production des entrepreneurs spécialisés en réfection de béton, juste avant de partir l'appel d'offres de construction, il a été décidé de scinder le projet en trois phases d'envergure similaire (et trois contrats distincts) à être exécutées sur trois hivers successifs (2013, 2014 et 2015).

La première phase de l'hiver 2013 portait essentiellement sur les halles # 5 et 6. Des six halles, c'était celles qui nécessitaient le moins de travaux. Elles ont été choisies pour débiter afin de s'assurer que le scénario de réalisation en hiver dans un délai restreint pouvait bien fonctionner. Cette phase a été complétée à l'intérieur de l'échéancier prévu. Mais une augmentation du budget du contrat de 11,3 % a été requise en raison de réparations de béton qui ont été un peu plus importantes que celles prévues aux plans et de coûts additionnels pour le chauffage d'hiver.

La seconde phase de l'hiver 2014 portait, quant à elle, sur la réfection des halles # 2 et 3. Dès la préparation des plans et devis, il était connu que ces deux halles étaient celles où les interventions les plus importantes allaient être requises. En raison de l'expérience de la première phase par rapport au risque que les quantités réelles de béton à réparer puissent être plus grandes que prévues, un budget pour travaux contingents de 20 % (versus de 15 % à la phase précédente) a été inclus au contrat. Malgré cela, une fois en chantier, les quantités de réparation de béton réellement réalisées ont dépassé du double les quantités

prévues au contrat. L'insuffisance du budget de contingences a ainsi obligé le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à retirer certains travaux du contrat de façon à ce que soit complété l'essentiel pour permettre aux marchands de s'installer à la fin avril. Les travaux retirés devront être faits dans la troisième phase en 2015.

Lorsque les professionnels avaient été mandatés à la fin avril 2012, ils n'avaient pu contre-vérifier les relevés de béton détérioré (faits précédemment par Calculatec) que par une inspection visuelle. En effet, la présence des marchands à partir d'avril ne permettait pas de faire des tests de délamination au marteau. En conséquence, de façon à avoir une meilleure précision des quantités de réparation de béton à inclure dans les documents du troisième appel d'offres pour les halles #1 et 4 et ainsi, éviter des dépassements de coûts semblables aux chantiers des deux premières phases, le SGPI a mandaté les ingénieurs en structure pour qu'ils fassent au début avril 2014, avant l'arrivée des marchands, un relevé exhaustif au marteau des quantités de béton délaminé. Ces quantités ainsi relevées, de beaucoup supérieures à l'estimation initiale, ont été intégrées dans l'appel d'offres de construction de la troisième phase.

L'appel d'offres public 5739, publié dans la Presse le 15 septembre 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 24 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Trois addenda ont été émis respectivement le 23 septembre, le 30 septembre et le premier octobre 2014. Ils ont précisé des détails de construction dans les différentes disciplines et corrigé le bordereau de soumission à la suite de différentes questions et commentaires exprimés par les soumissionnaires. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

Voir en pièces jointes le tableau des étapes terminées, en cours et à venir pour l'ensemble des projets de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon.

Le sommaire décisionnel 1140660006 est présenté en parallèle au présent dossier pour faire approuver l'augmentation du budget maximal des honoraires des professionnels prévu à leur contrat, afin de leur permettre de faire la surveillance du chantier de la phase 3 des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0358 - 19 avril 2012

Autoriser une dépense additionnelle de 82 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108) majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses.

CM13 0957 - 24 septembre 2013

Accorder un contrat à Construction Madux inc. pour la seconde phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une dépense totale de 1 141 334,05 \$, taxes incluses.

CM13 0863 - 12 juin 2013

Accorder à Soconex entrepreneur général inc. un surplus contractuel de 65 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé (CM12 1110) de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses.

CM12 1110 - 17 décembre 2012

Accorder un contrat à Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses.

CG12 0108 - 19 avril 2012

Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs en structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Construction Madux inc. pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (halles numéros 1 et 4 et complétion des travaux pour les halles #2 et #3).

Les travaux de réfection du béton de ces deux halles comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- le démantèlement de la plomberie et de l'électricité (y compris l'éclairage) des halles #1 et #4 de façon à permettre la réparation du béton;
- le dégarnissage du béton en mauvais état des plafonds et colonnes des halles # 1 et 4;
- l'encloisonnement des halles #1 et 4 pour permettre le chauffage temporaire requis pour des travaux réalisés en hiver;
- la réparation du béton des plafonds et des colonnes des halles #1 et 4;
- la réfection de la toiture de la halle # 3;
- la peinture du béton des halles #1, 2, 3 et 4;
- le remplacement des drains de toit de la halle #3 et corrections aux conduits pluviaux des halles #2 et #3;
- la réinstallation de la plomberie et de l'électricité des halles #1 et 4;
- l'enlèvement du cloisonnement temporaire et nettoyage;
- les mêmes travaux que précédemment (sauf l'encloisonnement temporaire) pour les extrémités des halles #1, 2, 3 et 4 situées dans la halle d'hiver transversale;
- la réparation du massif d'entrée électrique et l'étanchéisation des fondations de la boulangerie.

Le budget pour travaux contingents inclus au présent contrat représente 20 % du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Dix-neufs entrepreneurs se sont procurés les documents au cours de la période d'appel d'offres. Huit soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 8 octobre 2014 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont :

- soit que la portée des travaux ne les intéressait pas;
- soit que les conditions de réalisation des travaux avec échéancier serré et pénalités ne leur convenaient pas.

Les dix-neuf preneurs de cahier des charges ont été :

1. 9220-1185 Qc Inc / Formax
2. Beacon Roofing Supplies
3. CONSTRUCTION FOX
4. Construction Madux Inc.
5. Constructions ConCreate Ltée
6. Corporation de Construction Germano
7. Cosoltec Inc.
8. Gestion Pachar Inc.
9. Groupe Lefebvre M.R.P. INC.
10. Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
11. Les Entreprises Michaudville Inc.
12. Les Entreprises Ventec Inc.
13. MEIKOR INC.
14. Ramcor Construction Inc.
15. SA Construction
16. Société générale de construction BPF inc.
17. Soconex Entrepreneur General INC.
18. Trempro Construction Inc.
19. Tro-Chânes Inc.

Les huit preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. Construction Madux inc.
2. Le Groupe Lefebvre MRP inc.
3. Soconex entrepreneur général inc.
4. Les Construction et Pavage Jeskar inc.
5. Corporation de Construction Germano
6. Ramcor Construction inc.
7. Cosoltec inc.
8. SA Construction inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Construction Madux inc.	1 467 540,90 \$	293 508,18 \$	1 761 049,08 \$
Soconex entrepreneur général inc.	1 529 167,50 \$	305 833,50 \$	1 835 001,00 \$
Les Construction et Pavage Jeskar inc.	1 681 210,48 \$	336 242,10 \$	2 017 452,57 \$
Cosoltec inc.	1 791 648,13 \$	358 329,63 \$	2 149 977,75 \$
Corporation de Construction Germano	1 809 849,17 \$	361 969,83 \$	2 171 819,00 \$
Le Groupe Lefebvre MRP inc.	1 888 015,55 \$	377 603,11 \$	2 265 618,66 \$
SA Construction inc.	1 925 217,26 \$	385 043,45 \$	2 310 260,71 \$
Ramcor Construction inc.	2 112 601,03 \$	422 520,21 \$	2 535 121,24 \$
Dernière estimation externe réalisée	1 346 472,50 \$	269 294,50 \$	1 615 767,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes			2 130 787,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			774 072,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			44,0 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	145 282,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	9,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	73 951,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4,2 %

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les firmes externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par Construction Madux inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda (9,0 %), inférieur à 10%, est acceptable. Les coûts de cette troisième phase sont beaucoup plus élevés que ceux des deux précédentes, car les relevés du béton délaminé pour les halles #1 et 4 ont été faits beaucoup plus précisément que ce qui avait été fait avant les appels d'offres des quatre halles précédentes (donc, il devrait y avoir moins de supplément en chantier) et parce que cette dernière phase inclut aussi les travaux qui n'avaient pas été terminés aux halles #2 et 3 lors de la seconde phase.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Construction Madux inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation des professionnels et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

La firme Construction Madux inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Construction Madux inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Malgré cela, elle en possède déjà une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 1 828 880,55 \$ avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net à emprunter de 1 649 701,96 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2015. Le budget pour travaux contingents est de 20 % (293 508,18 \$, taxes incluses). À la lumière de l'expérience des deux dernières phases, il apparaît qu'un tel pourcentage est requis. Il s'agit en effet de travaux de réparation de béton de structures existantes. Même si de meilleurs relevés ont été faits pour cette phase, des conditions cachées de dégradation pourront apparaître au début des travaux, lors du dégarnissage.

Le budget d'incidences est de 3,9 % (67 831,47 \$, taxes incluses). Il servira à couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de qualité et autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2015-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon l'analyse préliminaire faite à l'interne par un professionnel accrédité LEED, les halles du marché Jean-Talon ne pourraient pas être certifiées par LEED. En effet, LEED requiert minimalement que les systèmes électromécaniques et l'enveloppe d'un bâtiment soient refaits pour pouvoir le certifier. Or, les halles de béton du marché sont des structures non fermées. Par conséquent, elles n'ont ni enveloppe (à l'exception de la membrane de

toiture), ni systèmes électromécaniques.

Ainsi, selon une directive interne venant préciser l'exigence de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon laquelle tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ doit atteindre un niveau de certification équivalent à LEED-argent, le présent est exempté de s'y conformer.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'exception des 24 et 25 décembre et des 1er et 2 janvier, le marché Jean-Talon est toujours en opération. De la fin avril à la mi-novembre, lors de la saison estivale, les halles extérieures sont pleinement occupées par les marchands. De la mi-novembre à la fin avril, lors de la saison hivernale, seule la halle centrale liant les six autres est transformée en mail d'hiver. Toutes les autres sont utilisées pour la livraison et l'entreposage et même comme dépôt à neige, faute d'espace.

Dans ce contexte d'opération régie par des baux spécifiques entre les marchands et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, un scénario de réalisation de travaux en conditions d'hiver, serré et contraignant pour l'entrepreneur en raison des pénalités prévues au contrat, a été imposé à l'adjudicataire. L'échéancier pour la majeure partie des travaux de cette troisième phase est contenu entre le 1er janvier 2015 et le 25 avril 2015. Un tel scénario a bien fonctionné pour la première phase et a demandé quelques ajustements à la seconde. Tout dépassement de cette échéance entraînerait des réclamations de la part des marchands pour pertes financières et des plaintes du public pour privation de services.

Donc, de façon à ce que l'entrepreneur ait le temps de placer ses commandes et octroyer ses sous-contrats afin de pouvoir être à pied d'oeuvre sur le site la première semaine de janvier, son contrat doit être octroyé au plus tard à la séance du conseil municipal de novembre 2014. Sinon, la fenêtre d'opportunité pour réaliser cette troisième phase à l'hiver 2015 serait alors manquée. La phase trois serait conséquemment repoussée d'un an. Cela ne serait pas souhaitable puisque les travaux ont pour but d'assurer la sécurité du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, comme son nom l'indique, gère les opérations et l'entretien notamment du marché Jean-Talon. En conséquence, elle prend tous les moyens nécessaires pour communiquer et s'entendre avec ses marchands sur les conditions de réalisation ainsi que les moyens requis pour aviser le public des travaux à venir et des inconvénients qu'ils pourraient créer.

Néanmoins, tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier avec les représentants de la Corporation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat pour la phase #3 au CM 25 novembre 2014

Travaux dans les halles 1 et 4 et fin des travaux dans les halles #2 et #3 début janvier au 25 avril 2014

Extrémités des halles dans la halle d'hiver et étanchéité boulangerie novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-27

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1143482003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Développement Atrium Inc., pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 883 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5748 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses, pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Développement Atrium Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 150,11 \$, taxes incluses; conformément aux documents de l'appel d'offres public 5748;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-31 15:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143482003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Développement Atrium Inc., pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 883 858,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5748 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), situé au 1000, avenue Émile-Journault, comporte une superficie de plancher totale de quelques 48 000 m² répartie sur trois étages et deux sous-sols. Il fut inauguré en 1975 pour les Jeux olympiques. La conduite d'alimentation d'eau du réseau d'extincteur automatique (gicleurs) de l'édifice a atteint sa durée de vie utile. Récemment des travaux d'urgence ont été effectués pour réparer un tuyau percé et ainsi, éviter une fermeture prolongée du CSCR et l'interruption de ses activités. Ces travaux ont révélé que les conduites sont fortement corrodées. Il y a lieu de présumer que cette corrosion se retrouve sur toute la longueur des conduites qui, par conséquent, pourraient éclater de la même manière à d'autres endroits.

Le présent projet porte sur la réfection complète des réseaux d'alimentation d'eau. Une nouvelle boucle de mise à la terre électrique sera construite pour rencontrer les normes actuelles et protéger les installations électriques existantes du CSCR.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Riopel et Associés et Beaudoin Hurens, avec lesquelles le Service de la gestion et de la planification immobilière détient un contrat.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "La Presse" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 26 septembre au 15 octobre 2014, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Aucun addenda n'a été émis durant la période de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE06 2179 Approuver trois projets de convention par lesquels les firmes Riopel et associés, Hurens Beaudoin et SNC-Lavalin s'engagent à fournir à la Ville les services requis pour la mise en oeuvre de divers projets du programme de maintien du Complexe Sportif Claude-Robillard.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à la réfection des réseaux d'alimentation d'eau, à savoir principalement :

- Le remplacement de deux conduites de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 45 mètres. Ces travaux incluent l'excavation et le remblaiement de la tranchée de la rue à la limite du bâtiment.
- La réinstallation des pavés de trottoir du CSCR.
- L'obturation des conduites désaffectées sous la rue et au sous-sol du bâtiment.
- La démolition et le ragréage d'une partie de la dalle de béton située dans le hall principal du CSCR.
- L'installation d'une nouvelle boucle de mise à la terre sous le terrain du côté est devant la sous-station électrique. Ces travaux incluent l'excavation et le ragréage des finis de pavage d'asphalte.

Ces travaux sont requis pour assurer l'alimentation en eau potable et le réseau d'extincteur automatique du CSCR.

Les travaux contingents pour couvrir les imprévus et les risques associés au projet équivalent à 15 % (106 063,06 \$).

Un montant de 10 % (70 708,71 \$) est réservé aux travaux incidents et servira si nécessaire, à couvrir le coût des services de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation des travaux.

Voici la liste des preneurs de cahiers de charges :

Liste des preneurs de cahier des charges	Remarques
C. Gera Const. & Gérance Projet Inc.	Pas de soumission déposée
Développement Atrium inc.	
Gestion MC2 Inc.	Pas de soumission déposée
Groupe Dubé entrepreneur général inc.	
Groupe Plombaction Inc.	Pas de soumission déposée
Le Groupe Centco inc.	Pas de soumission déposée
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	Pas de soumission déposée
Plomberie Richard Jubinville	Pas de soumission déposée
Raoul Beaulieu Inc.	Pas de soumission déposée
SA Construction	
Super Excavation inc.	Pas de soumission déposée
Systèmes Urbains Inc.	Pas de soumission déposée
XO Construction	Pas de soumission déposée

JUSTIFICATION

Sur les 13 firmes qui se sont procurées le cahier des charges, 10 (77 %) n'ont pas déposé de soumission et trois (23 %) ont déposé une soumission.

Le Groupe Centco inc. et Systèmes Urbains Inc. se sont procurés les documents de soumission pour information seulement (à titre de sous-traitant).

Les 8 autres preneurs des cahiers des charges ont évoqué un manque de temps pour déposer leur soumission ou de non-disponibilité dans leur calendrier.

Soumissions conformes	Prix	Contingences de construction	Total
Développement Atrium Inc.	707 087,85 \$	106 063,06 \$	813 150,11 \$

SA Tuyauterie Industrielle Inc.	713 419,88 \$	107 012,98 \$	820 432,86 \$
Groupe Dubé entrepreneur général inc.	857 138,63 \$	128 570,79 \$	985 709,42 \$
Estimation du professionnel (réalisée à l'externe)	723 192,75 \$	108 478,91 \$	831 671,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			873 097,46 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100			7,37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			172 559,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100			21,22 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 18 521,55 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100			-2,23 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			7 282, 75 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100			0,90 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes était de 831 671,66 \$, soit un écart d'un peu moins de 3 % par rapport à la plus basse soumission conforme.

L'analyse de la conformité des soumissions a été réalisée par les professionnels externes. La plus basse soumission déposée est conforme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Développement Atrium inc.

Par ailleurs, l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

De plus, Intact Compagnie d'assurance, figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Enfin, l'adjudicataire recommandé détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (1167861005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 883 858,82 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 707 087,05 \$ (taxes incluses), un montant pour travaux contingents de 106 063,06 \$ et un budget d'incidences de 70 708,22 \$ (voir tableau des coûts en pièces jointes).

La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Budget disponible au PTI 2014 - 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités du centre. Notamment, la connexion finale des nouvelles conduites au réseau du bâtiment, qui exige une fermeture de l'eau, sera exécutée de nuit ou pendant des jours fériés sans interrompre l'utilisation du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un panneau de chantier indiquera au public les principales informations du projet. Les travaux n'occasionneront pas d'interruption de services aux usagers du CSCR.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au CM : novembre 2014
Réalisation des travaux : novembre 2014 à juin 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Réal TRAVERS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1143855002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession des contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (appel d'offres public 11-11668), no. 3 (appel d'offres public 12-12345) et no. 3 (appel d'offres public 12-12250) octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp.

Il est recommandé:

- d'autoriser la cession des contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (appel d'offres public 11-11668), du contrat de services professionnels no. 3 (appel d'offres public 12-12345) ainsi que le contrat no. 3 (appel d'offres public 12-12250) octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe corp.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-29 15:09

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1143855002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession des contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (appel d'offres public 11-11668), no. 3 (appel d'offres public 12-12345) et no. 3 (appel d'offres public 12-12250) octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp.

CONTENU

CONTEXTE

En 2011 et 2013, la Ville de Montréal a conclu des ententes-cadres de services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et des expertises sur différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des services corporatifs ou des arrondissements ainsi qu'une entente-cadre de services professionnels pour réaliser des études de géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation, et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements.

Dans le cadre de ces ententes, les contrats n° 3 et n° 5 de l'appel d'offres public 11-11668, le contrat n° 3 de l'appel d'offres public 12-12345 ainsi que le contrat n° 3 de l'appel d'offres public 12-12250 ont été octroyés à la firme LVM inc. Ces contrats sont toujours en vigueur et la Division de l'expertise et du soutien technique, de la Direction des infrastructures, a recours à ces services professionnels pour réaliser les mandats qui lui sont confiés par les services et les arrondissements de la Ville.

Toutefois, le 6 juin 2014, la firme « LVM » a été achetée par « EnGlobe Corp. » Elle poursuit toujours ses activités et honore toutes ses obligations, mais sous la nouvelle appellation d'affaires « LVM, une division d'EnGlobe Corp. » Par le biais d'une correspondance, cette firme a signifié que cette cession de contrats n'entraîne aucun changement en ce qui concerne l'exécution des contrats contractés avec la Ville.

Puisque l'article 9.1 de la section II des clauses administratives générales incluse aux documents d'appel d'offres stipule que « l'adjudicataire ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la Ville, céder ses droits et obligations dans le contrat », il y a lieu de faire approuver cette cession de contrats par l'instance ayant octroyé ces contrats, soit le conseil d'agglomération (voir pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66\$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54 \$), LVM inc. (1 626 853,71 \$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44 \$) totalisant une somme maximale de 7 932 617,35 \$ (taxes incluses) afin de réaliser des études de géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis et réhabilitation, et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront réalisées par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 (10 soum.) - Approuver les projets de conventions à cet effet. (GDD 1133855002)

CG13 0129 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Groupe Qualitas inc., Groupe ABS inc., LVM inc. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection - Appel d'offres public 12-12345 (8 soum.) - Approuver les projets de conventions à cet effet. (GDD 1123855014)

CG11 0349 - 27 octobre 2011 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes suivantes Groupe Qualitas inc. - Équipe B (1 500 000 \$), Groupe Qualitas inc. - Équipe A (1 200 000 \$), LVM inc. - Équipe 1 (1 000 000 \$), Solmatech inc. (800 000 \$) et LVM inc. - Équipe 2 (600 000 \$) - afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur les différents projets de construction, réhabilitation ou réfection qui seront réalisés par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public no 11-11668 (11 soumissionnaires) visant l'octroi de contrats-cadres pour un montant total de 5 100 000 \$. (GDD 1113855016)

DESCRIPTION

Cette cession confirme le nouvel adjudicataire pour les contrats précités de LVM inc., lesquels seront toujours en vigueur selon les mêmes termes et conditions, conformément à l'article 9.2 de la section II des clauses administratives générales. Afin d'établir des relations d'affaires avec le regroupement d'EnGlobe Corp., il est recommandé d'autoriser la cession des contrats de services professionnels n° 3 et n° 5 de l'appel d'offres public 11-11668, le contrat n° 3 de l'appel d'offres public 12-12345 ainsi que le contrat n° 3 de l'appel d'offres public 12-12250 octroyés à « LVM inc. » au cessionnaire « EnGlobe Corp. ». Toutefois, afin d'éviter toute confusion, il est à noter que la raison sociale présentement utilisée pour les contrats préalablement adjugés à la firme LVM inc. se voit modifiée pour « LVM, une division d'EnGlobe Corp. ».

JUSTIFICATION

Afin d'assurer la poursuite des contrats de la Ville octroyés à la firme «LVM », la cession de ces derniers au cessionnaire « EnGlobe Corp » doit être approuvée par les instances de la Ville conformément à l'article 9.1 de la section II des clauses administratives générales, formulées au devis de ces contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'entraîne aucuns frais additionnels

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La cession des contrats de services professionnels octroyés à « LVM » au cessionnaire « EnGlobe Corp. » permettra à la Ville de Montréal de poursuivre les ententes-cadres en

cours. Advenant le cas où la cession des contrats serait refusée, la Ville de Montréal devrait interrompre les contrats de services professionnels en cours et veiller à mandater une autre firme pour terminer lesdits contrats.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Transmettre les conventions de cession et de consentement dûment signées à « EnGlobe Corp. ».

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La cession des contrats sera effective à la date de son approbation par les instances. Suite à l'approbation des instances, il faudra s'assurer que le fichier des fournisseurs soit mis à jour avec la dénomination de l'entreprise.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Monya OSTIGUY
Chef de section - Contrôle des matériaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-17

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1145110008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens pour la fournitures de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 1 230 305,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12340 - 6 soum. /Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 230 305,51 \$, taxes incluses, pour la fournitures de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc. Architectes, et Beaudoin Hurens Ingénieurs conseils, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 118 459,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-29 11:32

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145110008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens pour la fournitures de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 1 230 305,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-12340 - 6 soum. /Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier corporatif de la Ville de Montréal est constitué d'environ 240 bâtiments dont plusieurs sont presque centenaires. Certains d'entre eux ont été rénovés dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de vétusté avancé. Les bâtiments décrits plus bas ont tous plusieurs composantes ayant atteint leur durée de vie utile, voire même dépassée depuis plusieurs années. Les services prévus sont nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des projets afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et protéger l'actif immobilier.

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal 2015 - 2017 et réduire le déficit d'investissement, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs. Les consultants retenus auront le mandat de réaliser des projets jusqu'à concurrence des honoraires prévus à leur contrat (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant). Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources externes pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets.

Le SGPI ne dispose pas des ressources internes suffisantes pour exécuter les plans et devis des projets décrits ci-dessous. Afin de procéder aux étapes menant à la réalisation des travaux, l'embauche des professionnels externes est requise.

L'appel d'offres public (14-12340), publié dans La Presse le 28 avril 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 35 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 2 juin 2014. Cinq addenda ont été publiés afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'apporter des précisions :

Addenda 1 : 13 mai 2014 - Réponse aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions

Addenda 2 : 20 mai 2014 - Réponse aux questions des soumissionnaires et apporter des

précisions

Addenda 3 : 21 mai 2014 - Prolongement du dépôt des soumissions

Addenda 4 : 26 mai 2014 - Retrait de l'équipe en accompagnement LEED de l'appel d'offres

Addenda 5 : 28 mai 2014 - Réponse aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0437 26 mars 2013

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, en ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil ainsi que les professionnels LEED afin de réaliser des projets de construction, de réfection, de restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs.

CG13 1471 26 septembre 2013

Approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs en électromécanique et SDK et associés, ingénieurs en structure et génie civil, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 996 602,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12558 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CE12 1261 8 août 2012

Approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels. La prestation des professionnels se fera à pourcentage pour l'Architecte et l'Ingénieur.

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Riopel + Associés Architectes et Beaudoin Hurens inc. pour l'exécution des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser les mandats suivants :

- Relevés
- Estimations
- Études préparatoires
- Plans et devis
- Appel d'offres public
- Surveillance des travaux
- Plans tels que construits

L'expertise des professionnels sera consacrée, entre autres, aux édifices et sites suivants :

1. Chalet restaurant du parc La Fontaine (0068) - Réfection complète des systèmes électromécaniques et travaux divers
2. Vespasienne du parc La Fontaine (0006) - Restauration
3. Entrepôt de pesticides pour le parc Maisonneuve - Construction neuve près du golf afin d'éviter le transport de pesticides dans le parc Maisonneuve et traverser la rue Viau avec des produits dangereux.
4. Clos du parc Jarry (1084) - Construction neuve afin d'installer convenablement les équipes et la machinerie nécessaires à l'entretien du parc Jarry.
5. Guérite du jardin des merveilles (0623) - Restauration
6. Divers projets à déterminer

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels du SGPI.

JUSTIFICATION

Il y a eu 20 preneurs du cahier des charges (voir tableau en pièce jointe) et huit ont remis une soumission. Des huit soumissionnaires ayant remis une soumission, seulement six ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe respective. Les firmes Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Martin Roy et Associés inc. n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total tx incluses
Riopel + Associés Architecte	82 %	1,36	845 900,00 \$	972 573,52 \$
Atelier Ville Architecture Paysage	76,13 %	1,27	865 700,00 \$	995 338,58 \$
Cardin Ramirez Julien	77,75 %	1,25	886 600,00 \$	1 019 368,35 \$
Héloïse Thibodeau architecte inc.	77,13 %	1,20	924 000,00 \$	1 062 369,00 \$
ÉKM architecture	81,38	1,08	1 069 300,00 \$	1 217 930,18 \$
Les Architectes Girard Côté, Bérubé Dion Inc.	73,50 %	0,90	1 199 000,00 \$	1 378 550,25 \$
Dernière estimation réalisée			956 729,72 \$	1 100 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 127 426,48 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)				- 11,58 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)				22 765,06 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)				2,34 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 3 septembre 2014, recommandent de retenir l'offre de Riopel Dion St-Martin inc. et Beaudoin Hurens pour les services professionnels dans le cadre des projets de mise en oeuvre du programme triennal 2015-2017. Riopel Dion St-Martin inc. a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final résulte du fait que l'estimation interne se base uniquement sur les projets inscrits aux documents d'appels d'offres alors que les soumissionnaires remettent une offre en fonction de leurs carnets de commandes qui peuvent, au moment de l'appel d'offres, être moins garnis qu'ils le souhaiteraient.

Des contingences de 15 % (145 886,03\$, tx incluses) sont ajoutées au contrat de Riopel Dion St-Martin inc. afin de pallier aux imprévus reliés aux divers dossiers qui pourraient survenir en cours de projet.

Des incidences de 10 % (111 845,96 \$, tx incluses) sont ajoutées puisque nous prévoyons des tests de béton, de qualité portante du sol, expertises, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux des projets, mentionnés dans l'onglet description, est inclus dans la programmation du PTI 2015 - 2017 du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre. Chacune des disciplines impliquées dans les projets devra obligatoirement avoir un professionnel accrédité «PA LEED» dans l'équipe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'appel d'offres public et l'octroi de contrat aux firmes de professionnels devront être complétés dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets identifiés. Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non-respect des échéanciers prévus et des dommages supplémentaires aux bâtiments du parc immobilier de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi au CM : 27 octobre 2014

Début de la prestation : début novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEBLANC LANDRY

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Le : 2014-09-26

Gestionnaire immobilier

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-29

**Dossier # : 1140541017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11) pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13650 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11), pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13650 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-31 12:43

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1140541017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11) pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13650 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a sous sa responsabilité 588 structures routières et connexes (réseau artériel et local) telles que ponts, tunnels, viaducs, murs de soutènement, quais de déversement de neige, etc. Ces ouvrages sont des composantes importantes du réseau routier puisqu'ils permettent d'assurer la circulation des personnes et des biens sur l'île de Montréal. Toutefois, une grande partie de ces ouvrages a été construite il y a plus de 50 ans et subit constamment les effets agressants de son environnement: sels de déglçage, cycles de gel/dégel, augmentation du nombre et du poids des véhicules lourds, impacts de véhicules, etc.

Il incombe à la Division des ponts et tunnels d'assurer le suivi de l'inventaire, de l'inspection et de l'état de ces structures, de planifier les interventions pour maintenir ces structures dans un état sécuritaire et d'assurer la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier lorsque des travaux sont requis. Dans ce contexte, chaque année, un programme d'investigation comprenant des inspections et des évaluations est réalisé pour permettre à la Division ponts et tunnels de connaître l'état des ouvrages. Celui-ci permet d'établir le programme d'intervention et de réfection des ouvrages ainsi que de réaliser les études préliminaires et d'avant-projet pour l'ensemble du territoire de la Ville. Les inspections sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de déceler des situations problématiques pouvant compromettre la sécurité des usagers. De plus, la division a mis en place en début d'année des opérations de vérification et de sécurisation des structures lors de changement climatique afin de prévenir la chute de morceaux de béton.

Bien que des inspections soient réalisées par des ressources internes, des activités sont sous-traitées en partie par l'entremise de firmes externes. Un appel d'offres public a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. Cet appel d'offres public porte le numéro 14-13650 et a été publié du 4 août 2014 au 25 août 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 20 jours, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 23 mars 2015. Le comité de sélection pour l'analyse des soumissions a eu lieu le 10 septembre 2014.

Un addenda a été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 5 août 2014 : remplacement de l'article 8 de la section III des Clauses administratives particulières afin de corriger une erreur d'impression.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0714 - 7 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels au Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01) pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13400 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. (1140541009).

CE12 1624 - 3 octobre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ pour la réalisation du programme annuel d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12206 - 8 soumissionnaires, 4 soumissionnaires conformes. / Approuver un projet de convention à cette fin (Projet DPT: 12-10) (1120541013).

CE12 1007 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures routières et connexes de la Ville de Montréal couvrant une partie de l'année 2012 et les années 2013 et 2014 (1120541010).

CM08 0660 - 25 août 2008 - Ponts et tunnels: Sécurité des structures routières, ferroviaires et connexes sur le réseau local des 19 arrondissements - Offre de services professionnels du conseil municipal aux conseils d'arrondissements afin que la Direction des transports/Division ponts et tunnels réalise les inspections 2008 et années subséquentes des structures routières, ferroviaires et connexes relevant de l'autorité municipale et implantées sur le réseau local des 19 arrondissements et les interventions urgentes pouvant en découler - 300 000 \$ en 2008. Coût net pour la Ville: 286 710,96\$ (1080541003).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour réaliser une partie du programme annuel d'inspection et d'évaluation des structures et, lorsque requis, de préparer les documents nécessaires à la réalisation de travaux de réparation en urgence ainsi que de procéder à la surveillance de ces travaux, pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses. Dans ce contrat, les professionnels sont rémunérés à taux horaire. La durée prévue du contrat est de 24 mois, soit de décembre 2014 à décembre 2016.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

JUSTIFICATION

Plusieurs activités sont réalisées en continu tout au long de l'année et dans ce contexte, il est requis que la Division ponts et tunnels dispose en tout temps des services d'une firme externe.

Par ailleurs, puisque les dépenses relatives aux contrats qui sont en cours présentement avec Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. (CE14 0714) et Cima+ S.E.N.C. (CE12 1624) s'élèvent à ce jour à 50% et 90% respectivement du montant total du contrat, il est requis de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat dans les meilleurs délais. Le chevauchement des contrats est requis afin d'assurer la continuité des activités d'inspection.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (déboursés)	Total (taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	75,3	3,49	286 999,45 \$	71 749,86 \$	358 749,31 \$
Cima+ S.E.N.C.	77,7	2,91	351 248,62 \$	87 812,16 \$	439 060,78 \$
Roche Ltée., Groupe-conseil	70,8	2,79	346 419,67 \$	86 604,92 \$	433 024,59 \$
Dessau inc.	75,7	2,57	390 549,54 \$	97 637,38 \$	488 186,92 \$
WSP Canada inc.	76,3	2,48	406 936,77 \$	101 734,19 \$	508 670,96 \$
Dernière estimation réalisée			313 734,04 \$	78 433,51 \$	392 167,55 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 33 418,24 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					- 8,52 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					80 311,47 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					22,39 %

Lors de l'appel d'offres public 14-13650, sur treize (13) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et six (6) en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 54 % et 46 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les six (6) preneurs de documents qui n'ont pas déposé d'offre n'ont pas motivé leur désistement.

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

Par ailleurs, le montant de la soumission de SNC-Lavalin inc. a été corrigé en raison d'une erreur de calcul de deux items du bordereau de la section A. Les totaux pour les items des coûts des ingénieurs intermédiaire et junior ont été corrigés et le montant original de la soumission qui était de 358 747,73 \$ est maintenant de 358 749,31 \$. Ces corrections ne changent pas le rang des soumissionnaires et aucune soumission n'a été rejetée.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, SNC-Lavalin inc. a obtenu la plus haute note finale. Sur les 7 soumissionnaires, 5 ont obtenu une note intérimaire supérieure à la note de passage et deux firmes ne l'ont pas obtenu, soit, Groupe MMM Ltée et Tetra Tech QI.

Les soumissionnaires n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat. Cependant, la Division ponts et tunnels a effectué cette vérification et confirme, à titre de complément d'information, que l'adjudicataire recommandée détenait cette attestation au moment de la préparation du dossier décisionnel.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale s'élève à un montant de 358 749,31 \$, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission réalisée à l'interne par la Division ponts et tunnels, laquelle s'élève à 392 167,55 \$, taxes incluses. L'écart favorable pour la Ville est de 33 418,24 \$, soit 8,52 % par rapport à la dernière estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du contrat de services professionnels s'élève à un montant maximum de 358 749,31 \$ incluant le prix de base des services, les déboursés et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 323 602,02 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Dans le présent dossier, le prix de base pour les honoraires professionnels s'élève à 286 999,45 \$ et l'enveloppe pour les déboursés s'élève à 71 749,86 \$ taxes incluses, soit 25 % du coût total du contrat. L'enveloppe des déboursés est un montant prévisionnel pour les frais inhérents à l'exécution des mandats selon leur envergure et spécificité comme des frais de reproduction de plans, des frais d'expertises professionnelles supplémentaires liés directement aux champs de pratique demandés aux documents d'appels d'offres et/ou des frais de services techniques divers.

À titre indicatif, et sujet à changement en fonction des besoins et/ou urgences pouvant survenir, on estime que la dépense sera répartie comme suit:

2014 : 10 762,48 \$ (3%)
2015 : 240 362,04 \$ (67%)
2016 : 107 624,79 \$ (30%)
Total : 358 749,31 \$

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre à partir du budget de fonctionnement de la Division ponts et tunnels.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'investigation s'inscrit dans les orientations de la Ville annoncées lorsque l'état des structures (ponts et tunnels) sous la responsabilité de la Ville de Montréal est rendu public annuellement. Ces orientations visent à assurer le maintien des ouvrages et la sécurité des citoyens.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, certaines activités ne pourront être réalisées telles que prévues. Il ne sera alors pas possible de déceler à temps des situations problématiques qui auraient pu être observées lors des inspections pouvant ainsi compromettre la sécurité des usagers. Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 23 mars 2015, soit la date d'échéance de la

soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux

Les fermetures de voies nécessaires pour la réalisation des inspections par les firmes externes sont ponctuelles et de courte durée. Des demandes de permis d'occupation du domaine public seront faites aux arrondissements concernés lorsque requises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: décembre 2014

Fin du contrat: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyse RENAUD
Ingenieur(e) - chef de groupe

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-10-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-23

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1140660006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 70 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addendum no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses - Contrat 13423.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
2. d'approuver un projet d'addendum no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 11:56

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140660006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 70 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addendum no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll ltée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses - Contrat 13423.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre en oeuvre le programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Ville de Montréal, la Division de la gestion immobilière a eu recours à des consultants externes pour la réalisation des projets de maintien d'actifs. Ce processus présente l'avantage d'identifier les ressources externes pour mettre en oeuvre simultanément plusieurs projets.

Dans le cadre du contrat 13423 (octroyé en avril 2012), les professionnels ont été mandatés pour démarrer en même temps les quatre projets suivants :

1. Marché Atwater : mise à niveau
2. Marché Jean-Talon : réfection du béton des halles
3. Édifice Gaston Miron : réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement du système de chauffage
4. Chalet du Parc Lafontaine : réfection de l'enveloppe, accessibilité universelle et travaux divers

Dans le cas des projets du Marché Atwater et du Chalet restaurant La Fontaine, les travaux sont terminés et les services professionnels sont complétés.

Le contrat de construction des travaux à l'édifice Gaston-Miron vient d'être octroyé et le chantier aura lieu en 2015.

Pour le Marché Jean-Talon, les étapes terminées, en cours, et à venir, sont présentées sous forme de tableau, en pièce jointe du présent dossier. En résumé, les plans et devis de la phase 3 des travaux de réfection du béton des halles ont été complétés, l'appel d'offres de

construction a eu lieu et l'octroi du contrat pour les travaux est présenté au conseil municipal en parallèle au présent dossier (voir GDD1140660007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0358 - 21 août 2014

Autoriser une dépense additionnelle de 82 000,00 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du Programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108) majorant ainsi le montant total du contrat de 889 791,53 \$ à 971 791,53 \$, taxes incluses.

CM13 0957 - 24 septembre 2013

Accorder un contrat à Construction Madux inc. pour la seconde phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une dépense totale de 1 141 334,05 \$, taxes incluses.

CM13 0863 - 12 juin 2013

Accorder à Soconex entrepreneur général inc. un surplus contractuel de 65 000 \$, majorant ainsi le montant total du contrat octroyé (CM12 1110) de 573 840,23 \$ à 638 840,23 \$, taxes incluses.

CM12 1110 - 17 décembre 2012

Accorder un contrat à Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses.

CG12 0108 - 19 avril 2012

Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11817, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une seconde majoration du contrat des firmes Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil afin de leur permettre de rendre les services professionnels requis durant le chantier de la phase #3 des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, selon les plans et devis déjà réalisés. Les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du budget maximal qui augmente de 70 000,00 \$, taxes incluses, le majorant ainsi de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses.

Un dossier a été présenté antérieurement en août 2014 pour majorer une première fois ce même contrat des firmes Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau inc. et Nicolet Chartrand Knoll Itée afin de rendre les services professionnels requis pour le chantier de réfection de l'enveloppe du bâtiment et le remplacement du système de chauffage à l'Édifice Gaston Miron, selon les plans et devis déjà réalisés.

Au **Marché Jean-Talon**, les services professionnels qui seront requis et qui étaient prévus

dans le mandat initial sont relatifs à la surveillance des travaux de la phase #3 de la réfection du béton des halles à être réalisés dès janvier, soit :

- le démantèlement de la plomberie et de l'électricité (y compris l'éclairage) des halles #1 et #4 de façon à permettre la réparation du béton;
- le dégarnissage du béton en mauvais état des plafonds et colonnes des halles # 1 et 4;
- l'encloisonnement des halles #1 et 4 pour permettre le chauffage temporaire requis pour des travaux réalisés en hiver;
- la réparation du béton des plafonds et des colonnes des halles #1 et 4;
- la réfection de la toiture de la halle # 3;
- la peinture du béton des halles #1, 2, 3 et 4;
- le remplacement des drains de toit de la halle #3 et corrections aux conduits pluviaux des halles #2 et #3;
- la réinstallation de la plomberie et de l'électricité des halles #1 et 4;
- l'enlèvement du cloisonnement temporaire et nettoyage;
- les mêmes travaux que précédemment (sauf l'encloisonnement temporaire) pour les extrémités des halles #1, 2, 3 et 4 situées dans la halle d'hiver transversale;
- la réparation d'un massif d'entrée électrique et l'étanchéisation des fondations de la boulangerie.

JUSTIFICATION

Les services de base des professionnels sont payés à pourcentage du coût des travaux. Or, selon l'estimation des coûts des quatre projets à l'étape du programme fonctionnel et technique (PFT), le budget maximal d'honoraires de cette entente-cadre apparaissait alors suffisant pour assurer les services professionnels (de la conception au chantier).

Toutefois, les projets ont évolué et les coûts se sont précisés, parfois considérablement à la hausse. Le tableau suivant résume l'évolution des coûts des quatre projets à chaque étape :

Projet	Budget initial au PFT	Coût estimé des travaux par professionnels	Écart p/r au budget	Coût réel des travaux	Écart p/r au budget
Marché Atwater	2 052 304 \$	2 427 951 \$	+ 18,3 %	2 312 725 \$	+ 12,7 %
Marché Jean-Talon	2 247 761 \$	3 340 229 \$	+ 48,6 %	Phase 1 : 638 840 \$ Phase 2 : 1 071 185 \$ Phase 3 : 1 761 049 \$ Total: 3 471 074 \$	+ 54,4 %
Édifice Gaston-Miron	2 500 000 \$	2 484 560,26 \$	- 0,62 %	2 834 750,00 \$	+ 13 %
Chalet-restaurant du Parc La Fontaine	2 800 000 \$	2 817 815,47 \$	+ 0,64 %	2 790 965,23 \$	- 0,32 %

N.B.- Les coûts incluent toutes les taxes et les contingences de construction.

Les honoraires professionnels pour les services de base sont payés à pourcentage. Ils augmentent donc avec le coût d'un projet. La hausse significative du coût du projet du Marché Jean-Talon a ainsi été la principale cause ayant rendu le budget de l'entente-cadre initiale insuffisant pour continuer la troisième et dernière phase de ce projet et pour débiter en 2014, tel que prévu, les travaux à l'édifice Gaston Miron. Voir les notes additionnelles

concernant l'évolution des travaux de réparation de béton au Marché Jean-Talon.

De façon à permettre aux professionnels de l'entente-cadre de faire dans un premier temps la surveillance des travaux à l'édifice Gaston-Miron, alors prévus à partir de l'automne 2014, le budget d'honoraires de leur contrat a été augmenté de 82 000,00 \$ taxes incluses (+9,2 %) en août 2014. Le sommaire décisionnel de cette première augmentation informait déjà les instances décisionnelles qu'une seconde augmentation devait être faite en novembre 2014, et ce, pour la raison suivante. Étant donné que le coût réel des travaux de la troisième phase du Marché Jean-Talon n'était pas connu en août 2014, l'appel d'offres de construction n'ayant pas encore eu lieu, il n'était pas possible de faire en même temps l'augmentation du budget d'honoraires pour permettre la surveillance de ces travaux au marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour amender le contrat 12324 sont disponibles au budget PTI 2014-2017 et seront assumés entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville sera mise en oeuvre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les plans et devis pour la phase 3 du marché Jean-Talon ont été complétés et l'appel d'offres de construction a eu lieu. Si le budget du contrat de services professionnels de Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau inc. et Nicolet Chartrand Knoll Itée n'était pas augmenté pour la suite du projet du marché Jean-Talon, il faudrait faire un nouvel appel d'offres de services professionnels pour rendre les services requis au chantier. Mais l'expérience passée a démontré que les firmes professionnelles n'acceptent pratiquement jamais de faire la surveillance pour un projet conçu par d'autres. En conséquence, s'il fallait lancer un nouvel appel d'offres pour services professionnels, il faudrait inclure également au contrat la reprise complète des plans et devis pour ce projet et refaire l'appel d'offres de construction. Cela aurait les impacts suivants :

- Quelque 75 000 \$ d'honoraires (taxes incluses) auraient été payés inutilement pour la préparation des plans et devis pour la troisième phase du marché Jean-Talon qui devraient être mis de côté et recommencés par les nouvelles firmes;
- Dans le cadre du marché Jean-Talon, une bonne partie des leçons apprises par les firmes actuelles lors des deux premières phases seraient perdues dans le changement d'équipes professionnelles et ne pourraient pas être mises à profit pour faire la dernière phase. Cela augmente le risque d'erreurs et omissions pour cette dernière phase et, par conséquent, le risque de dépassement de coûts en chantier.
- En comptant le temps pour faire le nouvel appel d'offres de services professionnels, l'octroi du contrat ainsi que la reprise des plans et devis et, finalement, un nouvel appel d'offres de construction, il est certain que la dernière phase des travaux au marché Jean-Talon devra être reportée de l'hiver 2015 à l'hiver 2016. Or, il est important de rappeler que ces travaux sont prioritaires pour assurer la sécurité des usagers et ne peuvent pas être reportés sans entraîner une augmentation du risque ou une éventuelle fermeture d'une partie du marché pour raisons de sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Marché Jean-Talon, phase #3

- Approbation du dossier d'octroi de contrat construction CM du 24 novembre 2014
- Approbation de la seconde augmentation du contrat professionnel CG du 27 novembre 2014
- Travaux de la phase 3 dès janvier 2015, fin en novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-14

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint
Services institutionnels

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1143334029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 – 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc. firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées, à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 10:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334029

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 – 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à de nombreuses plaintes de citoyens reçues depuis plusieurs années à propos de mauvaises odeurs émanant des bâtiments de service de la station de pompage des eaux usées Rhéaume et des regards d'égouts de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau a entrepris un programme de gestion des nuisances olfactives dans ce secteur en 2007.

Une étude d'avant-projet réalisée par les professionnels de la DEEU a consisté à effectuer des analyses exhaustives qui ont confirmé la présence de nuisance olfactive aux citoyens. Une seconde étude portant sur les scénarios d'intervention a permis d'identifier des solutions de mitigation. Des analyses plus raffinées, incluant des études d'impacts et de faisabilité dans le milieu urbain constitué de complexes de condominiums et de parcs très fréquentés, ont aussi été mené relativement à l'implantation de la solution technique recommandée : soit l'extraction et le traitement des odeurs par charbon activé.

L'implantation de la solution technique retenue faisant consensus avec les responsables concernés de l'arrondissement Verdun, il est recommandé de retenir les services d'une firme de services professionnels pour réaliser la conception finale de l'ouvrage proposé et préparer l'ensemble des documents techniques pour permettre à la DEEU de lancer un appel d'offres public pour la construction d'une unité de traitement des odeurs.

Les critères d'évaluation des offres de services professionnels respectent la pondération des grilles pré approuvées par le comité exécutif.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 8 septembre 2014 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 septembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 - approuver une grille standard d'évaluation ainsi que les pondérations de ses critères pour l'octroi de contrats de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et expertise des ressources professionnelles ;

CE12 1261 - 8 août 2012 - approuver les grilles standard d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

Le mandat de services professionnels est segmenté en trois parties et inclut entre autres :

- **Partie 1** : Étude technique : Mandat rémunéré à forfait.

L'étude vise la réalisation d'une étude finale d'avant projet afin d'analyser divers éléments menant au choix final des critères de conception influençant le dimensionnement et l'implantation des ouvrages. Plus particulièrement, l'étude vise à déterminer le débit optimal de conception, les points de captage optimaux des odeurs et les exigences urbanistiques en matière d'intégration au milieu. Le tout devra être transmis sous forme d'un rapport technique.

- **Partie 2** : Préparation des plans et devis : Mandat rémunéré à forfait.

Réaliser toutes les activités d'ingénierie nécessaires à la conception des ouvrages, la production des dessins et des devis et des documents pertinents. Ce qui inclut sans s'y limiter les activités suivantes :

- la cueillette des informations spécifiques;
- l'élaboration du concept menant au choix de la solution finale;
- les calculs d'ingénierie et la coordination des différentes disciplines d'ingénierie;
- la mise en plan et la confection des devis techniques;
- les services au besoin durant la période d'appel d'offres (questions techniques, modifications aux plans, clarifications, addenda).

- **Partie 3** : Services durant la construction : Mandat rémunéré à taux horaires.

Effectuer les activités appropriées pour la mise en œuvre des ouvrages, la surveillance de la réalisation des travaux et des règles de sécurité (travaux en espace clos). Ce qui inclut entre autres les activités suivantes :

- coordonner les différentes disciplines dans le programme d'inspection et de surveillance des travaux ;
- réviser et approuver des dessins d'atelier ;
- coordonner la gestion des changements ;
- tenir et diriger des réunions de chantier ;
- coordonner la gestion des déficiences et des correctifs ;
- signifier la réception (provisoire et finale) des travaux à la Ville de Montréal.

Le montant prévu au contrat pour contingences est de 10 %.

JUSTIFICATION

Le secteur de la rue Rhéaume dans l'arrondissement Verdun est résidentiel et hautement fréquenté à cause de la présence d'aires de récréation et de parcs. Plusieurs centaines de condominiums sont construits à moins de 50 mètres des ouvrages d'exploitation d'égout. Plusieurs propriétaires ont d'ailleurs signifié que l'utilisation de leur balcon extérieur est parfois très désagréable à cause des odeurs transportées par le vent. À ce titre, la perte de valeur des résidences a déjà été soulevée lors de rencontres avec des citoyens.

Les principales conclusions de l'étude d'avant-projet réalisée par la DEEU sont les suivantes :

- À l'origine de ce projet en 2007, des résidents d'un complexe de condominium situé au 100 rue Rhéaume ont détecté des odeurs d'égout récurrentes durant une période d'environ 4 mois dans le cadre d'une consultation ;
- Des inspections annuelles réalisées depuis 2007 en saison estivale par la DEEU ont permis d'identifier la source des odeurs soit des regards d'accès aux égouts (incluant l'intercepteur sud) et la présence de fortes odeurs d'égout autour de la station de pompage Rhéaume ;
- Une campagne de caractérisation des odeurs entre 2007 et 2013 a permis de confirmer que des mouvements d'airs viciés surviennent au site Rhéaume ;
- L'analyse des résultats permet d'affirmer que la probabilité que des citoyens de la rue Rhéaume et des citoyens fréquentant la piste cyclable soient en contact avec une odeur d'égout varie entre 79% et 91% du temps ;
- Le niveau d'odeurs mesuré à la source (5 583 unités odeur/m³ en moyenne associé à un ton hédonique défavorable de plus de 7/10) est typique d'une situation problématique et vient confirmer les plaintes des citoyens.

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et une firme a déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions				
Firmes soumissionnaires conformes	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)	Pointage final
1.Les Services exp inc.	351 248,63 \$	35 124,86 \$	386 373,49 \$	3,38
Estimation interne des professionnels	370 104,53 \$	37 010,45 \$	407 114,98 \$	
Écart entre la firme et l'estimation interne (\$)			(20 741,49 \$)	
Écart entre la firme et l'estimation interne (%)			-5,09%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et la seule soumission conforme est favorable de 5,09 % et s'explique principalement par le montant forfaitaire soumissionné pour les plans et devis inférieur au montant estimé.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, mais détient une certification de ce même organisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance et l'inspection des travaux de construction est de 386 373,49, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 348 519,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et est priorisée au PTI 2015-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 278 815,85 \$ dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 69 703,96 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	348
Subventions: part Ville de Montréal	278
Emprunt net	70

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet aura un impact majeur sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens résidant dans le secteur de la rue Rhéaume de l'arrondissement Verdun, ainsi qu'une amélioration des conditions d'utilisation de la piste cyclable, du sentier pour piéton et des aires de sport (tennis, soccer et baseball).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels: novembre 2014

Appel d'offres pour construction : été 2015
Mise en service : été 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-21

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1143501004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$, taxes incluses, à 851 095,42 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;
2. d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 18:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1143501004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$, taxes incluses, à 851 095,42 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À sa séance du 27 septembre 2012, le conseil d'agglomération a accordé un contrat à Ethnoscop inc. pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, suite à l'appel d'offres public 12-12153, pour une somme maximale de 632 307,31, \$ taxes incluses, et a approuvé une convention à cette fin. Ce contrat vise la réalisation d'interventions archéologiques préalables et lors des travaux de réaménagement de la place du Canada nord.

À sa séance du 27 mars 2014, le conseil d'agglomération adoptait une modification à la convention de services professionnels signée entre la Ville et la firme Ethnoscop inc. (CG14 0142) pour prolonger la durée du mandat jusqu'en 2015 compte tenu du décalage important dans l'amorce et la réalisation des travaux suite à la décision du comité exécutif de reprendre le processus d'appel d'offres pour l'octroi du contrat d'aménagement de la place du Canada. Ethnoscop inc. s'engage ainsi à réaliser le mandat selon les termes du devis initial et en conformité avec son offre de services, en tenant compte des changements au calendrier, tout en maintenant les tarifs prévus dans son offre de services.

Toutefois, certains travaux n'étaient pas prévus dans le devis initial de la firme Ethnoscop inc. et font en sorte que pour mener les travaux à bon terme, il est requis de poursuivre la démarche archéologique déjà amorcée. C'est ainsi que depuis 2012, plusieurs interventions archéologiques ont été réalisées préalablement et en continuité avec le projet de construction et d'aménagement de la place du Canada. Certains travaux ont été pris en charge à même le contrat d'Ethnoscop inc. sans qu'ils aient été décrits dans le devis d'appel d'offres, mais qu'il importait de faire réaliser afin de ne pas retarder les travaux de construction et d'aménagement. D'autres interventions archéologiques associées à des modifications ou ajouts aux plans de construction ont également été réalisées en cours de mandat pour les mêmes raisons. Une majoration du montant initial du contrat et une modification à la convention initiale d'Ethnoscop inc. sont donc requises afin de bonifier le budget en lien avec les travaux supplémentaires au réaménagement de la place du Canada

nord.

Le présent sommaire vise à majorer le mandat initial d'Ethnoscop inc. afin de réaliser les travaux supplémentaires requis au réaménagement de la place du Canada nord. Un montant additionnel de 218 788,11 \$ est recommandé, majorant le mandat d'Ethnoscop inc. de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses, ce qui représente une majoration du montant du contrat de 34,6 %.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0142 – 27 mars 2014 - Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632) pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord, relativement à la durée des travaux.

CM14 0236 – 24 mars 2014 - Accorder un contrat à Cevoco inc. pour le réaménagement de la place du Canada pour une somme maximale de 9 267 232,24 \$, taxes incluses - Dépense totale de 10 008 610,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6548 (4 soum.).

CE13 0404 - 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG12 0362 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord pour une somme maximale de 632 307,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 12-12153 - un soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 1337 - 15 août 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 6334 (Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada).

CE12 0601 - 9 mai 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord.

CE12 0512 – 11 avril 2012 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le réaménagement de la place du Canada (6334).

DESCRIPTION

Il est d'abord utile de rappeler la pertinence du potentiel archéologique du square Dorchester et de la place du Canada nord et sa portée sur le réaménagement de ces espaces.

Le potentiel archéologique de la place du Canada nord est principalement relié à la présence de l'ancien cimetière catholique dit cimetière Saint-Antoine et des bâtiments rattachés à ce lieu (site archéologique BiFj-37 - secteur d'intérêt à fort potentiel archéologique). Le cimetière couvre la totalité du square Dorchester et de la place du Canada ainsi qu'une grande partie des rues Metcalfe, de la Cathédrale et Peel, et du boulevard René-Lévesque. D'après les documents historiques, ils comptent de 40 000 à 50 000 individus inhumés entre 1799 et 1854 et, malgré les exhumations et la construction d'infrastructures souterraines dans les rues, il demeure relativement intact aujourd'hui. En effet, trois phases d'inventaire archéologique réalisées en 2000 et 2001 ainsi que des interventions archéologiques (inventaire, supervision et fouilles) en 2009 ont permis de diagnostiquer la présence et l'excellent état de conservation des sépultures du cimetière dans les deux espaces publics et dans les rues. Ce patrimoine archéologique funéraire mérite toute l'attention et la protection nécessaires aux lieux d'inhumation. Outre la présence de sépultures, certains objets tels des pierres tombales et des objets funéraires, de même que

des traces d'éléments du paysage d'origine pourraient y être découverts (ruisseau, marécage, terrasse, etc.).

L'approche de la Ville découle du « Plan stratégique de restauration » rédigé en 2002 par la Direction des parcs, le Groupe Cardinal Hardy et Claude Cormier et vise à prendre en compte la présence du cimetière dans le projet d'aménagement du square Dorchester et de la place du Canada. Le projet a donc été dessiné et réalisé en remblais en concertation entre différents spécialistes (architectes, architectes du paysage, urbanistes, archéologues, entrepreneurs, services de la Ville, etc.), afin de conserver *in situ* la quasi-totalité du cimetière, minimisant ainsi l'impact des travaux d'aménagement sur les sépultures. L'approche de la Ville vise également à mettre en valeur le cimetière à l'intérieur du projet d'aménagement.

Le présent sommaire vise à majorer le mandat initial de services professionnels en archéologie de la firme Ethnoscop inc. de façon à refléter l'ensemble des interventions archéologiques requises et réalisées dans le contexte spécifique et complexe du square Dorchester et de la place du Canada et de l'approche municipale quant à la protection et à la mise en valeur du cimetière. La majoration demandée repose sur :

1. des modifications et ajouts de travaux au terrain non inclus dans le devis principal et ;
2. des ajustements au mandat initial.

1. Modifications et ajouts de travaux au terrain non inclus dans le devis principal

Depuis 2012, plusieurs travaux ont été pris en charge à même le contrat d'Ethnoscop inc. qu'il importait de faire réaliser afin de ne pas retarder les travaux de construction et d'aménagement. D'autres travaux prévus initialement ont été modifiés ou leur emplacement a été modifié par rapport aux plans initiaux. Ces ajouts et modifications ont entraîné des interventions archéologiques supplémentaires. Précisons que l'ensemble de ces travaux s'inscrivent dans le projet de construction et d'aménagement de la place du Canada nord et sont en lien avec le site archéologique du cimetière Saint-Antoine. Ces interventions archéologiques sont les suivantes :

· Supervision archéologique lors des travaux de réhabilitation d'aqueduc de 2013

Lors des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc principale et secondaire des rues Metcalfe et de la Cathédrale réalisés en 2013, une supervision archéologique supplémentaire a été réalisée.
Montant : 2 036 \$, sans les taxes.

· Fouilles archéologiques en lien avec la transplantation des arbres de 2014 (techniciens et heures supplémentaires)

Ces travaux sont associés principalement à la transplantation des six arbres matures dans un autre espace sur la place conformément au plan de réaménagement, et ce, en respectant un échéancier extrêmement serré compte tenu de la période limitée de transplantation et de l'objectif de maintenir le calendrier de réalisation des travaux d'aménagement à la place du Canada :

- Pour ce faire, Ethnoscop inc. a fourni trois équipes de fouilleurs qui se sont réparti le travail pour faire les prélèvements requis de sépultures dans les six espaces devant recevoir les arbres. À ces équipes se sont ajoutés quatre techniciens. Les journées de travail ont été augmentées d'une heure et demie par jour par archéologue. De plus, une équipe d'archéologues a travaillé les samedis. Mentionnons qu'il faut calculer du temps et demi après 40 heures de travail ;
- Les opérations de déplacement de chaque arbre vers son nouveau site nécessitent

également des enregistrements de la part des archéologues ;
Montant : 28 051,90 \$, sans les taxes.

Des fouilles archéologiques supplémentaires ont été requises par l'ajout des travaux suivants :

- Cernage des arbres

Des heures supplémentaires ont également été requises durant les opérations de « cernage » des arbres. Chaque arbre à transplanter doit être délimité avec une rétrocaveuse puis dégagé manuellement. Comme les arbres ont poussé dans le cimetière, il est normal que des sépultures aient été retrouvées coincées dans le système racinaire.

Montant : 18 432 \$, sans les taxes.

- Modifications des fosses de lampadaires

Les excavations des fosses pour recevoir les lampadaires ont été supervisées et fouillées comme convenu dans le mandat initial. Toutefois, les tranchées de raccordement des lampadaires ont été modifiées, ce qui a entraîné des fouilles archéologiques supplémentaires.

Montant : 1 552 \$, sans les taxes.

- Fosse commune dans la rue de la Cathédrale

Durant les travaux de construction du trottoir est de la rue de la Cathédrale, les excavations de l'entrepreneur se sont élargies à l'emprise de la rue. Une fosse commune a été découverte lors de ces travaux.

Montant : 10 704 \$, sans les taxes.

Une supervision archéologique supplémentaire a été requise par l'ajout des travaux suivants :

- Drain de la boîte d'arrosage

Le boîtier d'arrosage situé dans la place du Canada nord doit être relié par sa base au système de drainage qui se jette dans l'égout pluvial de 300 mm implanté du côté ouest de la rue de la Cathédrale.

Montant : 4 136 \$, sans les taxes.

- Égout de la rue de la Cathédrale

Une bouche d'égout de drainage de la place du Canada a été ajoutée à 1,5 m de profondeur légèrement à l'est du trottoir ouest de la rue de la Cathédrale

Montant : 10 340 \$, sans les taxes.

- Tranchées exploratoires dans la rue de la Cathédrale

Afin de mieux évaluer la présence et l'intégrité de l'ancien cimetière Saint-Antoine dans la rue de la Cathédrale, quatre tranchées exploratoires ont été réalisées à la demande de la Ville.

Montant : 708 \$, sans les taxes.

- Analyse et rédaction du rapport associé à ces ajouts

Le nombre de sépultures mises au jour a un impact direct sur le temps d'analyse et de rédaction du rapport archéologique afin de respecter les normes de la Ville demandées dans le devis et de respecter la *Règlementation sur les recherches archéologiques* en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel. Plusieurs concentrations élevées de sépultures, dont des fosses communes, ont dû être fouillées, changeant les ratios de sépultures à analyser.
Montant : 23 499 \$, sans les taxes.

**Un montant de 99 458,90 \$ (soit 114 352,87 \$, taxes incluses)
est requis pour couvrir l'ensemble des honoraires supplémentaires.**

2. Ajustements au mandat initial

Outre les interventions archéologiques supplémentaires précédemment décrites, il importe de préciser que l'enveloppe budgétaire autorisée pour couvrir l'ensemble des travaux de la place du Canada s'est avérée insuffisante - le budget se rapprochant davantage de l'estimation préliminaire de la Ville et de la proposition budgétaire d'Ethnoscop inc. Outre une mise en chantier des travaux deux ans plus tard et donc, un calendrier de réalisation modifié, plusieurs facteurs expliquent ce constat :

· Négociation du mandat d'Ethnoscop inc. à la baisse

En 2012, dans son offre de services professionnels, Ethnoscop inc. a estimé à 713 702,71 \$, taxes incluses, le montant requis pour réaliser les interventions archéologiques. L'offre de services a été jugée conforme par le comité de sélection. Comme Ethnoscop inc. a été la seule firme à soumissionner, il a été demandé de négocier le prix soumis. Les parties se sont entendues sur un montant de 632 307,31 \$, taxes incluses. Il n'y a pas eu de contingence d'affecter au mandat initial.

Précisons que la Ville de Montréal avait estimé à 700 000 \$ + 70 000 \$ (contingences) = 770 000 \$, taxes incluses, le montant requis pour réaliser l'ensemble des interventions archéologiques requises lors des travaux de réaménagement de la place du Canada nord.

· Mobilisation et démobilitation des équipes de travail

Une seule mobilisation et démobilitation des équipes d'archéologues était prévue au mandat initial d'Ethnoscop inc. Compte tenu du décalage dans le calendrier des travaux de réaménagement, la firme a dû et devra se mobiliser quatre fois (2012, 2013, 2014 et 2015). Chacune de ces mobilisations occasionne des frais supplémentaires non prévus.

· Escalier Peel

La démolition de l'escalier Peel qui donne dans la place du Canada et son remplacement engendreront des fouilles archéologiques dans un secteur du cimetière à très fort potentiel.
Montant : 6 264 \$, sans les taxes.

· Trottoir Peel et fosses d'arbres à l'angle Peel et René-Lévesque

La démolition et la reconstruction du trottoir est de la rue Peel engendreront des fouilles archéologiques dans un secteur du cimetière à très fort potentiel.
Montant : 10 400 \$ sans les taxes.

· Sentiers dans la moitié nord de la place du Canada

La démolition des sentiers existants avec le retrait des matériaux modernes dégagera la surface du cimetière et à l'occasion la découverte de sépultures. Des travaux de supervision et de fouilles seront alors requis.
Montant : 15 360 \$, sans les taxes.

· Caniveaux à construire sous les trottoirs de Peel et René-Lévesque

Ces travaux d'excavation et de construction sont en conflit direct avec le cimetière ancien. Des fouilles et prélèvements de sépultures sont à prévoir dans ce secteur du cimetière à très fort potentiel.
Montant : 26 000 \$, sans les taxes.

· Analyse et rédaction du rapport

Le nombre de sépultures mises au jour a un impact direct sur le temps d'analyse et de rédaction du rapport archéologique afin de respecter les normes de la Ville demandées dans le devis et de respecter la *Réglementation sur les recherches archéologiques* en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel. Plusieurs concentrations élevées de sépultures, dont des fosses communes, ont dû être fouillées, changeant les ratios de sépultures à analyser.
Montant : 32 809 \$, sans les taxes.

**Un montant de 90 833 \$ (soit 104 435,24 \$, taxes incluses)
est requis pour couvrir l'ensemble des honoraires.**

Une majoration du contrat d'Ethnoscop inc. est donc requise en lien avec les travaux supplémentaires au réaménagement de la place du Canada nord. Un montant additionnel de 218 788,11 \$ est recommandé, majorant le mandat d'Ethnoscop inc. de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses, ce qui représente une majoration du montant du contrat de 34,6 %.

JUSTIFICATION

Une modification au contrat d'Ethnoscop inc. est recommandée de façon à l'arrimer aux travaux supplémentaires nécessaires au réaménagement de la place du Canada nord. La Direction de l'urbanisme recommande la révision du contrat initial en fonction des considérations suivantes :

- Les modifications et ajouts de travaux au terrain non inclus dans le devis principal d'Ethnoscop inc. requérant une supervision et des fouilles archéologiques additionnelles, en lien notamment avec les travaux de réhabilitation d'aqueduc, le cernage et la transplantation des arbres, la modification de fosses de lampadaires, la découverte d'une fosse commune, le drain de la boîte d'arrosage, la bouche d'égout et les tranchées exploratoires dans la rue de la Cathédrale ;
- Un ajustement au mandat initial en lien avec :

- une mise en chantier des travaux de construction de la place du Canada nord débutée deux ans plus tard et un calendrier de réalisation modifié ;

- l'estimation originale de la Ville et la proposition retenue d'Ethnoscop inc., seul soumissionnaire, revue à la baisse préalablement à l'octroi de contrat ;
- un nombre plus élevé de mobilisations et démobilitations des équipes de travail dû au décalage dans la réalisation du projet ;
- un échéancier de réalisation des travaux d'aménagement très serré, impliquant des interventions rapides sur le chantier ;
- un nombre plus élevé de sépultures que celui estimé, générant des impacts sur l'analyse et la rédaction du rapport requis conformément à la Loi sur le patrimoine culturel ;
- des travaux au terrain à réaliser dans un secteur du cimetière à très fort potentiel nécessitant des fouilles archéologiques : l'escalier Peel, le trottoir Peel et des fosses d'arbres à l'angle de Peel et René-Lévesque, la construction des sentiers dans la partie nord de la place du Canada et les caniveaux à construire sous les trottoirs de Peel et René-Lévesque.

Une modification de la convention de services professionnels entre la Ville et Ethnoscop inc. est requise afin de modifier l'article 8.1 relatif aux « Honoraires et dépenses » associés à l'ensemble des travaux supplémentaires demandés, faisant passer le montant de 632 307,31 \$, taxes incluses, à 851 095,42 \$, taxes incluses.

TABLEAU RÉSUMÉ

	Majorations recommandées (sans les taxes)	Majorations recommandées (avec taxes)
1. Modifications et ajouts de travaux au terrain non inclus dans le devis principal		
Supervision archéologique lors des travaux de réhabilitation d'aqueduc de 2013	2 036 \$	
Fouilles archéologiques en lien avec la transplantation des arbres de 2014	28 051,90 \$	
Cernage des arbres	18 432 \$	
Modifications des fosses de lampadaires	1 552 \$	
Fosse commune dans la rue de la Cathédrale	10 704 \$	
Drain de la boîte d'arrosage	4 136 \$	
Égout de la rue de la Cathédrale	10 340 \$	

Tranchées exploratoires dans la rue de la Cathédrale	708 \$	
Analyse et rédaction du rapport associé à ces ajouts	23 499 \$	
TOTAL	99 458,90 \$	114 352,87 \$
2. Ajustements au mandat initial		
Escalier rue Peel	6 264 \$	
Trottoir Peel et fosses d'arbres à l'angle Peel et René-Lévesque	10 400 \$	
Sentiers de la moitié nord de la place du Canada	15 360 \$	
Caniveaux à construire sous les trottoirs de Peel et René-Lévesque	26 000 \$	
Analyse et rédaction du rapport associé à ces ajouts	32 809 \$	
TOTAL	90 833 \$	104 435,24 \$
GRAND TOTAL - MAJORATION	190 291,90 \$	218 788,11 \$
MANDAT INITIAL D'ETHNOSCOPIE INC.	549 952,00 \$	632 307,31 \$
GRAND TOTAL	740 243,90 \$	851 095,42 \$
ÉCART - MAJORATION		34,6 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour donner suite à ce dossier proviendront du PTI du Service de la mise en valeur du territoire (projet 36201- réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada nord). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat en cours contribue à assurer la protection *in situ* du patrimoine archéologique, soit les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

· La majoration du contrat de services professionnels permettra de réaliser les interventions archéologiques supplémentaires dans le respect de l'approche de la Ville découlant du « Plan stratégique de restauration » (2002) et visant à prendre en compte la présence du cimetière dans le projet d'aménagement du square Dorchester et de la place du Canada nord.

- Ce dossier contribue à assurer la protection *in situ* du patrimoine archéologique, en l'occurrence les sépultures du cimetière Saint-Antoine (1799-1854).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec la stratégie de communication déjà approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 novembre 2014

Conseil municipal : 24 novembre 2014

Conseil d'agglomération : 27 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jacques BEAULIEU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

ENDOSSÉ PAR

Gilles DUFORT
Chef de division

Le : 2014-10-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-11-03

**Dossier # : 1144426001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 18:48

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1144426001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande d'octroi de contrat de services professionnels concerne les études, historiques et archéologiques, et les interventions archéologiques, requises dans les limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal dont les aménagements sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Dans le cadre des travaux d'aménagement et de réaménagement des espaces publics, des études et des travaux préalables, telles les interventions archéologiques, doivent être exécutés. Ces études et interventions doivent être réalisées lors de la planification d'un projet afin de prévenir l'altération du patrimoine archéologique. La documentation des ressources archéologiques permet également d'assurer une prise de décision réfléchie quant à la protection et la mise en valeur de ce patrimoine fragile et, éventuellement, de son intégration aux divers projets d'aménagement. L'embauche d'une firme professionnelle externe est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la Ville ne dispose pas des ressources requises pour réaliser ce dernier.

Le secteur couvert par le mandat constitue un site patrimonial déclaré par le gouvernement provincial. Les limites du site patrimonial correspondent également aux limites d'un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel identifié au plan d'urbanisme adopté en 2004. Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel, lorsque des interventions sont planifiées dans ces limites, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Les mesures de protection doivent être prévues lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Selon la directive émise par la Direction générale (C-OG-DG-D-12-009), aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et que la

grille d'évaluation nécessaire à l'évaluation qualitative des soumissions est préapprouvée.

Conformément à cette décision, un appel d'offres public a été publié dans le SEAO, le site Internet de la Ville et le journal *La Presse* le 23 juin 2014. Après vingt-deux jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 14 juillet 2014.

À la suite de l'analyse de l'unique soumission déposée, le comité de sélection a recommandé l'octroi d'un contrat à la firme Arkéos inc. experts en archéologie pour réaliser les études et les interventions archéologiques requises dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. La soumission est valide pour une durée de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0213 - 15 juin 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement et de réaménagement dans le parc du Mont-Royal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 325 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11629 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour les projets inscrits au PTI 2014-2016, dont plusieurs projets doivent être complétés pour 2017. La programmation des projets au mandat est soumise au fur et à mesure selon les projets priorisés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Le mandat est d'une durée de 36 mois ou jusqu'à l'épuisement de la somme maximale prévue au mandat, soit 300 000 \$, taxes incluses. Les professionnels sont rémunérés pour les services rendus selon la grille de taux horaire présentée sur trois ans dans leur offre de services. Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre en tout ou en partie : une étude historique, une étude de potentiel, un inventaire, une supervision, une fouille, une analyse des données ainsi que la rédaction d'un rapport et la réalisation d'une présentation. Les études ou les rapports doivent comprendre, lorsque requis, l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes de consultants ont été preneurs du cahier des charges. Une (1) firme (soit 20 % des preneurs) a déposé une offre. Celle-ci a été jugée recevable et analysée. Les raisons invoquées pour justifier le désistement des autres firmes touchent le manque de temps pour déposer une offre, l'incapacité d'ajouter de nouveaux projets à leur carnet de commandes et l'absence de professionnels ayant les compétences demandées au sein de certaines firmes. Le peu de preneurs du cahier des charges s'explique par le marché restreint de firmes concernées par le champ d'expertise. Ainsi, le même bassin de firmes soumissionne pour les contrats publics, parapublics et privés sur l'ensemble du territoire de la province. Précisons également qu'au cours de l'été, un autre appel d'offres (14-13691) pour des services professionnels en archéologie a été annulé puisqu'aucune offre n'a été déposée.

La note de passage de l'évaluation qualitative, le prix et le pointage final sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%) (1)	Note finale (5)	Prix de base (2)	Prix multiplié par facteur multiplicateur	Total avec taxes (4)
---------------------------------------	---------------------------------	------------------------	-------------------------	--	-----------------------------

				avant taxes (3)	
Arkéos inc.	84 %	291,70	2 683,78 \$	3 995,38 \$	4 593,69 \$
Estimation interne					3 796,36 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					797,33 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					21 %

(1) Note intérimaire obtenue en fonction des critères de sélection préétablis.

(2) Prix avant taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission.

(3) Prix avant taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission avec un facteur multiplicateur, pour chaque activité et chaque poste.

(4) Prix avec taxes obtenu à partir de la somme des taux horaires proposés au bordereau de soumission avec un facteur multiplicateur, pour chaque activité et chaque poste, utilisé pour l'application de la formule prévue par la Loi sur les cités et villes.

(5) Note finale obtenue selon la formule prévue par la Loi sur les cités et les villes.

La firme Arkéos inc. a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 30 juillet 2014 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement). Lors de l'évaluation qualitative, Arkéos inc. a obtenu la note intérimaire de 84 %. À l'ouverture de la seconde enveloppe, il a été constaté un très grand écart entre l'estimation interne et l'adjudicataire. Suite à deux rondes de négociation, l'adjudicataire a soumis de nouveaux prix ajustés à la baisse portant l'écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire à 21 %. Réparti sur trois ans, cet écart représente -27 % pour la première année, 34 % pour la seconde année et 33 % pour la troisième année. L'estimation interne était basée sur les dernières offres reçues par la Ville de Montréal pour des services professionnels et des projets de même nature et d'ampleur similaire. L'estimation ne tenait pas compte des prix actuels du marché pour des contrats octroyés par d'autres donneurs d'ouvrage que la Ville, ni des taux horaires des spécialistes présentés sur le site de l'Association des archéologues du Québec. Les taux horaires payés par les autres donneurs d'ouvrage semblent avoir augmenté au cours des dernières années, information qui n'était pas connue lors de l'estimation interne. Ceci peut expliquer l'écart entre la proposition de l'adjudicataire et l'estimation interne.

Puisque les études et interventions sont prévues dans les limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, des normes de qualité élevées sont attendues. L'offre de service déposée et l'équipe de professionnels chevronnés proposée par l'adjudicataire satisfont de hauts standards de qualité et les exigences particulières du devis. De plus, en lançant un nouvel appel d'offres dans les conditions actuelles du marché, nous ne sommes pas assurés de recevoir plus d'une offre et qu'un meilleur prix soit soumis. De plus, considérant les contraintes de respect des échéanciers pour la réalisation des projets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, l'effort et les résultats satisfaisants des négociations, il apparaît avantageux de retenir les services de la firme Arkéos inc. pour le présent mandat.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF. De plus, l'entreprise ne détient pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public. Après validation,

l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent contrat de services professionnels à taux horaire concerne les études et interventions archéologiques requises dans les limites du site patrimonial du Mont-Royal pour les divers projets inscrits au PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

La valeur maximale du contrat à approuver est de 300 000 \$, taxes incluses. Les services seront rémunérés à partir de la grille tarifaire soumise dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires et postes proposés. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sous réserve de l'approbation des budgets présentés, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées. Précisons qu'un suivi budgétaire et de qualité serré sera effectué tout au long du mandat.

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au PTI du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Compte budgétaire : selon les informations contenues dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4^e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable puisqu'ils visent à assurer la qualité des milieux de vie et à améliorer la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique ;
- fournir les données historiques et archéologiques permettant l'identification des éléments caractéristiques porteurs des valeurs du lieu afin d'en tenir compte dans l'élaboration des plans et devis ;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagement.

Le présent dossier permet :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, au moyen des prescriptions spéciales dans les documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement réalisés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

- de réaliser les interventions archéologiques et études pertinentes aux projets devant être complétés en 2017 par Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les stratégies de communication seront mises en oeuvre selon les projets et les enjeux identifiés afin d'informer les usagers des travaux à réaliser incluant, selon le cas, les activités archéologiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 12 novembre 2014
- Conseil municipal pour approbation du contrat : 24 novembre 2014
- Conseil d'agglomération pour approbation du contrat : 27 novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Céline BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Jean-François NADON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Geneviève LAVERGNE
Archéologue, Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Elizabeth BONNER
Chef de section

Le : 2014-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-10-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1146817001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gestion de gré à gré au TAZ (OBNL) pour la gestion de l'installation sportive située au 8931 avenue Papineau pour une durée de trois ans (2015 à 2017) et autoriser une dépense de 551 880\$ taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'accorder un contrat de gestion de gré à gré à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roue, pour une période de trois ans, pour une totale de 551 880 \$ taxes incluses, soit un montant annuel de 183 960 \$ taxes incluses pour 2015, 2016 et 2017.
2. d'autoriser une dépense de 15 000 \$ annuellement pour 2015, 2016 et 2017 pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble.
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montants de 200 000 \$ en 2015.
4. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'une somme de 200 000 \$ récurrente à compter de 2016.
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-03 14:32

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146817001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gestion de gré à gré au TAZ (OBNL) pour la gestion de l'installation sportive située au 8931 avenue Papineau pour une durée de trois ans (2015 à 2017) et autoriser une dépense de 551 880\$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'ouverture officielle du TAZ a lieu le 28 mars 2009. À l'automne 2010, le TAZ (OBNL) demande à la Ville une contribution financière afin de couvrir en partie ses frais d'opération et de combler un besoin de liquidités à court terme, le temps de mettre en place de nouvelles stratégies pour améliorer la situation. À l'automne 2011, malgré les efforts consentis pour redresser la situation, celle-ci n'est pas viable et nécessite un changement de cap. Les charges relatives à la propriété, combinées à un contexte économique difficile, pèsent lourd sur l'organisme, ce qui met en péril la poursuite de ses activités. Le 26 avril 2012, l'organisme a remis le bâtiment à la Ville de gré à gré. Le TAZ est devenu un équipement municipal dont la gestion a été octroyée à un organisme à but non lucratif, Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la période du 26 avril 2012 au 31 décembre 2014. La mission de l'organisme vise la pratique du patin à roues alignées, de la planche à roulettes, du vélo BMX et de la trottinette. Il œuvre au chapitre de la prévention et de l'intégration sociale des jeunes par la pratique de sports d'action, ainsi que par des activités culturelles et sociales associées au style de vie lié à la pratique de ces sports. Depuis avril 2012, l'organisme gère l'ensemble des opérations de l'installation sportive : gestion de la programmation et des activités, accueil et sécurité des usagers, surveillance de l'installation sportive et entretien courant et préventif de l'immeuble. Le contrat de gestion a été réalisé à la satisfaction de la Ville et il vient à échéance le 31 décembre 2014. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) souhaite accorder un nouveau contrat de gestion de gré à gré à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire pour la gestion de l'installation sportive située au 8931, avenue Papineau à Montréal pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0302 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire pour la somme de 4 300 296,64 \$, plus taxes; approuver le contrat de novation entre la Caisse d'économie solidaire Desjardins et la Ville de Montréal; approuver le transfert à la Ville de Montréal des subventions octroyées au TAZ; accorder un contrat de gestion de gré à gré au TAZ (OBNL) pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roues, pour une période de trois ans, pour une valeur approximative de 1,2 M\$ et autoriser une dépense de 480 000 \$, excluant taxes; Autoriser un ajustement en budget additionnel de dépenses et des revenus de 1 100 000 \$ afin de refléter les nouvelles recettes générées par la Ville, ainsi que les dépenses s'y rattachant; Adopter un règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2012).

DESCRIPTION

Le Service de la diversité sociale et des sports souhaite octroyer un contrat de gestion à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la poursuite des activités de sports sur roues offertes aux familles montréalaises. En vertu du contrat de gestion, la Ville demeure responsable de l'immeuble (tel que l'entretien majeur et le maintien de l'actif) et confie la gestion des opérations à l'organisme.

Le contrat de gestion établit les modalités et les conditions d'opérations de l'installation sportive de la Ville. Il prendra effet le 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2017. En vertu de ce contrat, la Ville serait responsable du maintien de l'actif, ainsi que de la planification des interventions s'y rattachant, afin d'assurer la pérennité de l'immeuble pour maintenir les activités qui y sont offertes. Le TAZ, aurait quant à lui les responsabilités suivantes : gestion de l'installation sportive et des activités qui y ont lieu, l'accueil des usagers, la surveillance des activités et de l'immeuble, ainsi que l'entretien courant et préventif de l'immeuble. Le contrat de gestion comprend également les tâches et fréquences définies à l'intérieur du Programme d'entretien régulier et préventif du Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'assurer que les entretiens courants respectent les standards de la Ville. Des clauses de résiliation sont également prévues en cas de défaut de la part de l'organisme d'exécuter ses obligations.

Ainsi, la Ville confie à un organisme sportif et communautaire issu du milieu des sports sur roues la prise en charge des activités qui ont lieu dans l'immeuble de la Ville. Ce contrat prévoit aussi que la Ville peut avoir accès à l'immeuble et qu'elle peut l'utiliser pour ses besoins.

JUSTIFICATION

Le TAZ a développé une expertise en sports sur roues qui représente un atout majeur pour offrir le meilleur service possible aux citoyens. De son expérience passée, il réussit à transmettre un dynamisme qui fait sa force. L'organisme est constamment à la recherche de nouveautés pour renouveler l'intérêt de la clientèle (exemple : introduction de la trottinette, réfection des modules du Skatepark, ajout de nouvelles activités, etc.). En 2013-2014, plus de 86 000 personnes ont franchi les portes du TAZ: une hausse de 59 % de l'achalandage depuis 2011-2012 (55 000 entrées).

L'organisme a été en mesure de dégager un léger surplus, pour la première fois depuis son ouverture, en 2012-2013. Le TAZ a démontré au cours de l'année financière 2012-2013 être en mesure d'assurer les activités et services offerts à la clientèle en augmentant l'achalandage au Roulodôme (+21 %) et au Skatepark (+28 %) et en redémarrant les activités de camps de jour et de cours de groupe. De plus, les résultats financiers sont de bon augure pour l'année financière 2013-2014.

Au cours des 20 derniers mois, l'organisme a su faire l'apprentissage et le rodage de toutes les procédures en lien avec le contrat le liant à la Ville de Montréal (suivi financier mensuel,

participation à des rencontres statutaires, présentation du rapport d'activités, remise de plan d'action, etc.).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entretien du bâtiment

La totalité des frais relatifs à l'exploitation de l'installation sportive est assumée par l'organisme, sauf lors d'expertise technique demandée par la Ville. Auquel cas, 15 000 \$ sont prévus annuellement pour apporter le suivi adéquat. Cette dépense est déjà prévue au budget du SDSS.

Octroi d'un contrat de gestion

Tous les revenus provenant de l'exploitation de l'installation sportive et des activités connexes seront perçus pour le compte de la Ville, et iraient en contrepartie des dépenses de fonctionnement que l'organisme aura à encourir pour s'acquitter de ses obligations. Afin d'équilibrer les dépenses requises pour opérer l'installation, l'organisme recevrait, en sus de la valeur des recettes générées par l'exploitation de l'installation, un montant forfaitaire annuel :

Un montant forfaitaire de cent soixante mille dollars (160 000 \$) plus taxes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015;

Un montant forfaitaire de cent soixante mille dollars (160 000 \$) plus taxes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016;

Un montant forfaitaire de cent soixante mille dollars (160 000 \$) plus taxes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017;

Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

Budget additionnel de dépenses et de revenus

Par ses activités, cet immeuble générera des recettes pour la Ville de l'ordre de 1,3 M\$ annuellement. Les dépenses se rattachant à ces recettes sont constituées des frais de gestion du TAZ pour un montant de l'ordre de 1,3 M\$. Présentement, le SDSS dispose dans sa base budgétaire d'une somme récurrente de 1,1 M\$ seulement, ce qui nécessite un budget additionnel de revenus et dépenses de 200 000 \$ en 2015 et d'un ajustement de la base budgétaire pour les exercices 2016 et 2017 d'une somme de 200 000 \$. L'équilibre budgétaire de la Ville n'est pas affecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville vise l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais, un des principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en assurant notamment la pérennité de l'offre d'activités de sports sur roues pour les jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de gestion à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire doit obligatoirement être renouvelé avant son échéance, sinon il y aurait un risque de devoir annuler des activités prisées par la population.

Si le contrat de gestion à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire n'est pas octroyé, le Service de la diversité sociale et des sports devra soit :

- Négocier un contrat de gré à gré avec un autre organisme à but non lucratif (OBNL). Une phase de transition devra être envisagée et un suivi hebdomadaire devra être réalisé avec le nouvel organisme-gestionnaire.
- Rédiger et lancer un appel d'offres public pour trouver un nouveau gestionnaire. La rédaction de l'appel d'offres et le processus d'approvisionnement s'échelonnent sur

plusieurs semaines. Advenant que le nouveau contrat de gestion ne soit pas accordé avant le 1er janvier 2015, il pourrait y avoir une interruption de services pour la clientèle du TAZ. Une phase de transition devra être envisagée et un suivi hebdomadaire devra être réalisé avec le nouveau gestionnaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er janvier 2015 Début du contrat de gestion
En continu Suivi du contrat (rencontres mensuelles du comité de suivi, paiement des 2 versements en février et août de chaque année, remise des états financiers vérifiés sur une base annuelle, remise de certificat d'assurances, etc.)
31 décembre 2017 Fin du contrat de gestion

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BOULAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 868-5066
Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1142942003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, au prix et aux conditions de la soumission datée du 15 octobre 2014 en conformité avec l'appel d'offres public numéro 14-13928. À cette fin, autoriser une dépense de 1 034 120,00 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Mercer (Canada) limitée, le soumissionnaire conforme s'étant mérité le meilleur pointage lors de l'évaluation par le comité de sélection, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120,00 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels;
3. d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 448 985 \$ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration et, pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-01 09:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1142942003

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, au prix et aux conditions de la soumission datée du 15 octobre 2014 en conformité avec l'appel d'offres public numéro 14-13928. À cette fin, autoriser une dépense de 1 034 120,00 \$ (taxes incluses)/Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À l'été 2011, l'Administration municipale a mandaté le Service des ressources humaines pour négocier, avec les différents syndicats et associations, des modifications aux régimes de retraite, et ce, de façon :

1. à réduire les coûts pour la Ville;
2. à obtenir un meilleur partage des coûts des régimes;
3. à stabiliser les coûts pour le futur;
4. à augmenter l'âge de la retraite.

Seul le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et celui des juristes ont signé une entente avec la Ville de Montréal. De plus, quelques ententes sont intervenues afin d'augmenter les cotisations salariales.

Pour la suite des démarches et dans le contexte de l'adoption éventuelle d'une loi visant la restructuration des régimes de retraite qui permettra à la Ville de réduire ses coûts par l'introduction de nouvelles règles de financement, dont un partage de coûts différent entre l'employeur et les participants, la Ville s'engagera dans des négociations avec les syndicats et associations.

La Ville désire retenir les services de consultation d'une firme d'actuaire conseil afin d'apporter aux représentants de l'employeur un support conseil professionnel continu en matière de régime de retraite que ce soit lors des négociations ou à défaut d'entente, lors de la défense des positions de la Ville, lors de tout litige et finalement, lors de la rédaction des textes de règlements de retraite.

À cet effet, la Ville a sollicité le marché du 24 septembre au 15 octobre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 1357 – Le 3 septembre 2014 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite des policiers, pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses;
- CE12 0299 – Le 7 mars 2012 - Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Aon Conseil Inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que les policiers, pour une somme maximale de 993 384 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La convention est d'une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. À l'échéance, elle pourra être reconduite annuellement pour un maximum de deux prolongations selon les mêmes termes et moyennant l'approbation des instances décisionnelles.

La firme d'actuaire sélectionnée devra être en mesure de participer à la restructuration des différents régimes de retraite de la Ville de Montréal, à l'exclusion des régimes de retraite des policiers. Lorsque requis, la firme devra notamment :

- contribuer à établir la stratégie de négociation et de communication;
- offrir un support professionnel en vue d'établir les coûts des différentes options considérées et pour évaluer les impacts à la fois en termes de déboursés et en termes d'impacts aux états financiers;
- participer au comité technique afin de jouer un rôle conseil et de fournir l'expertise pour la conceptualisation du nouveau régime;
- être présent à la table de négociation afin de présenter, expliquer et défendre la position de la Ville;
- évaluer les coûts de chacun des scénarios discutés à la table de négociation;
- réviser le design et l'établissement des options ainsi que des coûts afférents des régimes supplémentaires offerts (conventions de retraite);
- assister les représentants de la Ville de Montréal dans la validation des textes des régimes et des règlements et leurs amendements;
- assurer la formation continue des représentants des services des Ressources humaines et des Finances;
- en cas d'échec des négociations, offrir le support professionnel nécessaire lors du processus d'arbitrage;
- témoigner à titre de témoin expert.

La firme d'actuaire sélectionnée devra aussi être en mesure d'assurer l'expertise conseil et fournir des estimations de coûts lors de mandats ponctuels de négociation autres que la restructuration du régime de retraite.

Ultimement, l'objectif visé est de réduire les coûts des régimes de retraite et le risque financier à long terme.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Total
Mercer (Canada) limitée	79,00%	12,47	1 034 120,00 \$	1 034 120,00 \$
Optimum actuaire et conseillers inc.	66,20%	n.a	n.a	n.a
Aon Hewitt	84,70%	11,12	1 211 538,00 \$	1 211 538,00 \$
Dernière estimation réalisée			1 264 725,00 \$	1 264 725,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)				-230 605,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)				-18,23%

Sur les 8 preneurs de cahier des charges, 4 n'ont pas soumissionnés pour les raisons suivantes :

- une firme est présentement sous mandat avec la Ville de Montréal;
- une firme n'a pas répondu;
- une Ville a acheté le cahier des charges;
- une firme n'offre pas ce service.

Parmi les 4 firmes qui ont soumissionnées, veuillez noter que :

- une soumission a été jugée non conforme et n'a donc pas été analysée par le comité de sélection;
- deux firmes sur trois ont obtenu la note de passage.

C'est la firme Mercer (Canada) limitée qui a obtenu un pointage final supérieur.

L'attrait d'être partie prenante d'une restructuration, qui n'a pas de précédent, a contribué à une meilleure compétitivité entre les firmes.

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme Mercer (Canada) limitée s'élève à 1 034 120 \$ taxes incluses. La dépense est prévue au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines pour l'année 2014, mais un ajustement budgétaire à l'enveloppe sera nécessaire pour les années subséquentes.

Coûts du contrat avant taxes : 899 430,00 \$

Coûts du contrat avec taxes : 1 034 120,00 \$

Coûts du contrat après ristourne : 932 805,15 \$

Les dépenses seront réparties comme suit :

<i>Montant avec taxes par année du contrat</i>	
<i>2014</i>	<i>48 192 \$</i>
<i>2015</i>	<i>497 750 \$</i>

2016	278 630 \$
2017	116 327 \$
2018	46 785 \$
2019	46 436 \$

Advenant la prolongation du contrat, les horaires de 2019 seront indexés de 2 % et les sommes additionnelles requises devront être approuvées par les instances décisionnelles de la Ville.

Cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En date du 31 décembre 2013, le patrimoine des caisses de retraite faisant l'objet de cette démarche atteint près de 8,3 milliards \$ excluant les policiers. Le résultat du processus de réduction des coûts et du risque peut avoir des incidences financières importantes s'il n'est pas balisé et paramétré avec prudence et rigueur avec l'appui des actuaires conseils.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : le 27 novembre 2014

Mise en place : à compter du 1^{er} décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Jean LACHAPELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

David BÉLANGER
Conseiller (specialite)

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-28

Anne P BERGERON
Chef de division avantages sociaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf
rh

Approuvé le : 2014-10-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2014-10-29

**Dossier # : 1141027001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et le boulevard Chèvremont dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève, à Montréal, d'une superficie totale de 48 369 m ² , pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7523-04

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et le boulevard Chèvremont dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, et désignée comme étant formée des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 m², aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-29 11:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141027001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et le boulevard Chèvremont dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte Geneviève, à Montréal, d'une superficie totale de 48 369 m ² , pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7523-04

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement mandatait en juillet 2008 le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir des bandes de terrain localisées dans l'axe du boulevard Jacques-Bizard, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et le boulevard Chèvremont dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, à Montréal. Ces terrains, propriétés du ministère des Transports (le « MTQ »), sont illustrés par une trame ombragée sur les plans A, B, C et P annexés aux pièces jointes. Cette acquisition avait pour but de permettre l'aménagement d'une piste cyclable à l'automne 2008. Dès lors et afin de respecter les échéanciers, le SGPI a négocié avec le MTQ l'occupation des parties de lots, permettant ainsi à la Ville de procéder rapidement aux travaux de construction de ladite piste cyclable, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente.

Le permis d'occupation d'une durée de dix-huit (18) mois est en vigueur depuis le 28 septembre 2008, date du début des travaux. Cette période de dix-huit (18) mois devait permettre à la Ville et au MTQ d'obtenir les renseignements nécessaires (recherche de

titres, valeur marchande, opération cadastrale, etc.) afin que l'on puisse négocier et compléter cette acquisition. À noter que l'aménagement de la piste cyclable est terminé depuis le printemps 2009.

Le permis d'occupation a été consenti à la Ville à certaines conditions, à savoir :

- La Ville de Montréal s'engage à payer, à leur juste valeur marchande, l'ensemble des terrains du MTQ (48 369 m²).
- À défaut d'entente, la permission d'occupation sera résiliée, la piste cyclable devra être démantelée et les terrains remis dans leur état initial.
- Le permis d'occupation est consenti à titre gratuit.

Par ailleurs, le permis d'occupation prévoit les conditions suivantes :

- L'immeuble faisant l'objet des présentes devra, en cas de vente par la municipalité, être offert par appel d'offres public à moins que la municipalité n'ait obtenu l'autorisation écrite du MTQ d'en disposer autrement.
- De plus, si cette vente par la municipalité a lieu dans les cinq (5) ans de la date de la signature de l'acte notarié, la municipalité devra verser au MTQ la différence entre le prix inscrit dans l'acte notarié et le prix convenu pour sa vente par la municipalité ou le prix établi par le MTQ selon les conditions du marché immobilier, selon le plus élevé des deux, déductions faite du coût des améliorations qui apportent une plus-value à cet immeuble.

À noter que le permis d'occupation est échu depuis le 28 mars 2010 et que le MTQ nous tolère depuis ce temps. En novembre 2009, la Direction des transports du Service des infrastructures, transport et environnement indiquait à la Division expertise et soutien technique, de la Direction de la réalisation des travaux, qu'elle avait le mandat d'étudier la faisabilité afin de construire un nouveau pont avec ses approches et connections au réseau routier existant, entre l'Île-Bizard et Montréal. Ce mandat fait suite à l'orientation donnée dans le plan de transport, soit de « construire une nouvelle structure entre l'Île-Bizard et l'île de Montréal ». Ce nouveau pont et ses approches seraient construits du côté est du pont actuel.

De ce fait, la présente acquisition vise à permettre la construction d'un nouveau un pont et ses approches, entre l'Île-Bizard et Montréal, en remplacement du pont actuel et dont le devenir sera analysé par l'étude de besoins et préféabilité en cours et en second lieu, cette acquisition permet de régulariser le titre de propriété de la Ville pour la piste cyclable.

Afin de réaliser cette transaction, plusieurs opérations cadastrales ont dû être complétées. À noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie, la Ville de Montréal était déjà propriétaire du boulevard Jacques-Bizard (parties asphaltées) et d'une partie de l'emprise qui n'était pas définie à ce moment. Cela explique pourquoi, dans un premier temps, la Ville et le MTQ ont dû définir quelle était l'emprise totale du boulevard appartenant à la Ville.

Par la suite, la Division de la géomatique de la Ville a procédé à des corrections de certains lots. La présentation des documents par la Ville au ministère des Ressources naturelles, Direction de l'enregistrement cadastral, Service de l'intégrité du cadastre, a été réalisée en septembre 2013. Suite à une analyse du dossier, le responsable désigné au service du cadastre (Québec) a constaté qu'il existait une requête de correction cadastrale adjacente à notre projet. Celui-ci a donc décidé d'analyser les deux corrections dans une même action.

Tout cela explique pourquoi il n'a pas été possible de présenter ce dossier pour approbation plus rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0030 - 14 janvier 2009 - Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Montréal par le ministre des Transports, pour l'aménagement d'une piste cyclable le long du boulevard Jacques-Bizard, entre le boulevard Pierrefonds et Chèvremont dans les arrondissements de Pierrefonds - Roxboro et de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des terrains vagues, connus comme étant :

- le lot 4 295 504 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 212,8 m²;
- le lot 5 114 501 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 623,4 m²;
- le lot 5 114 502 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 296,7 m²;
- le lot 5 114 505 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 731,1 m²;
- le lot 5 114 629 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 901 m²;
- le lot 5 114 630 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 080,2 m²;
- le lot 5 114 632 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 474,1 m²;
- le lot 5 114 634 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 624,7 m²;
- le lot 5 444 142 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 439,9 m²;
- le lot 5 444 144 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 879,3 m²;
- le lot 5 457 501 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 105,8 m².

La superficie totale de ces emplacements est de 48 369 m². Il s'agit de lots vacants constitués de surfaces gazonnées et boisées, d'aménagements paysagers et d'une piste cyclable. Selon le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, Direction de l'environnement, Division de la planification et du suivi environnemental, aucun coût associé à la réhabilitation environnementale ne doit être considéré dans le cadre de l'acquisition de ces lots. L'analyse de la Direction de l'environnement est jointe à la présente.

JUSTIFICATION

D'une part, ces acquisitions rencontrent les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, chapitre 13 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à savoir, compléter le réseau cyclable afin de desservir les différents milieux de vie et les secteurs d'activités d'intérêt collectif. Par ailleurs, cette acquisition permettra, de construire un nouveau pont entre l'Île-Bizard et Montréal dans le même axe que le pont actuel. Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- L'acquisition des lots mentionnés à la description est conforme au mandat.
- Cette acquisition permettra dans l'immédiat de régulariser le titre de propriété de la piste cyclable.
- Cette acquisition permettra de construire un nouveau pont, entre l'Île-Bizard et Montréal. Le projet est inscrit au plan de transport de la Ville de Montréal, chantier 18 à savoir : entretenir et compléter le réseau routier de l'île, construire une nouvelle structure entre l'île-Bizard et l'île de Montréal.

Pour tous ces motifs, ce projet d'acte est soumis aux autorités municipales pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de cette acquisition est de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables (84,6 \$/m²). Selon la Section de l'évaluation immobilière du SGPI, la valeur marchande du terrain, en date de mai 2013, est établie entre 3 330 000 \$ et 3 971 000 \$ (68,8 \$/m² et 82 \$/m²). En ce qui concerne la valeur inscrite au rôle foncier, celle-ci ne s'applique pas puisque 85 % de la superficie à acquérir n'est pas portée au rôle foncier. Il s'agit du prix minimum acceptable pour le MTQ sous lequel ce dernier aurait cessé de négocier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de la piste cyclable dans l'emprise du boulevard Jacques-Bizard permet l'accès aux espaces verts et aux équipements collectifs. De plus, celle-ci favorise un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le pont de l'Île-Bizard a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé. L'option de conserver le pont actuel pour les liens piétons et cyclables est à l'étude. Le permis d'occupation accordé à la Ville prévoit qu'à défaut d'entente, la permission d'occupation sera résiliée et la piste cyclable devra être démantelée et les terrains remis dans leur état initial. D'autre part, dans l'éventualité où des travaux de réfection, d'agrandissement ou de construction d'un nouveau pont s'avéraient nécessaires, la Ville devra être obligatoirement propriétaire des terrains faisant l'objet de la présente transaction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les travaux de la piste cyclable ont débuté à l'automne 2008 et se sont finalisés en 2009. Une opération communication a été réalisée à ce moment à l'arrondissement. En ce qui a trait à la construction d'un nouveau lien routier, l'opération de communication devra être planifiée à ce moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas pour l'aménagement de la piste cyclable. Pour ce qui est des travaux de construction d'un nouveau pont, les étapes ne sont pas encore connues. Le projet est actuellement en « étude des besoins et préfaisabilité ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Marc SARRAZIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain (Stéphane BERNAQUEZ)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Anne CASTONGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-26

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-29

**Dossier # : 1141477011**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des rues Cours-du-Fleuve, Cours-des-Primevères et Cours-des-Bruyères identifiées comme tel au cadastre et connues respectivement sous les numéros 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Verdun

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 860 513, 1 860 604 et 1 860 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-27 11:15

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141477011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des rues Cours-du-Fleuve, Cours-des-Primevères et Cours-des-Bruyères identifiées comme tel au cadastre et connues respectivement sous les numéros 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec et ce, à des fins de rue. Arrondissement Verdun

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du développement domiciliaire «Les Résidences Le Cours du Fleuve» à l'Île-des-Soeurs dans l'arrondissement Verdun, les rues Cours-du-Fleuve, Cours-des-Primevères et Cours-des-Bruyères ont été cadastrées comme tel dans les années 1993 et 1994. La rue Cours-du-Fleuve a été cadastrée en trois phases par le lot 4740-871(rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal le 8 juillet 1993, le lot 4740-941 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal le 24 mai 1994 et par le lot 4740-980 (rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal le 23 juin 1994 (plans en pièces jointes). Ces lots sont maintenant connus comme étant le lot 1 860 647 du cadastre du Québec depuis le 6 avril 2001 suite à la rénovation cadastrale.

La rue Cours-des-Primevères a été cadastrée par le lot 4740-940(rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal le 24 mai 1994 (plan en pièce jointe). Ce lot est maintenant connu comme étant le lot 1 860 604 du cadastre du Québec depuis le 6 avril 2001 suite à la rénovation cadastrale.

La rue Cours-des-Bruyères a été cadastrée par le lot 4740-872(rue) du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal le 8 juillet 1993 (plan en pièce jointe). Ce lot est maintenant connu comme étant le lot 1 860 513 du cadastre du Québec depuis le 6 avril 2001 suite à la rénovation cadastrale.

Ces rues ont été aménagées en 1995 et nous y retrouvons égouts, aqueducs, éclairages, trottoirs ainsi que tous les aménagements requis pour une rue (orthophoto en pièce jointe).

Ces rues devaient être cédées par le promoteur «Les Résidences le Cours du Fleuve Inc» à la Ville de Verdun de l'époque pour une valeur nominale de 1,00\$. Or ces rues n'ont pas fait l'objet de cessions à la Ville et le dernier propriétaire en titre de ces lots est celui indiqué aux plans du cadastre de 1993 et 1994, soit «Les Résidences Le Cours du Fleuve Inc.». Aucune vente ou transaction n'apparaît à l'index aux immeubles des lots 4740-871, 4740-872, 4740-940, 4740-941 et 4740-980 du cadastre de la municipalité de la paroisse de Montréal, ainsi qu'aux lots 1 860 513, 1 860 604 et 1 860 647 du cadastre du Québec. Ces lots sont portés au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal dont la valeur inscrite est de

1,00\$ chacun, et le propriétaire mentionné est «Résidences Le Cours du Fleuve Inc.» (voir les fiches d'évaluation d'un compte foncier en pièce jointe).

Nous avons effectué une recherche au Registraire des entreprises du Québec et nous avons constaté que «Les Résidences Le Cours du Fleuve Inc.» a changé de nom le 4 juin 2007 pour se nommer «2879611 Canada Inc.» et que «2879611 Canada Inc.» a demandé au registraire de radier son nom des entreprises le 8 avril 2014 (copie en pièce jointe).

Étant ouvertes au public depuis 1995, l'arrondissement entretient ces rues depuis des années. Le fait d'acquérir les terrains sur lesquels ces rues sont aménagées, et ce afin de régulariser une situation de fait, n'impliquera pas de frais supplémentaires pour la Ville ou l'arrondissement, la Ville y agissant déjà depuis des années comme propriétaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution # 93-03-0143 du Conseil de la Ville de Verdun - 23 mars 1993, : d'approuver le rapport du Directeur des Services techniques incluant le projet de convention entre la Ville de Verdun et Les Résidences le Cours du Fleuve Inc, de déclarer "Le Cours du Fleuve" et "Le Cours des Bruyères" comme rues ouvertes et desservies, le tout selon les normes et conditions incluses dans la convention annexée et autoriser le maire et le greffier à signer ladite convention. (Copie en pièce jointe)

DESCRIPTION

Acquérir les lots 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec à de fins de rue qui ont été cadastrés comme tel en 1993 et 1994. Ces lots sont décrits dans la description technique préparée par Noémie Plante, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 12 avril 2012, sous le numéro 68 de ses minutes au dossier 21221 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville (copie en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots sur lesquels sont situées les rues Cours-du-Fleuve, Cours-des-Primevères et Cours-des-Bruyères, il y aurait lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte pour les lots 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec. En effet l'article 192 de l'annexe C stipule que la ville devient propriétaire des rues apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues en y accomplissant les formalités qui y sont prévues.

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Des indemnités pourraient être réclamées par le propriétaire en vertu du dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Toutefois, compte tenu des termes de la convention intervenue entre Ville de Verdun et le propriétaire le 31 mars 1993, laquelle prévoit notamment à son article 0.6 la cession des rues pour une somme nominale de 1,00\$ en faveur de la Ville, le risque de réclamation est très minime. Cependant, si des indemnités étaient réclamées l'arrondissement en assumerait les coûts.

L'arrondissement entretient ces rues depuis des années. Le fait d'acquérir les terrains sur lesquels ces rues ont été aménagées, et ce, afin de régulariser une situation de fait, n'engendrera pas de frais supplémentaires pour la Ville ou l'arrondissement, la Ville y agissant déjà comme propriétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 1 860 647, 1 860 604 et 1 860 513 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces rues.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant ces rues publiques selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Marc-André HERNANDEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s géomatique

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-09-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2014-10-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2014-10-24



Dossier # : 1143496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 86,1 m ² , pour le prix de 69 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1954-02

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à, Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 86,1 m², constitué des lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, pour un montant de 69 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-24 14:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 86,1 m ² , pour le prix de 69 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1954-02

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Résidence Les Jardins Millen inc. (la « Résidence ») est formée d'actionnaires, notamment le Groupe Maurice inc. (le « Promoteur »), spécialisé dans la réalisation de projets immobiliers pour personnes retraitées. Déjà propriétaire de tous les terrains privés du quadrilatère formé par le boulevard Gouin, l'avenue Millen, le boulevard Henri-Bourassa et la rue Basile-Routhier avec dessus érigée la bâtisse sise au 10800, avenue Millen, la Résidence requiert à la Ville de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, d'une partie de son domaine public située à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, formée des lots aujourd'hui connus comme étant les numéros de lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec afin de régulariser l'empiétement du bâtiment, soit des balcons, des marches d'escalier et de l'accès universel sur le domaine public. Le 26 juillet 2013, une promesse d'achat a été signée, avec remise d'un dépôt de 9 500 \$, par M. Luc Maurice pour la Résidence.

Ces lots étaient anciennement connus comme faisant partie des lots 1 998 956 et 1 998 945 du cadastre du Québec, et sont aujourd'hui connus comme étant les numéros de lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 86,1 m². Ces lots sont montrés, à titre indicatif, par une trame ombrée, sur les plans B et C annexés. La Résidence est propriétaire limitrophe desdites parties de terrain, dont l'emplacement est délimité, à titre indicatif, par un trait liséré continu, sur les plans B et C précités.

En 2010, la Ville de Montréal a conclu une vente avec la Résidence (acte de vente publié le 4 octobre 2010 sous le numéro 17 601 078) dans le but de vendre une rue et une ruelle situées dans l'emprise du quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Millen, le boulevard Gouin Est et la rue Basile-Routhier afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier mixte offrant 6 000 m² d'espaces commerciaux et 400 unités d'habitation s'adressant à une clientèle de personnes retraitées, dont 40 unités vendues en copropriété divise.

À cet effet, le Promoteur avait fait approuver un projet particulier de construction afin de permettre la réalisation du projet. De plus, il avait convenu d'une entente avec l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (l'« Arrondissement »), en avril 2010, par lequel il s'engageait à verser un montant de 500 000 \$ devant être investi dans le développement de logements sociaux conditionnellement à ce que la Ville prenne charge à ses seuls frais de la totalité des travaux relatifs à la transformation de l'avenue Millen, conformément aux orientations proposées dans le projet particulier, suivant l'esprit du plan « Annexe A » (voir l'entente en pièces jointes).

Cependant, l'Arrondissement n'ayant pas observé la présence d'un dénivelé de 1,2 mètre entre l'entrée pour les commerces et le sol, et le Promoteur n'ayant pas pris soin de soulever ce point à l'Arrondissement, cet élément n'a pas été considéré lors de la signature de ladite entente. Or, cet imbroglio immobilier a eu pour conséquence la non-réalisation par l'Arrondissement des travaux d'aménagement de l'entrée des commerces de la résidence, occasionnant des dépenses additionnelles au Promoteur pour la complétion de l'aménagement.

De nombreux pourparlers ont eu lieu entre le Promoteur et le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de convenir d'une entente finale et d'éviter un litige. Entre-temps, le Promoteur a poursuivi son projet et a assumé plusieurs déboursés relativement à ce terrain, entre autres, pour le rendre constructible (approximativement 110 000 \$ - voir factures en pièces jointes), nous mentionnant qu'en 2010, lors de la vente de l'Immeuble, la résidence aurait d'emblée fait l'acquisition de la partie du domaine public requise pour réaliser son projet de construction.

Dû à une analyse erronée de la situation de part et d'autre, le SGPI veut aujourd'hui aider la Résidence à exploiter et utiliser le bâtiment, et lui éviter de payer les coûts d'un permis d'occupation du domaine public à perpétuité. Le SGPI a donc convenu de vendre l'Immeuble à la Résidence au prix de 2010 (soit 807 \$/m² au lieu de 1 184 \$/m² à 1 345 \$/m² selon la valeur marchande 2012) c'est-à-dire au même taux unitaire que les immeubles vendus et décrits ci-dessus, complétant ainsi cette vente.

Conséquemment, il y a lieu que la Ville procède à la vente de la partie du domaine public nécessaire et permettant l'accès du bâtiment du Promoteur, et ce, au même prix de la vente de 2010, pour éviter tout risque de poursuites de la part du Promoteur.

La vente de ces terrains, aux fins d'assemblage, permettra à la Résidence de remembrer l'Immeuble avec sa propriété et de rendre conformes les aménagements.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de vente de l'Immeuble précité à la Résidence, moyennant la somme de 69 500 \$, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1134666032 - 25 novembre 2013 - Approuver le projet de remplacement des lots 1 998 945 et 1 998 956 du cadastre du Québec, parties de l'avenue Millen et du boulevard Henri-Bourassa Est, situé au nord-est de la rue Basile-Routhier, au sud-est du boulevard Gouin Est dans l'arrondissement Ahuhtsic/Cartierville, préparé monsieur Denis Deslauriers, le 19 septembre 2013, minute 15769.

CM10 0702 - 21 septembre 2010 - Fermer comme domaine public et approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Faubourg Ahuhtsic inc., aux fins d'assemblage, un terrain vague situé dans le quadrilatère formé par le boulevard Henri-Bourassa, l'avenue Millen, le boulevard Gouin et la rue Basile-Routhier, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville,

d'une superficie de 1 075 m², constitué des lots 1 995 390 et 1 998 946 du cadastre du Québec, pour la somme de 867 825 \$, plus les taxes applicables, de laquelle sera défalqué un montant maximal de 105 000 \$ pour tenir compte des surcoûts de construction liés à la réhabilitation des sols.

CA10 090074 - 6 avril 2010 - Approuver l'entente entre le Groupe Maurice et la Ville de Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) concernant une compensation à la Stratégie d'inclusion de logements abordables de la Ville de Montréal pour le projet Les Jardins Millen.

DESCRIPTION

Il est requis de fermer comme domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisés à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De plus, advenant le non-usage de l'accès universel, la Résidence ou tout propriétaire subséquent aura l'obligation de rétrocéder à la Ville sur demande de cette dernière, sans compensation monétaire, le lot 5 428 909 du cadastre du Québec pour que la Ville l'utilise comme domaine public.

Cette transaction est faite au comptant et toutes les autres conditions sont usuelles pour ce type de transaction.

JUSTIFICATION

Vu la volonté de la Résidence de régulariser son titre de propriété, cette entente est justifiée, et est en compensation de l'analyse erronée dudit projet de construction. De plus, la présente vente est recommandée par le SGPI pour les motifs suivants :

- La vente de l'Immeuble permet que l'occupation de l'Immeuble de la Résidence soit conforme à la nouvelle réalité;
- L'Immeuble est jugé non requis par l'ensemble des intervenants municipaux concernés;
- Les intervenants municipaux sont favorables à cette transaction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 69 500 \$, soit 807 \$/m², respecte la valeur marchande confirmée par la Section évaluation immobilière de la Direction des stratégies et transactions immobilières au mois de mars 2010, soit entre 69 500 \$ (807 \$/m²) et 78 781 \$ (915 \$/m²), pour une superficie totale de 86,1 m². Cette valeur marchande a été mise à jour au mois d'août 2012, soit entre 101 942 \$ (1 184 \$/m²) et 115 804 \$ (1 345 \$/m²) pour cette même superficie par ladite section. Cependant, tel que plus amplement expliqué à la section « Contexte », le prix de vente qui doit être considéré est celui qui est établi selon la valeur marchande de 2010.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque l'immeuble est inscrit dans le registre du domaine public.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par la Résidence.

Le produit de la vente devrait être comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI au compte budgétaire suivant : Cession autres actifs à long terme - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Sylvain FELTON)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Pauline MORIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-13

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-24



Dossier # : 1144962008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, deux (2) terrains connus et désignés comme étant les lots 1 901 434, et 1 901435 du cadastre du Québec, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. N/Réf. : 31H12-005-0240-02

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains connus et désignés comme étant les lot 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 du cadastre du Québec (parcelle B), situé sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse. Les plans d'expropriation P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR) illustrant ces lots, seront remis au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière une fois complétés;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 630 000 \$ (parcelle A) et 770 000 \$ (parcelle B) pour un total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par l'agglomération de Montréal.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1144962008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, deux (2) terrains connus et désignés comme étant les lots 1 901 434, et 1 901435 du cadastre du Québec, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent. N/Réf. : 31H12-005-0240-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir les lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en accord avec les orientations identifiées pour le plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, afin de protéger le ruisseau Brook et son milieu humide. Cette acquisition permettra la création d'un corridor récréatif et écologique au caractère naturel intégrant un axe de promenade destiné à la circulation cyclable et pédestre, tout en protégeant et en valorisant les milieux naturels entre les parcs -nature du Bois-de-Saraguay et du Bois-de-Liesse et le boulevard Henri-Bourassa. Le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition des Immeubles de gré à gré ou par expropriation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ces terrains non construits sont situés au bout de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield d'une superficie de 18 342 m² (197 431 pi²), et 6 743,9 m² (72 590,74 pi²) tel qu'identifié à la description technique et au plan P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR) préparé le (à venir) 2014 par (à venir), arpenteur géomètre, sous sa minute (à venir). La parcelle A est la propriété de Groupe Thimens et la parcelle B des entreprises Guimond et ne sont pas desservies ni accessibles par une voie publique, donc non développables.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition des Immeubles pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ces deux (2) terrains permettrait d'agrandir les limites du parc-nature du Bois-de-Liesse et d'augmenter la portion des milieux naturels protégés, représentant une superficie de 25 085,9 m² (2,5 hectares).
- La création d'un lien vert et bleu serait d'un grand intérêt pour les résidents des quartiers avoisinants en leur permettant d'accéder aux parcs-nature à partir du secteur sud de la voie ferrée.
- La protection et la mise en valeur du ruisseau Brook constitueraient un acquis important pour le parc.
- L'impossibilité de négocier de gré à gré avec les propriétaires un prix dans les limites acceptables pour la Ville.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition des Immeubles de gré à gré ou par expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon le SGPI, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 630 000 \$ pour la parcelle A et de 770 000 \$ et la parcelle B, pour un total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la restauration des sols, si approprié. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Les crédits requis pour l'acquisition des Immeubles de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés au PTI du SGPI, tel que mentionné à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec l'acquisition des terrains ciblés, le SGPVMR voit une opportunité d'agrandir les limites du parc-nature du Bois-de-Liesse, de mettre en valeur le ruisseau Brook, de créer un lien vert et bleu significatif au sein de l'écoterritoire, en plus d'accroître la proportion des milieux naturels protégés du territoire de l'agglomération, tel que prôné dans la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004. Ces terrains feront l'objet de mesures de protection dans le cadre d'un processus de gestion écologique semblable à celui implanté dans les autres parcs-nature.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra l'acquisition des Immeubles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : novembre 2014

Prise de possession des Immeubles : printemps - été 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Christiane DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-29

Carl BEAULIEU
Chef de section en remplacement de Sylvie Desjardins, chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-31

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-31

**Dossier # : 1143778003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, connu et désigné comme étant le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-7868-05

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
5. d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143778003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, connu et désigné comme étant le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H12-005-7868-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de l'arrondissement de Ville-Marie en vue de procéder à l'acquisition, aux fins de création d'un parc, du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »), situé sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu, dans le centre-ville, afin de contrer le manque d'espaces verts dans ce secteur.

En lien avec le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins délimité par la rue Sherbrooke au nord, la rue Bishop à l'est, l'autoroute Ville-Marie au sud et la rue Atwater à l'ouest, il est prévu l'ajout d'espaces verts. Pour ces motifs, l'arrondissement de Ville-Marie a décrété en 2011 l'imposition d'une réserve foncière sur l'Immeuble pour une période initiale de deux ans. Cette réserve foncière a été renouvelée pour deux années supplémentaires, prenant fin le 17 décembre 2014, afin de permettre à l'Arrondissement de compléter les démarches d'acquisition. Selon l'article 78 de la Loi sur l'expropriation, la période de réserve foncière ne peut être renouvelée après le 17 décembre 2014.

La compagnie 143046 Canada inc. est propriétaire de l'Immeuble utilisé légalement à des fins de stationnement de surface.

Le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par expropriation, afin que l'arrondissement de Ville-Marie puisse procéder, par la suite, à y aménager un parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240500 - 1146347076 - 9 septembre 2014 - Procéder à l'acquisition à des fins de parc du lot 1 065 651 du cadastre du Québec et mandater le SGPI afin d'entreprendre les procédures requises à cette fin.

CA12 240732 - 1126090028 - 4 décembre 2012 - Renouveler l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec.

CM11 0765 - 1114400006 - 27 septembre 2011 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal 04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des grands jardins.

CA11 240042- 1114400005 - 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur deux lots, l'un dans le district de Peter-McGill, l'autre dans le district de Sainte-Marie.

DESCRIPTION

L'Immeuble d'une superficie de 1 021 m² est identifié par la parcelle 1 au plan numéro D-199 Saint-Antoine, préparé par Sylvie-Gauthier, arpenteure-géomètre, le 25 septembre 2014, sous le numéro 1553 de ses minutes, dossier 21795.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- L'aménagement d'un nouveau parc est en lien avec les visées du PPU du Quartier des grands jardins voulant améliorer l'offre en espaces verts dont on constate un manque marqué dans le secteur;
- La Division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social partage le diagnostic du PPU du Quartier des grands jardins quant au manque d'espaces verts accessibles aux résidents et a identifié l'Immeuble comme site potentiel pour y aménager un parc;
- La création d'un parc permettra la mise en valeur de deux bâtiments institutionnels situés de part et d'autre de l'Immeuble, soit l'ancienne école Victoria de valeur patrimoniale exceptionnelle, maintenant occupée par l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal et le Club de curling Royal Montréal, protégé par décret royal.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par voie d'expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Section évaluation immobilière du SGPI a estimé le coût potentiel d'expropriation à 3,6 M\$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la réhabilitation des sols, le cas échéant. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Le montage financier identifiant le budget requis pour l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par le décret d'expropriation est plus amplement détaillé dans l'intervention du Service des finances, ci-jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement d'un stationnement en surface par un espace vert s'inscrit dans la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement durable prévue au projet Quartier 21-Peter McGill, qui vise notamment à réduire les îlots de chaleur. *Quartiers 21* est un programme de la Ville et de la Direction de la santé et des services sociaux de Montréal qui vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables. Vous trouverez ci-joint les objectifs du projet Quartier 21-Peter-McGill.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet immeuble actuellement réservé pour fins publiques, ne pourra plus être à nouveau réservé avant que ne soit écoulée une période de deux ans à compter de l'expiration de la présente réserve venant à échéance le 17 décembre 2014. Ainsi, l'Immeuble sera disponible pour accueillir un projet de développement, le cas échéant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : novembre 2014
Prise de possession de l'Immeuble : été 2015
Aménagement du terrain à des fins de parc : à déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Andrés BOTERO)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-08

Carl BEAULIEU
Chef de section
En remplacement de Sylvie Desjardins, chef
de division, jusqu'au 8 octobre 2014

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2014-10-24**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-24



Dossier # : 1145372006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. des locaux d'une superficie totale d'environ 1036,15 m ² , au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, a/c du 1er novembre 2014, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$ incluant les taxes, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal/2- Autoriser la dépense des coûts d'énergie estimée à 115 000,00 \$ incluant les taxes pour la durée du terme de cinq (5) ans. Bâtiment 8154

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} novembre 2014, des locaux d'environ 1036,15 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal;
2. d'autoriser la dépense pour l'énergie pour un montant total de 115 000,00 \$ incluant TPS et TVQ pour la durée du terme de cinq (5) ans;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-17 09:02

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145372006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1- Approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. des locaux d'une superficie totale d'environ 1036,15 m ² , au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, a/c du 1er novembre 2014, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$ incluant les taxes, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal/2- Autoriser la dépense des coûts d'énergie estimée à 115 000,00 \$ incluant les taxes pour la durée du terme de cinq (5) ans. Bâtiment 8154

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2010, la Ville loue de Développement Olymbec inc., des locaux d'une superficie d'environ 1036,15 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade. Situés au rez-de-chaussée de l'immeuble et accessibles par une porte de garage de 14 pieds, ces lieux offrent l'espace de circulation adéquate respectant les rayons de braquage des véhicules ainsi qu'une aire de circulation libre de colonnes. Cette location permet de conserver en un seul et même endroit tous les véhicules nacelle de la signalisation écrite.

La Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite relève de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. Toutes les opérations touchent l'ensemble des arrondissements centraux de Montréal.

À la demande de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a procédé au renouvellement du bail pour une période additionnelle de cinq (5) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0985 - 30 novembre 2009 - Approbation du bail de 5 ans a/c du 1^{er} novembre 2009

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc. des locaux d'environ 1036,15 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, pour une période additionnelle de cinq (5) ans, a/c du 1^{er} novembre 2014, moyennant un loyer total de 530 893,30 \$, plus les

coûts d'énergie annuels estimés à 23 000 \$ soit environ 115 000,00 \$ incluant les taxes pour le terme de cinq (5) ans.

JUSTIFICATION

Cette location est essentielle aux besoins de la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite pour maintenir les équipements dans des conditions acceptables. Le loyer brut proposé pour la première année équivaut à un taux de ± 84,71\$ le m² et correspond à un loyer net de 61,46 \$ le m² (excluant les frais d'opération et les taxes). Les loyers nets demandés dans le voisinage oscillent entre 70,50 \$ et 86,11 \$ le m² plus le remboursement des frais d'opération et les taxes foncières. Le prix négocié est avantageux pour la Ville.

Selon le registre des entreprises, les administrateurs de la compagnie Gestion Olymbec inc. sont : Richard Stern et Derek Stern.

Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative de 1036,15 m²

Le loyer est démontré en détail dans le tableau en pièce jointe.

	Loyer total pour le terme de 5 ans (1 ^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2019)
Loyer total pour le terme	461 746,72 \$
TPS	23 087,34 \$
TVQ	46 059,24 \$
Loyer total incluant les taxes	530 893,30 \$
Ristourne de TPS	(23 087,34 \$)
Ristourne de TVQ	(28 925,20 \$)
Coût total net	478 880,76 \$

La dépense totale du loyer est de 530 893,30 \$ incluant les taxes.

Chaque année, les taxes municipales et scolaires seront ajustées selon les coûts réels. En plus du loyer indiqué, le locataire devra payer aux fournisseurs les coûts pour le chauffage et l'éclairage des lieux loués, estimés à environ 23 000,00 \$ par année incluant TPS et TVQ.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces espaces sont nécessaires afin de maintenir en un seul et même endroit tous les véhicules nacelle de la signalisation écrite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du renouvellement du bail : Conseil municipal du mois d'octobre 2014
Début du renouvellement : 1^{er} novembre 2014
Fin du bail : 31 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Dossier : 8154-001

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Ronald FORLINI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-30

Carl BEAULIEU
Chef de section - Évaluation immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour:
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-17



Dossier # : 1145323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, un local d'une superficie d'environ 153 m ² , dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques. Bâtiment no 2535

Il est recommandé :

d'approuver la convention de renouvellement de prêt de locaux par laquelle la Ville de Montréal prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, un local d'une superficie locative de 153 m², dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 12:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, un local d'une superficie d'environ 153 m ² , dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques. Bâtiment no 2535

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de la promenade Bellerive, par sa localisation et son accès direct sur le fleuve Saint-Laurent, constitue un des éléments de première importance pour le développement du pôle touristique de l'est de la Ville de Montréal. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SGPVMR ») étant responsable de la gestion du parc de la promenade Bellerive, en commun accord avec l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, désire permettre à la Société d'animation de la promenade Bellerive (la « SAPB ») de poursuivre ses activités au sein de la collectivité.

Depuis 2009, la SAPB, un organisme à but non lucratif, a pour mission d'animer et de maintenir une fenêtré sur le fleuve par la mise en oeuvre d'activités sportives, de loisirs, activités culturelles et récréotouristiques. Le prêt de locaux et ses renouvellements ont été négociés de gré à gré.

Le SGPVMR prépare actuellement le renouvellement d'une convention de services avec la SAPB et un sommaire décisionnel (1143703001) sera présenté au conseil municipal en novembre 2014.

Les locaux n'étant pas requis à des fins municipales, le SGPVMR a mandaté le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») afin de présenter un projet de renouvellement de prêt de locaux entre la Ville et la SAPB pour une période additionnelle de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0044 - 28 janvier 2013 - Approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, un local d'une superficie d'environ 153 m², dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

DESCRIPTION

Approuver la convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à la SAPB, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, des locaux au chalet du parc, situé au 8300, rue Bellerive, d'une superficie totale de 153 m², utilisés à des fins d'activités sportives, de loisirs et activités culturelles dans le parc, le tout selon les termes et conditions décrits dans l'entente. La SAPB est responsable de faire l'entretien sanitaire et mineur des lieux loués, à l'exception de tous les travaux qui sont inhérents à la structure du bâtiment et/ou donnant sur le parc Bellerive.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de ce prêt de locaux est essentiel afin de respecter les engagements entre la SGPVMR et la SAPB pour les années 2015, 2016 et 2017 et permettre la poursuite des activités auprès de la collectivité. L'intervention du SGPVMR justifie davantage cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les locaux sont prêtés à titre gratuit.

Les taux de location d'un espace de bureau dans ce secteur de la Ville oscillent entre 182 \$/m² et 215 \$/m².

Le tableau suivant représente le coût des frais d'exploitation qui sont actuellement encourus par la Ville pour l'entretien général du bâtiment (électricité, entretien, sécurité, etc.).

Superficie locative	Frais d'exploitation Budget 2014 (excluant frais gestion)	Frais d'exploitation Budget 2015 (excluant frais gestion)
environ 153 m ²	93,79 \$/m ²	95,38 \$/m ²

Le prêt de local constitue une subvention totale de 91 115,50 \$, incluant les frais d'exploitation.

Le montant de la subvention est établi de la façon suivante $(182 \text{ \$/m}^2 + 215 \text{ \$/m}^2)/2 = 198,50 \text{ \$/m}^2 \times 153 \text{ m}^2 \times 3 \text{ ans} = 91 115,50 \text{ \$}$.

Le SGPVMR assumera le coût total de la subvention au sein de son enveloppe budgétaire. L'organisme a reçu une contribution totale pour l'année 2014 de 76 567,00 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette location, cela ne permettrait pas au SGPVMR de respecter ses obligations contractuelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE novembre 2014
CM novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Chantale BROUILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-23

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1134396001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une borne-fontaine sur un immeuble situé au nord-ouest de la 56e Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-2760-07

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une borne-fontaine, sur une partie du lot 4 711 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4,5 m² située au nord-ouest de la 56^e Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-29 15:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1134396001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une borne-fontaine sur un immeuble situé au nord-ouest de la 56e Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-2760-07

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2013, l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de négocier une servitude d'utilités publiques avec la compagnie 9135-3821 Québec inc. pour l'installation d'une borne-fontaine.

Lors de l'installation initiale de la borne-fontaine en 2012, l'Arrondissement a constaté que cette dernière était localisée sur le terrain de 9135-3821 Québec inc. (le « Cédant »). L'Arrondissement a également remarqué que la localisation de la borne-fontaine était située à l'extérieur du domaine public ce qui occasionne des problèmes d'accessibilité.

Par conséquent, une plus grande superficie érigée sur le terrain du Cédant serait appropriée pour effectuer les travaux d'entretien. La Ville de Montréal a donc décidé de créer un dégagement additionnel en déplaçant la borne-fontaine existante de 0,9 mètre par rapport à l'emprise du trottoir.

Le 29 novembre 2013, le Cédant a donné son approbation relativement à la cession d'une servitude d'utilités publiques aux fins d'installation d'une borne-fontaine en faveur de la Ville de Montréal, et ce, à titre gratuit, tel que démontré au formulaire de consentement dûment signé ci-annexé.

L'emprise de cette servitude est d'une superficie totale de 4,5 m² sur une partie du lot 4 711 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal telle que montrée à la description technique préparée par madame Noémie Plante, arpenteuse-géomètre, le 6 mars 2014, sous le numéro 119 de ses minutes, laquelle est annexée au présent sommaire.

L'assiette de la servitude se retrouve dans l'emprise d'une servitude d'Hydro-Québec telle que démontrée sur le plan ci-haut cité.

Une lettre de consentement d'Hydro-Québec datant du 16 juillet 2014 autorise la Ville de Montréal à l'installation de la borne-fontaine dans leur emprise en respectant un

dégagement de 3 mètres des structures aériennes, laquelle est annexée au présent sommaire.

Ce sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte de servitude en faveur de la Ville de Montréal sur le lot susmentionné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La présente a pour but d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 711 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, (le « Fonds servant ») pour la pose, le maintien, l'entretien, la réparation d'une borne-fontaine et tous les autres appareils et accessoires nécessaires et utiles à son bon fonctionnement. La servitude aura pour effet de régulariser les titres de propriété relativement à l'installation d'une borne-fontaine existante, tel que montré, à titre indicatif, sur les plan B et C. De plus, cette servitude n'affecte pas de manière significative l'immeuble.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude pour les motifs suivants :

- La servitude d'utilités publiques permet de régulariser la présence d'une borne-fontaine sur l'immeuble et par le fait même, les titres de propriété.
- La servitude d'utilités publiques est requise afin d'entretenir, réparer ou remplacer la borne-fontaine présente, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente servitude est accordée, sans considération monétaire pour la Ville de Montréal. Par ailleurs, la Ville de Montréal assumera tous les coûts relatifs à l'acte notarié et sa publication.

La valeur marchande attribuable à cette servitude a été estimée par la Section évaluation immobilière du SPGI le 29 janvier 2014 entre 0 \$ et 200 \$. Cette valeur marchande est uniquement fournie dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville de Montréal refuse d'approuver le projet d'acte de servitude, il lui sera impossible d'accéder à sa borne-fontaine pour ses travaux d'entretien et ou réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-01-15

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2014-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1140640004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier au montant de 75 000 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour l'année 2014, pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet/

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 75 000 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-01 09:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140640004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier au montant de 75 000 \$ à l'organisme Dianova Québec, pour l'année 2014, pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet/

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel est complémentaire aux sommaires 1142586002 et 1140744005 soumis par le Service de la Diversité sociale et des Sports, qui visent respectivement à faire autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration (agglomération) dédié à l'itinérance, vers le budget du Service de la Diversité sociale et des sports (1142586002), et à accorder à même ces fonds un soutien financier à des organismes intervenant auprès des personnes sans abri (1140744005). En plus des projets mentionnés au sommaire 1140744005 du Service de la Diversité sociale et des Sports, deux projets d'habitation sollicitent également ce financement.
Le présent sommaire 1140640004 porte sur l'un des deux projets (l'autre étant traité au dossier 1140640003).

La ratification simultanée de ces quatre sommaires décisionnels permettra de procéder aux versements des sommes avant le 31 décembre 2014.

La section «Impacts financiers» explique les virements budgétaires requis.

Le projet d'habitation

L'organisme Dianova Québec a déposé à la Direction de l'habitation un projet d'achat et de rénovation d'une maison de chambres (de 21 chambres) dans le cadre du programme

québécois de logement social et communautaire AccèsLogis. Le projet est destiné à des personnes itinérantes, ou à risque de le devenir, aux prises avec des problèmes de toxicomanie. L'organisme est reconnu par l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, ainsi que dans les réseaux d'aide aux personnes itinérantes; il a déjà réalisé un premier projet de maison de chambres en 2009, qu'il gère depuis.

Le présent projet a fait l'objet d'un engagement définitif de subvention du programme AccèsLogis en juillet 2013. Le chantier, ouvert en octobre 2013, est en voie d'être complété (occupation au début novembre 2014). Le chantier s'est révélé plus complexe que prévu, notamment à cause de la découverte de problèmes structuraux et de la présence non détectée d'un réservoir d'huile enfoui. Ces problèmes ont requis des travaux de renfort et de décontamination. L'analyse du dossier ne révèle pas d'erreur au niveau de la conception du projet.

Afin de ne pas stopper le chantier, l'organisme a revu son budget, notamment en sabrant les dépenses prévues pour meubler les chambres. Malgré cela, le budget a été dépassé. L'organisme amorce donc la mise en opération de son projet avec un manque à gagner; l'absence de meubles constitue par ailleurs un problème majeur qui pourrait ralentir l'entrée des occupants dans leurs logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 "Parce que la rue est une impasse";

Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports.

DESCRIPTION

Allocation d'une somme de 75 000 \$ (soixante-quinze mille dollars) à l'organisme Dianova Québec, aux fins de son projet d'achat et rénovation d'une maison de chambres, sise au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

JUSTIFICATION

La Direction de l'habitation a travaillé avec la Société d'habitation du Québec, d'où émane le programme AccèsLogis, à optimiser les subventions accordées au projet de Dianova Québec. Le projet a atteint le maximum que peuvent accorder les programmes disponibles à la SHQ. L'organisme Dianova Québec a par ailleurs effectué et continue d'effectuer de multiples démarches afin d'obtenir du financement complémentaire auprès d'éventuels bailleurs de fonds, fondations et autres. À ce jour, ces démarches ont été infructueuses. L'organisme avait initialement compté sur la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance (SPLI), mais la récente réorientation de cette Stratégie exclut désormais les projets immobiliers.

Le projet doit entrer en opération en novembre 2014.

Ce type de projet (la sauvegarde d'une maison de chambres) s'inscrit dans les actions prioritaires identifiées au Plan d'action montréalais en matière d'itinérance 2014-2017. Il s'inscrivait également dans les priorités du précédent Plan d'action ciblé en itinérance (2010-2013).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que précisé **aux sommaires 1142586002 et 1140744005 soumis par le Service de la Diversité sociale et des Sports**, ce Service se verra transférer une somme de 1 M \$ (un million de dollars), dans le but de financer un ensemble de projets. Une fois ce virement autorisé, la somme de 75 000 \$ destinée à l'organisme Dianova Québec fera l'objet d'un transfert vers le budget de la Direction de l'habitation; les comptes de provenance et d'imputation sont précisés à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à une meilleure réponse aux besoins des personnes itinérantes, dans le but de faciliter leur réinsertion sociale. Ceci s'inscrit dans une perspective de développement social durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'allocation vise à garantir la viabilité financière du projet de Dianova Québec à la fin du chantier et à fournir des meubles aux futurs locataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication concernent l'ensemble des projets qui recevront une aide financière dans le cadre du Plan d'action en itinérance, et sont décrites au sommaire décisionnel **1140744005** du Service de la Diversité sociale et des Sports.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune étape additionnelle n'est prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Guy LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

Danielle CÉCILE
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2014-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-10-30

**Dossier # : 1140007003**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 71 405 \$ à divers organismes culturels dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

Le Service de la culture recommande:

1. d'accorder une contribution financière aux quatre (4) organismes culturels désignés ci-après, totalisant 71 405 \$, pour la réalisation d'études et de collectes de fonds reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué pour chacun d'eux;;

- Imago théâtre inc. 10 738 \$
- Musée McCord d'histoire canadienne 25 000 \$
- Atelier Graff, inc. 10 667 \$
- Tangente inc. 25 000 \$

2. d'approuver les quatre (4) projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-02 21:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140007003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 71 405 \$ à divers organismes culturels dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 / Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville de Montréal en matière d'équipements culturels. Pour ce faire, celui-ci a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais dans la réalisation d'études préalables ainsi que de projets de collectes de fonds à des fins d'immobilisation. Les deux programmes, gérés par le Bureau équipements et espaces culturels, comportent deux dates de tombée annuelles: le 28 février et le 31 août.

Le Forum assure un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse des demandes d'études et de collectes de fonds déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre de la date de tombée du 28 février 2014, les partenaires ont retenu quatre (4) projets d'étude et de collectes de fonds susceptibles d'être financées par le Forum. Ceux-ci sont portés à l'attention du comité exécutif en vue d'une décision permettant de mettre en oeuvre les quatre (4) projets recommandés par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008- 2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.

CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012- 2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les quatre (4) projets retenus dans le cadre de la première date tombée de 2014 est intervenue le 12 juin 2014 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC).

Les quatre (4) projets recommandés sont les suivants :

Programme de soutien aux études de besoins et de faisabilité des organismes culturels (Volet 1): 3 projets recommandés:

-Imago théâtre inc.

Imago Théâtre, au nom du Groupe des 5+, souhaite réaliser une étude dans le cadre d'un projet d'espace de création, d'exploration et de répétition desservant plusieurs compagnies de théâtre anglophones montréalaises. L'étude vise à déterminer dans quelle mesure les besoins collectifs en espaces de ces compagnies peuvent être logés dans une propriété municipale située au 4247 rue Saint- Dominique dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal. Cette plus récente étape s'inscrit dans le prolongement d'un soutien des partenaires du Forum qui a permis de documenter les besoins fonctionnels et techniques du collectif. Ce projet présente un potentiel structurant important pour la communauté théâtrale anglophone.

-Atelier Graff inc.

L'organisme souhaite bénéficier d'un encadrement professionnel lui permettant de valider la révision à la baisse du programme fonctionnel et technique (PFT) présenté en février 2013 avec l'appui financier du Forum des équipements et de réaliser une analyse comparative afin de documenter l'opportunité présentée par un deuxième scénario de développement situé au 3900, rue Sainte-Catherine Est. La réalisation de ces expertises vise à identifier un scénario optimal de développement correspondant aux ressources financières des partenaires aux immobilisations et au fonctionnement.

- Le musée McCord d'histoire canadienne

La fusion récente de ces deux grandes institutions que sont le Musée McCord et le Musée Stewart ouvre la voie à un exercice de planification des besoins dans une perspective visant à offrir au grand public un meilleur accès aux collections exceptionnelles de la nouvelle institution muséale. La demande déposée vise spécifiquement la réalisation d'un programme fonctionnel et technique sommaire (PFT) susceptible de définir les besoins en espaces de la nouvelle institution.

Programme de soutien aux collectes de fonds (volet immobilisation) : 1 projet recommandé

-Tangente inc.

Avec la création d'Espace danse Québec dans les nouveaux espaces créés à même l'édifice Wilder dans le quartier des spectacles, les différentes compagnies de danse participantes (Agora de la danse, Grands ballets canadiens de Montréal, l'école de danse contemporaine de Montréal et Tangente) profiteront d'une nouvelle vitrine importante. Afin de consolider leur présence dans le nouveau lieu les organismes ont pris la décision d'unir leurs forces dans un projet de collecte de fonds majeur ayant un objectif global de 12 millions \$. Chaque organisme participant (dont Tangente) ayant pris l'engagement de réunir un montant spécifique correspondant à sa part de la campagne globale (soit 10% ou 1,2 Million \$). Dans ce contexte Tangente sollicite le soutien financier du Forum des équipements afin que celui-ci puisse soutenir la planification et la réalisation du projet de collecte de fonds spécifique de Tangente.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) projets retenus par les partenaires traduisent la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création- production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. La sélection de ces projets est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de d'identification de priorités convenue entre les partenaires. Les quatre recommandations afférentes aux montants des subventions résultent d'un accord des partenaires du Forum et ont été présentées et discutées au Forum des équipements du 12 juin 2014.

Les projets recommandés sont entièrement conformes aux orientations numéro 1 et 2 du plan d'action Montréal métropole culturelle 2007- 2017 (points 1.4 et 2.5).

Programme- Études de besoins et de faisabilité des organismes culturels (Volet 1):

Les critères d'évaluation spécifiques utilisés pour l'évaluation des demandes sont les suivants:

Situation générale des organismes:

- rayonnement artistique
- situations administrative et financière favorables
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme

Impacts du projet:

- pertinence des besoins identifiés
- complémentarité avec les équipements existants
- concordance avec les consensus de développement du secteur
- contribution au développement économique et urbain
- potentiel de regroupement d'organismes
- niveau d'engagement des partenaires

Conformité aux exigences du programme

- proposition d'étude conforme aux exigences
- niveau d'expertises des consultants impliqués
- dossier technique complet

Programme- Soutien aux collectes de fonds-immobilisations:

Les critères d'évaluation spécifiques utilisés pour l'évaluation des demandes sont les suivants:

Situation générale de l'organisme

- contribution originale au développement du secteur
- santé administrative et financière de l'organisme
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme
- expérience en collecte de fonds et partenariat

Impacts du projet de collecte de fonds:

- qualité générale du dossier présenté
- pertinence du plan de mise en oeuvre
- faisabilité du projet de collecte de fonds
- capacité de l'organisme de mener le projet à terme
- pertinence des outils et des mécanismes d'évaluation

Conformité aux exigences du programme

- conformité générale / exigences du programme
- dossier technique complet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre des programmes prévoient un montage financier par lequel le Ministère et la Ville financent conjointement un montant maximal représentant 66,6 % des coûts admissibles dans le cadre des programmes jusqu'à un maximum de 25 K \$ par étude ou collecte de fonds. La partie complémentaire du montage financier doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé.

Les quatre (4) projets recommandés au présent sommaire décisionnel se conforment entièrement à ces exigences spécifiques.

Organismes culturels	Soutien \$ recommandé	Dépenses \$ admises	% du soutien accordé	No recommandation de crédits
3 ÉTUDES				
Imago théâtre inc.	10 738 \$	16 123 \$	66,6 %	12-4.1.1-210
Musée McCord d'histoire canadienne	25 000\$	172 910 \$	14,5 %	12-4.1.1-211
Atelier Graff inc.	10 667 \$	16 016 \$	66,6 %	12-4.1.1-209
1 COLLECTE DE FONDS				
Tangente inc.	25 000 \$	48 670 \$	51,3 %	14-4.1.2-212
TOTAL 4 organismes	71 405 \$			

Les sommes requises afin de mettre en oeuvre les quatre (4) projets retenus totalisent un montant de **71 405 \$** dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal prévu à cet effet dans le cadre des activités du Forum sur les équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

Information budgétaire et comptable

Imputation	Montant accordé
AF - Général - Ville de Montréal - Affectation de surplus - corporatif - Affectation Surplus - Entente MCCCFC - Ville - Forum équipement Culturel - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes 2101.0012500.101338.07289.61900.016491. 0000.001799.050093.00000.00000	46 405,00 \$
AF - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - MCC - Contrat Ville - Forum équipement Culturel - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Soutien aux collectes de fonds pour des projets d'immobilisations - Entente sur le développement culturel 2014 2101.0010000.101175.07289.61900.016491.0000. 001800.050095.00000.00000	25 000,00 \$
Total	71 405,00 \$

Demande d'achat numéro: 347451

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des études et de la collecte de fonds permettront, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des études et de la collecte de fonds proposées permettra de documenter les besoins et les coûts des projets d'immobilisation envisagés et de statuer sur leur faisabilité technique et financière. Sinon ces organismes ne pourront pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenus financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications. Les organismes soutenus respecteront le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif: séance du 29 octobre 2014.

Études	Début des études	Fin des études
Imago théâtre inc.	octobre 2014	28 février 2015
Le musée McCord d'histoire canadienne	octobre 2014	28 février 2015

Atelier Graff inc.	octobre 2014	28 février 2015
Collecte de fonds	Début -collecte de fonds	Fin- collecte de fonds
Tangente inc.	octobre 2014	30 Juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-07-03

Richard ADAM
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1140007004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 72 440 \$ à trois organismes culturels montréalais dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

Le Service de la culture recommande:

1. d'accorder une contribution financière aux trois (3) organismes culturels désignés ci-après, totalisant 72 440 \$, pour l'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué pour chacun d'eux

- Centre de recherche et de design en impression textile de Montréal 49 500 \$
- Centre des textiles contemporains de Montréal 12 800 \$
- Dare Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal 10 140 \$

2. d'approuver les trois (3) projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conventions de versement de cette contribution;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-11-02 21:15

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1140007004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 72 440 \$ à trois organismes culturels montréalais dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont présents à cette table et interviennent activement au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais notamment une aide d'urgence dans l'achat d'équipements spécialisés.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de projets d'acquisition d'équipements spécialisés déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre de ce programme d'aide d'urgence, les partenaires ont reçu trois

projets susceptibles d'être financés par le Forum.

Ces projets sont portés à l'attention du comité exécutif en vue d'une décision permettant de mettre en œuvre les projets recommandés par le Forum.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008- 2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.

CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012- 2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

DESCRIPTION

L'accord des partenaires du Forum sur les projets retenus est intervenu le 12 juin 2014 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par la Direction de Montréal du ministère de la Culture et des Communications en concertation étroite avec le Bureau des équipements et espaces culturels du Service de la culture, le Conseil des arts de Montréal, le Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que le ministère du Patrimoine canadien. Les projets recommandés sont les suivants :

Centre des textiles contemporains de Montréal

Le projet du Centre des textiles contemporains de Montréal (CTCM) consiste en l'achat d'équipements et de mobilier nécessaires à la formation en construction textile offerte par cet organisme, conjointement avec le Cégep du Vieux-Montréal. En effet, plusieurs équipements utilisés dans le cadre du programme de formation sont usés, défectueux, désuets ou voire même inexistantes. Les équipements de l'atelier de couture doivent être mis aux normes selon les standards de la CSST. Il faut par ailleurs ajouter 4 postes informatiques considérant la fréquentation accrue du CTCM. Des tabourets et fauteuils de travail doivent être remplacés par de nouveaux plus ergonomiques. Finalement, le CTCM doit remplacer une bobineuse et faire l'acquisition de machines à tricot, de dévidoirs et d'un projecteur.

La formation dispensée par le CTCM est largement tributaire des nouvelles technologies et de la modernisation des équipements généralement utilisés en industrie. Le CTCM forme de futurs créateurs qui doivent être familiers avec les équipements les plus performants en métiers d'art textile, et ce, afin de leur donner toutes les chances de vivre de leur métier une fois la formation terminée.

Le CTCM prévoit compléter l'acquisition et l'installation des équipements spécialisés dans les 7 mois suivant l'approbation du projet et le versement de la subvention.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition	23 400 \$
Honoraires professionnels	1 600 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	1 800 \$
TOTAL	26 800 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCC-Entente	12 800 \$	48 %
CTCM	10 000 \$	37 %
Cirque du soleil	4 000 \$	15 %
TOTAL	26 800 \$	100 %

Centre de recherche et de design en impression textile de Montréal

Le projet du Centre de Recherche et de Design en Impression Textile de Montréal (CRDITM) consiste en l'achat d'équipements informatiques pour les besoins de l'atelier de création textile. L'organisme doit par ailleurs procéder au remplacement de deux balances industrielles qui sont nécessaires aux étudiants en laboratoire pour mesurer et peser les quantités de colorants, tissus et auxiliaires.

Le CRDITM offre des activités de soutien en milieu professionnel en métiers d'art. Il offre entre autres des ateliers spécialisés et permet aux professionnels du milieu l'accès à des produits et à des matériaux difficilement accessibles ou très coûteux à l'achat pour des individus. À cette fin, le CRDITM doit posséder des équipements de pointe s'il veut être en mesure d'offrir aux professionnels un perfectionnement de qualité et conserver cette clientèle qui représente un revenu d'appoint non négligeable. Les équipements utilisés actuellement sont désuets ou ont atteint leur fin de vie utile. Le projet présenté par l'organisme permettrait l'atteinte de ses objectifs de formation tout en lui permettant d'obtenir des revenus autonomes.

Le CRDITM prévoit compléter l'acquisition et l'installation des équipements spécialisés dans les 5 mois suivant l'approbation du projet et le versement de la subvention. Idéalement, le projet devrait se réaliser avant la prochaine session de formation, soit au cours de l'été 2014.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition	49 000 \$
Installation des équipements	2 000 \$
Honoraires professionnels	100 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	3 800 \$
TOTAL	54 900 \$

Montage financier

Partenaire	\$	%
MCC-Entente	49 500 \$	90 %
CRDITM	5 400 \$	10 %
TOTAL	54 900 \$	100 %

Dare-dare – centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal

Fondé en 1985 durant l'Année internationale de la jeunesse, centre d'artistes autogéré depuis 1990, Dare-dare s'est établi successivement dans des espaces de type galeries sur les rues Laurier, Saint-Laurent, Sherbrooke Ouest et Sainte-Catherine Ouest. Depuis 2004, Dare-dare loge dans un abri mobile situé à même l'espace public. Installé depuis 2012 sur l'esplanade du métro Saint-Laurent, il a également séjourné au parc Viger (2004-2006), au

parc Sans nom (2006-2008), au square Cabot (2008-2009) et au parc Walter-Stewart (2009-2012).

DIS/LOCATION, le projet en cours, propose une exploration de différents sites de la ville de Montréal. Il se concrétise par des amarrages de deux ans à l'intérieur de lieux porteurs de questions d'ordre social, politique, historique ou urbanistique. Il consiste en une structure souple qui répond aux besoins des artistes en matière de diffusion et qui engage un dialogue direct avec la communauté.

Dare-dare se donne pour mission d'être à l'écoute des besoins des artistes et de leur pratique, tant dans le soutien logistique que dans une ouverture à l'échange d'idées. Dare-dare tient à demeurer au diapason avec les avancées et les mutations de l'art actuel. Dare-dare est vigilant et reste à l'affût des activités et des enjeux de la scène et des nouvelles pratiques artistiques dans l'espace public.

Afin de mener à bien sa mission, l'organisme doit disposer d'équipements informatiques spécialisés permettant de supporter les pratiques émergentes. En effet, Dare-dare travaille avec des artistes qui renouvellent les disciplines et les modes de représentation des œuvres. Par conséquent, l'organisme doit être outillé d'ordinateurs et de logiciels très performants. Aussi, la nature éphémère des interventions artistiques que présente Dare-dare nécessite une documentation de qualité sans quoi aucune trace de l'œuvre ne subsiste.

Budget de réalisation

Budget d'acquisition	10 643 \$
Honoraires professionnels	0 \$
Portion des taxes non remboursées (50 %)	797 \$
TOTAL	11 440 \$

Montage financier

Partenaire	1 300 \$	11 %
MCC-Entente	10 140 \$	89 %
Patrimoine canadien	0 \$	0 %
TOTAL	11 440 \$	100 %

JUSTIFICATION

Les projets retenus par les partenaires traduisent la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des équipements de création-production et de diffusion d'organismes culturels de la métropole afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité.

La sélection de ces projets est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires. Les critères d'évaluation spécifiques qui sont utilisés pour l'évaluation de ces demandes sont les suivants :

Programme - Aide d'urgence, achat d'équipements spécialisés :

Situation générale de l'organisme

- contribution originale au développement du secteur
- santé administrative et financière de l'organisme
- capacité de gestion et de mener ses projets à terme

Conformité aux exigences du programme

- conformité générale - exigences du programme
- dossier technique complet

La recommandation a fait l'objet d'une présentation au Forum par le professionnel responsable des programmes au MCC. Les projets recommandés sont entièrement conformes aux orientations numéro 1 et 2 du Plan d'action Montréal métropole culturelle 2007-2017 (points 1.4 et 2.5).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les projets soutenus par les partenaires dans le cadre de ce programme prévoient un montage financier par lequel le Ministère finance à 100% le montant du soutien financier. La partie complémentaire du montage financier des projets doit être prise en charge par l'organisme culturel requérant ou par un autre partenaire public ou privé. Les projets recommandés au présent sommaire décisionnel se conforment entièrement à ces exigences spécifiques.

Organismes culturels	Soutien financier recommandé par le Forum	Coût total admissible	% du soutien accordé	No recommandation de crédits
CTCM	12 800 \$	26 800 \$	48 %	14-4.1.3-203
CRDITM	49 500 \$	54 900 \$	90 %	13-4.1.3-204
Dare-dare	10 140 \$	11 440 \$	89 %	14-4.1.3-200

3 organismes admissibles Total: 72 440 \$

Les sommes requises afin de mettre en œuvre les projets retenus totalisent un montant de 72 440 \$ dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum des équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (Axe 4).

Information budgétaire et comptable

Imputation	Montant accordé
AF - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Entente MCC-Ville - Forum - Aide d'urgence - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Équipements - Aide d'urgence (Gestion MCCCCF) - Entente sur le développement culturel 2014 2101.0010000.101376.07289.61900.016491. 0000.001801.050095.00000.00000	22 940,00 \$
AF - Général - Ville de Montréal - Affectation de surplus - corporatif - Affectation Surplus - Entente MCCCCF - Ville - Forum équipement Culture - Autres - activités culturelles - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - Équipements - Aide d'urgence (Gestion MCCCCF) - Entente sur développement culturel 2013 2101.0012500.101338.07289.61900. 016491.0000.001801.050094.00000.00000	49 500,00 \$
Total	72 440,00 \$

Les crédits inhérents à ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 348171.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des projets proposés permettra de compléter des travaux nécessaires sinon cet organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenu financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu tel que convenu avec la Direction des communications. Les organismes soutenus respecteront le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du comité exécutif :

Travaux	Début des travaux	Fin des travaux
CTCM	Juin 2014	Janvier 2015
CRDITM	Juin 2014	Novembre 2015
Dare-dare	Octobre 2014	Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-01

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de développement culturel

Richard ADAM
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et
événements

Tél : 514 872-2884

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1140242001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24e édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2015 » / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24e édition du « Mois de l'histoire des noirs », Édition 2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-27 18:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140242001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24e édition du « Mois de l'histoire des noirs, édition 2015 » / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs (TRMHN) a déposé à la Ville de Montréal une demande de soutien financier pour couvrir les dépenses liées à la production des outils de communication et de promotion du « Mois de l'histoire des Noirs, édition 2015 ». Depuis 1991, la Ville agit comme principal partenaire de cet organisme qui regroupe de nombreuses associations des communautés noires de Montréal et dont le principal mandat est la promotion du Mois de l'histoire des Noirs.

Le « Mois de l'Histoire des Noirs » se veut une occasion de souligner et de reconnaître la contribution des Noirs à l'édification de la société. C'est un événement annuel dont les activités se déroulent durant le mois de février. En 1991, le conseil municipal de Montréal adoptait une résolution engageant la Ville à :

- souligner chaque année le « Mois de l'histoire des Noirs »;
- appuyer les initiatives des différents partenaires communautaires et publics en ce sens;
- encourager la population montréalaise à participer aux activités.

La Ville contribue financièrement au « Mois de l'histoire des Noirs » pour couvrir notamment les frais liés à la production d'outils de communication (affiches, programmes d'activités, calendriers et cartes postales), ainsi que leur promotion via le réseau des centres de diffusion et des points de service aux citoyens. La Ville assume de plus tous les frais associés à la cérémonie de lancement du « Mois de l'histoire des Noirs », ainsi qu'une exposition dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. La présence du maire ou d'un élu représentant désigné et de nombreux dignitaires est prévue durant ces activités. Les activités se déroulent en collaboration avec le Bureau de l'accueil et du protocole, ainsi que la Direction des communications. La Ville a aussi prolongé le prêt d'un local à l'organisme

jusqu'en 2016.

Pour l'édition 2015, la Ville accorde un soutien financier du même montant que l'année précédente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1670 - 30 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 23^e édition du « Mois de l'histoire des noirs », Édition 2014

CM13 0779 - 26 août 2013

Approuver un projet de convention de prolongation du contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, un local d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, situé au 4^e étage du 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014

CE12 1850 - 7 novembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs afin de produire les outils de communication et de promotion pour la réalisation de la 22^e édition du *Mois de l'histoire des Noirs*, édition 2013

CE11 2155 - 21 décembre 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs afin de produire les outils de communication et de promotion pour la réalisation de la 21^e édition du Mois de l'histoire des Noirs, édition 2012

CM10 0593 - 23 août 2010

Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à « La Table ronde du Mois de l'histoire des noirs », aux fins de bureau, un local au 4^e étage de l'édifice situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46 mètres carrés, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2011, le tout selon les termes et conditions stipulés dans le contrat de base

DESCRIPTION

Les activités (spectacles, expositions, pièces de théâtre, conférences, ateliers, projections de films) qui se déroulent durant le mois de février sont publiées dans un programme imprimé en couleurs. Une oeuvre est choisie par concours et sert de logo et d'affiche de l'année. La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs rend hommage à des personnalités issues des communautés noires s'étant illustrées sur les plans culturel, social, économique ou politique. Ces lauréats sont honorés dans un calendrier conçu pour l'occasion. Les différents outils de communication sont distribués auprès des institutions et des organismes partenaires ou via le réseau de diffusion de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Les éditions précédentes témoignent du succès de ces activités. Le « Mois de l'histoire des Noirs » rend hommage à l'héritage des communautés noires et aux valeurs d'entraide et de solidarité qu'elles prônent. Cet événement de dimension métropolitaine souligne, année après année, la richesse et la diversité des communautés noires : africaine, antillaises anglophone et francophone, ainsi que leur apport au développement de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier au montant de 30 000 \$ est pris à même le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Le soutien de la Ville représente 24 % du budget prévisionnel de La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la prochaine

édition. La Ville de Montréal a contribué les deux dernières années à la hauteur de 30 000 \$ à cet événement annuel.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2015
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2015	30 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits ont été réservés avec la demande d'achat 346291. Le tableau suivant présente les soutiens financiers accordés les deux dernières années.

Organisme	Projet	Soutien accordé
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2014	30 000 \$
La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs	Mois de l'histoire des Noirs - Édition 2013	30 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que la Ville s'engage, pour être équitable, à notamment poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier reconnaît la contribution des membres des communautés noires à l'édification de la société montréalaise et québécoise au plan politique, économique, social et culturel ainsi qu'historique. Il permet de renforcer le positionnement de la Ville de Montréal comme « leader » en matière de diversité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Décembre 2014 Réception du matériel de promotion du Mois
Janvier 2015 Distribution du matériel de promotion du Mois (réseau interne de la Ville)
Janvier 2015 Mise en ligne sur le site du SDSS
Janvier 2015 Communiqué de presse et Conférence de presse

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation
Janvier, février 2015 Réalisation des activités de l'organisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Michèle Lafond, chef de division, est désignée pour remplacer du 20 au 24 octobre inclusivement Johanne Derome dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ses fonctions.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudie MOMPOINT
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-10-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michèle LAFOND
Chef de division

Tél : 514 280-4471
Approuvé le : 2014-10-24

CE : 20.035
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140744005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474\$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance :

Organisme	Projet	Montant recommandé (2014)
Auberge communautaire Sud-Ouest	Charlemagne - École de la rue	40 000 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	En route vers la dignité	25 000 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	25 000 \$
Groupe Itinérance et Travail (faisant aussi affaire sous Groupe Information Travail)	Brigade Plateau Net	25 000 \$
La Cafétéria communautaire Multi Caf	Soutien à l'itinérance	24 502 \$
L'Unité d'intervention L'Anonyme inc.	Stabilisation de l'intervention de proximité à bord de l'autobus	21 335 \$

Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (faisant aussi affaire sous Centre NAHA)	Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance en contexte de réinsertion sociale	21 335 \$
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes itinérantes d'origine autochtone dans le Grand Plateau	39 289 \$
Projet Refuge (faisant aussi affaire sous Projet Refuge-Maison Haïdar)	Projet Refuge	23 000 \$
Rue action prévention Jeunesse (faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse)	Accès-Soir	30 000 \$

2. d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

4. d'accorder un soutien financier de 63 013\$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du "Projet Autobus" dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;

5. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-31 18:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140744005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. La Ville et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires se sont engagés depuis plus de 25 ans dans plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque, tout en favorisant une cohabitation sociale harmonieuse.

Le plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 intitulé « Parce que la rue est une impasse » a été présenté le 25 septembre dernier. Il comprend une quarantaine d'engagements et prévoit la bonification des sommes allouées à la lutte contre l'itinérance. Les projets présentés ici sont financés dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, laquelle consiste en une enveloppe budgétaire totalisant un million de dollars.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M \$ en provenance du budget des priorités de l'administration - aggro dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG14 0426 du 18 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ à Mission Old Brewery,

Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

CE 14 0564 du 16 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$ à cinq organismes, dont 24 050 \$ à Plein Milieu et 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse et 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CE13 1742 du 27 novembre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 300 000 \$ à 10 organismes dont Dîners St-Louis et L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc. pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG13 0152 du 30 mai 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2013 / Autoriser un virement budgétaire à cette fin

CE13 0297 du 13 mars 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 166 050 \$ à cinq organismes, dont 24 050 \$ à Plein Milieu, 30 000 \$ à Auberge communautaire Sud-Ouest et 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

DESCRIPTION

Auberge communautaire Sud-Ouest

Projet : Charlemagne - École de la rue

École de la rue où les participants peuvent, à leur rythme, terminer leurs études secondaires.

Montant : **40 000 \$**

Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.

Projet : En route vers la dignité

Projet visant l'amélioration de la cohabitation sociale dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Montant : **25 000 \$**

Dîners St-Louis

Projet : Job 18-30

Brigade de propreté au Plateau Mont-Royal

Montant : **25 000 \$**

Groupe Itinérance et Travail (faisant aussi affaire sous Groupe Information Travail)

Projet : Brigade Plateau Net

Projet d'employabilité propreté au Plateau Mont-Royal

Montant : **25 000 \$**

La Cafétéria communautaire Multi Caf

Projet : Soutien à l'itinérance

Projet de concertation dans Côte-des-Neiges

Montant : **24 502 \$**

L'Unité d'intervention L'Anonyme inc.

Projet : Stabilisation de l'intervention de proximité à bord de l'autobus

Stabilisation de l'offre de service de nuit auprès de personnes en situation d'itinérance dans

plusieurs arrondissements

Montant : **21 335 \$**

Mission Old Brewery

Projet : Projet Autobus

Mise en service d'un autobus qui fera la navette entre The Open Door, Chez Doris, les principaux refuges montréalais et le centre de répit et de dégrisement

Montant : **63 013 \$**

Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (faisant aussi affaire sous Centre NAHA)

Projet : Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance en contexte de réinsertion sociale

Embauche d'un intervenant pour assurer un soutien psychosocial et post-hébergement afin de prévenir le retour à la situation d'itinérance des usagers

Montant : **21 335 \$**

Plein Milieu

Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes itinérantes d'origine autochtone dans le Grand Plateau

Travail de rue auprès d'Autochtones en situation d'itinérance sur le Plateau Mont-Royal

Montant : **39 289 \$**

Projet Refuge (faisant aussi affaire sous Projet Refuge-Maison Haïdar)

Projet : Projet Refuge

Accueil des hommes en situation de migration forcée à risque de se retrouver en situation d'itinérance dans Rosemont

Montant : **23 000 \$**

Rue action prévention Jeunesse (faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse)

Projet : Accès-Soir

Unité mobile offrant des services de première ligne à Ahuntsic-Cartierville

Montant : **30 000 \$**

JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet d'offrir accueil, référence, accompagnement et suivi aux personnes en situation d'itinérance, alors que nous constatons une aggravation de l'état général des personnes sans abri et une augmentation significative des taux d'occupation dans les ressources d'hébergement.

Cette nouvelle mesure de soutien financier joue un rôle d'effet levier en soutenant des initiatives menées par des organismes en collaboration avec les arrondissements aux prises avec des problèmes d'itinérance. Ces projets sont complémentaires à la mission de base des organismes et au financement octroyé par les autres bailleurs de fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce sommaire est le premier d'une série de cinq dossiers décisionnels en cours de réalisation:

- un émanant de la Direction de l'habitation (363 000 \$);
- un de l'arrondissement de Ville-Marie (140 000 \$);
- deux du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) (un d'un montant de 75 000 \$ pour le dénombrement des personnes en situation d'itinérance, l'autre d'un montant de 84 526 \$ pour soutenir trois organismes).

Ces dossiers puiseront à même le budget d'un million de dollars pour la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance.

Le montant requis pour ce dossier provient du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 347925.

Organisme	Projet	Montant accordé		Montant recommandé
		2013	2014	dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014
Auberge communautaire Sud-Ouest	Charlemagne - École de la rue	30 000 \$	30 000\$	40 000 \$
Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc.	En route vers la dignité	n/a	n/a	25 000 \$
Dîners St-Louis	Job 18-30	30 000 \$	n/a	25 000 \$
Groupe Itinérance et Travail (faisant aussi affaire sous Groupe Information Travail)	Brigade Plateau Net	n/a	n/a	25 000 \$
La Cafétéria communautaire Multi Caf	Soutien à l'itinérance	n/a	n/a	24 502 \$
L'Unité d'intervention L'Anonyme inc.	Stabilisation de l'intervention de proximité à bord de l'autobus	30 000 \$	n/a	21 335 \$
Mission Old Brewery	Projet Autobus	125 000 \$	125 000 \$	63 013 \$
Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (faisant aussi affaire sous Centre NAHA)	Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance en contexte de réinsertion sociale	n/a	n/a	21 335 \$
Plein Milieu	Le travail de rue en soutien aux personnes itinérantes d'origine autochtone dans le Grand Plateau	24 050 \$	24 050 \$	39 289 \$
Projet Refuge (faisant aussi affaire sous Projet Refuge-Maison Haïdar)	Projet Refuge	n/a	n/a	23 000 \$
Rue action prévention Jeunesse (faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse)	Accès-Soir	25 000 \$	25 000 \$	30 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 - Être solidaire et l'Action 36 - Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par ces ressources de première ligne sont indispensables à la réinsertion sociale des jeunes, des hommes et des femmes en situation d'itinérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des informations globales sur l'aide financière octroyée par la Ville pour contrer l'itinérance ont été annoncées par le maire de Montréal lors de la conférence de presse du 25 septembre dernier. Certains projets prévus dans ce sommaire pourraient être annoncés par le biais d'un communiqué de presse lors de leur mise en oeuvre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2014 Présentation au comité exécutif pour approbation

Novembre 2014 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

Avril 2015 Date limite de dépôt des rapports d'étape

Janvier 2016 Date limite de dépôt des rapports finaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Salwa MAJOUJI
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1146352010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 190 066 \$ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux (2) projets de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder deux (2) contributions financières totalisant la somme de 190 066 \$ à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	140 046 \$
Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$

2. d'approuver deux (2) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 18:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 190 066 \$ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux (2) projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 qui vise à soutenir des projets porteurs et novateurs afin de stimuler le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

Les projets soutenus doivent répondre à au moins un des objectifs spécifiques suivants :

- la revitalisation des zones et des parcs industriels de l'Est;
- l'exploitation du potentiel de développement des terrains vacants ou sous-utilisés de l'Est;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises de l'Est;
- l'attraction et la rétention des entreprises de l'Est;
- le renforcement du savoir et de l'innovation;
- l'adoption de meilleures pratiques durables des entreprises de l'Est;
- la promotion et l'amélioration de l'image de l'Est;
- la valorisation de l'entrepreneuriat et la maximisation des chances de succès de l'entrepreneur;
- la valorisation et le renforcement de l'économie sociale;
- le développement de l'offre touristique de l'Est de Montréal;
- le renforcement d'un secteur économique porteur de l'Est (logistique, sciences de la vie, technologies propres, métallurgie, chimie et plasturgie, bioalimentaire, etc.).

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, qui peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. La contribution des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet.

Comme décrit dans les termes de référence adoptés par le conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 (CG13 0418), les projets admissibles sont soumis à un jury externe composé de sept (7) membres votants provenant de sept (7) milieux spécifiques (capital de risque, économie sociale, ordre professionnel, milieu privé, milieu académique, milieu des affaires, comité de développement de l'Est de Montréal).

La liste des membres du jury et l'entente de confidentialité prévenant notamment les conflits d'intérêt signée par les membres du jury sont en pièces jointes.

Le premier appel de projets du PRAM-Est a été lancé le 29 octobre 2013 pour un dépôt de candidatures le 13 décembre 2013. Vingt-trois (23) dossiers ont été reçus et cinq (5) projets ont été retenus par le jury et approuvés par les instances.

Le deuxième appel de projets, printemps 2014, a été lancé le 12 mars 2014 pour un dépôt de candidatures le 12 mai 2014. Douze (12) dossiers ont été reçus et trois (3) projets ont été retenus par le jury et approuvés par les instances.

Le troisième appel de projets, été 2014, auquel fait suite le présent sommaire, a été lancé le 18 juillet 2014 pour un dépôt de candidatures le 15 septembre 2014.

L'appel de projets été 2014 a été diffusé sur le site Internet de la Ville, auprès des partenaires et relayeurs ainsi qu'à une liste d'organismes à but non lucratif ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0461 (30 octobre 2014) : Octroi de deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la Société de développement économique Rivières-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal Est (SODEC) et à Vestechpro à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CE14 1572 (15 octobre 2014) : Octroi d'un soutien financier de 37 200 \$ à Écotech Québec à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CE14 0799 (21 mai 2014) : Approbation du cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal.
- CG14 0133 (27 mars 2014) : Octroi de quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la Corporation de développement économique de Saint-Léonard, le S.E.R.I.C. Coopérative de solidarité, la Société du Château Dufresne inc. et le Comité musique Maisonneuve, suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CE14 0341 (12 mars 2014) : Octroi d'une bourse de 42 000 \$ à la Corporation de développement de l'Est à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement

au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal (PR@M) - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a reçu sept (7) demandes de soutien de sept (7) organismes pour l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est.

Les différents dossiers ont été étudiés en fonction des critères d'admissibilité contenus dans les termes de référence, soit :

1. être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, à l'est du boulevard Pie-IX;
2. être porté par un organisme dont la charte est sans but lucratif;
3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville de Montréal.

De plus, les projets retenus devaient répondre aux objectifs du programme ainsi qu'aux critères définis dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).

Sur les sept (7) projets reçus, quatre (4) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury.

Chaque projet ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % et, s'il y a lieu, répondant aux conditions émises par le jury, a été retenu et est présenté aux instances pour approbation.

Trois (3) projets ont été retenus. Deux (2) d'entre eux sont présentés dans le présent sommaire décisionnel. L'autre projet retenu n'est pas présenté dans ce dossier, car les conditions émises par le jury pour l'octroi d'une contribution ne sont pas encore remplies.

Les critères d'évaluation et leur pondération, entérinés par le conseil d'agglomération et inscrits dans l'appel de projets, se trouvent en pièce jointe.

Voici les projets retenus soumis dans le cadre du présent sommaire :

Organisme	Projet	Montant PRAM-Est demandé	Montant recommandé PRAM-Est	Budget total du projet	Part de la contribution de la Ville de Montréal par le PRAM-Est
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	143 536 \$	140 046 \$	317 981 \$	44 %
Description du projet	Le premier Fab Lab dans l'Est de Montréal ouvrira ses portes au iMusée, le musée de l'informatique du Québec. Le Fab Lab iMusée sera un catalyseur de changement en agissant comme un incubateur de projets et d'innovation en collaboration avec les acteurs de développement économique de l'Est de Montréal.				

Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$	50 020 \$	99 020 \$	50,5 %
Description du projet	Aider les organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve à s'autofinancer pour être autonome et créer de l'emploi. Axé autour d'un service de levée de fonds du Bistro Le Ste-Cath, le projet vise à appuyer les organismes en créant des événements pour récolter des fonds de façon ponctuelle (avec des levées) ou à long terme (ex. produits dérivés). Le modèle permet également de lever des fonds sur des événements créés par d'autres organismes. Le modèle permet également l'enrichissement culturel du quartier.				

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou de mandater la Ville pour l'analyse du projet et des coûts s'il le juge nécessaire, ce qu'il n'a pas fait pour les deux (2) dossiers traités par le présent sommaire. Toutefois, après discussion avec le promoteur du projet Fab Lab iMusée, la contribution a été diminuée de 3 490 \$ afin de répondre à l'ensemble des critères.

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les conditions de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues par les organismes et permettent une juste proportion afin de suivre les projets sans entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

La dépense totale de 190 066 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution de deux (2) contributions financières aux organismes suivants :

Budget du projet du **Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve** qui se déroulera sur une période d'un an et demi :

Partie prenante	Montant
Organisme	177 935 \$
Ville de Montréal - PRAM-Est	140 046 \$
Grand total	317 981 \$

Budget du projet du **Journal de la Rue** qui se déroulera sur quatorze (14) mois :

Partie prenante	Montant
Ville de Montréal - PRAM-Est	50 020 \$
Reflét de Société	30 000 \$
Café Graffiti	5 000 \$

Bistro le Ste-Cath	14 000 \$
Grand Total	99 020 \$

De plus, le Journal de la Rue offrira un prêt d'équipements d'une valeur de 70 000 \$ et les Éditions TNT un prêt d'équipements d'une valeur de 5 000 \$. Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans le montage financier.

Les dépenses du projet tel que déposé par l'organisme sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente du 175 M\$.

Chaque organisme recevra sa contribution financière par le versement d'au moins deux sommes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est permettront de mettre en œuvre le Plan de l'Est et de répondre aux demandes des différents acteurs du territoire afin de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication prévues répondront aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention). Les conventions englobent le protocole de visibilité convenu dans l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mise en œuvre de la stratégie de communication;
- Lancement de l'appel de projets hiver 2015;
- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-28

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1146352011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST Québec, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST QUÉBEC, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-03 18:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146352011

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST Québec, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fusion Jeunesse est un organisme de bienfaisance québécois gagnant de plusieurs prix et distinctions. Sa mission consiste à établir des partenariats novateurs entre des écoles ciblées, des universités et l'industrie afin de diminuer le taux de décrochage scolaire au moyen de projets susceptibles de motiver les jeunes à s'engager dans leur apprentissage. L'organisme gère plusieurs activités et événements chaque année dont trois (3) évènements d'envergure dans des domaines/secteurs d'excellence de Montréal, soit la robotique, la mode et le cinéma.

Ces trois événements fonctionnent sensiblement de la même façon : recruter des écoles qui offriront un programme de persévérance. Des mentors et des étudiants universitaires accompagneront pendant l'année scolaire les élèves dans leurs projets afin qu'ils créent un robot, une collection mode ou un court-métrage qu'ils présenteront lors d'un événement d'envergure. Des visites et des stages en entreprises sont également offerts.

La Ville de Montréal a soutenu toutes les éditions du Festival de robotique FIRST Québec (FIRST) (2012, 2013 et 2014) en tant que « Partenaire Platine » et a versé chaque fois une contribution financière de 50 000 \$.

Fusion Jeunesse demande maintenant un appui pour trois (3) de ses événements phares, FIRST, Clip et Relève Mode (voir formulaire en pièce jointe). Un appui financier de 200 000 \$ est demandé afin que la Ville devienne partenaire Platine des éditions 2014-2015 et 2015-2016 des trois (3) événements. La Ville serait partenaire du Festival de robotique et partenaire de l'ensemble des projets CLIP et Relève Mode, soit de l'appui en école et des galas.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0799 (21 mai 2014) : Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » en lien avec l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal.

- CE14 0396 (19 mars 2014) : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 20 au 22 mars 2014, au Stade Uniprix, dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.
- CE13 0224 (27 février 2013) : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 14 au 16 mars 2013, au Stade Uniprix.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.
- CE11 2093 (14 décembre 2011) : Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Robotique FIRST Québec, à même le budget de fonctionnement, pour la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du 15 au 17 mars 2012, au Stade Uniprix.

DESCRIPTION

FESTIVAL DE ROBOTIQUE FIRST QUÉBEC (FIRST) : FIRST, créé en 2012, constitue le point culminant d'un programme pédagogique mis sur pied avec Robotique FIRST Québec pour favoriser la persévérance scolaire et outiller la relève en sciences et technologie. L'évènement, qui clôture 6 mois de travail en établissement scolaire, dure 3 jours et réunit plus de 5 000 personnes annuellement dont 3 000 jeunes, 400 mentors/bénévoles de l'industrie, 200 bénévoles et 250 enseignants. De plus, cinq commissions scolaires de Montréal ainsi que les grandes écoles de génie de Montréal soutiennent les participants. Le Festival s'inscrit dans le projet international de robotique chapeauté par FIRST USA qui inclut plusieurs festivals régionaux à travers le monde. Ce festival est toutefois le seul évènement francophone de cette grande démarche.

Quarante écoles secondaires (dont 25 de Montréal) et 60 écoles primaires (dont 40 de Montréal) participeront au prochain Festival. Des qualifications se tiendront à l'Arsenal, en collaboration avec le Quartier de l'innovation pendant cinq jours pour les 9 à 14 ans et la finale se tiendra au Stade Uniprix du 19 au 21 mars. Entre une et six équipes finalistes chez les 9 à 14 ans se rendront à la compétition internationale à Saint-Louis ainsi que les six équipes gagnantes chez les 14 à 18 ans. De plus, cinq équipes chez les 9 à 14 ans se rendront au championnat national en Ontario.

Le Festival connaît un succès et une croissance constante depuis son lancement, et a reçu une couverture très positive de la part des principaux médias montréalais et québécois dans ses précédentes éditions.

RELÈVE MODE : Le Gala est un évènement à saveur *glamour* qui constitue le point culminant d'un projet pédagogique qui initie les jeunes du secondaire au design et à la mode. Le projet s'effectue pendant toute l'année scolaire. En équipe, les étudiants doivent créer une collection de 5 ou 6 morceaux, allant du croquis à sa confection, pour ensuite la présenter lors d'un défilé au gala grâce à l'appui d'une cinquantaine de bénévoles/mentors.

L'évènement d'un jour réunit 500 personnes annuellement dont 150 participants de 10 écoles secondaires, 20 enseignants, 10 partenaires, 50 bénévoles et mentors de l'industrie. La première édition de Relève Mode a eu lieu en 2014. Les juges présents au défilé sont des designers reconnus et certains d'entre eux offrent des stages dans leurs entreprises aux gagnants.

Les gagnants verront également leur collection exposée au Musée des beaux-arts de Montréal.

CLIP : Rassemblement à saveur hollywoodienne, le Gala CLIP constitue le point culminant d'un programme pédagogique en cinéma qui permet à plusieurs jeunes nouvellement arrivés au Québec de se familiariser avec la culture québécoise et de stimuler leur intérêt pour le cinéma d'ici tout en développant certains savoirs essentiels (comme l'apprentissage du français).

Le projet, qui s'effectue pendant toute l'année scolaire, permet aux jeunes arrivants de découvrir le cinéma d'ici afin de trouver une thématique à leur court-métrage. Ils doivent ensuite élaborer le film, le produire et en faire la promotion grâce à l'appui d'une centaine de bénévoles/mentors.

Le gala dure 1 jour et réunit près de 1 000 personnes annuellement dont 600 participants de 25 écoles secondaires, 30 enseignants, 10 partenaires, 30 bénévoles et mentors de l'industrie. Le projet existe depuis 2010 et était organisé par la CRÉ et d'autres partenaires. Ces derniers ont transféré le projet à Fusion Jeunesse vu son expérience et le succès obtenu pour des projets similaires. La première édition organisée par Fusion Jeunesse a eu lieu en 2014.

L'ensemble des projets de Fusion Jeunesse cherche à mobiliser le secteur privé pour le financement de ces initiatives. Plusieurs démarches sont en cours, notamment pour CLIP et Relève Mode, afin d'obtenir une plus grande implication des acteurs privés.

Le détail des trois événements se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La prospérité de Montréal, comme celle de tout le Québec, repose de plus en plus sur la scolarisation, la compétence et la créativité de tous ses citoyens. La Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal (SDÉ) vise, entre autres, à favoriser la persévérance scolaire et à susciter un plus fort intérêt pour les sciences et la technologie auprès des jeunes. C'est exactement la mission de Fusion Jeunesse. La mode et le cinéma sont également deux créneaux d'excellence à Montréal.

À court terme, les objectifs de Fusion Jeunesse qui répondent aux objectifs de la SDÉ sont :

- Accroître le rayonnement international de Montréal en faisant valoir ses secteurs d'excellence aux Montréalais et au reste du monde. Des équipes étrangères participent notamment au Festival de robotique et des équipes québécoises se qualifient pour la finale internationale;
- Contribuer au renforcement de Montréal comme ville de savoir, d'innovation et de créativité en mobilisant les jeunes vers des projets innovants et en les motivant à poursuivre leurs études;
- Accroître le taux de diplomation au secondaire. Les projets permettent notamment l'augmentation des notes scolaires, la réduction des taux d'absentéisme et la poursuite scolaire.

À long terme :

- Accroître l'indice entrepreneurial, car les projets permettent aux jeunes de développer plusieurs aptitudes entrepreneuriales;
- Diminuer le taux de chômage des immigrants récents en ciblant particulièrement cette clientèle dans les projets.

Les projets répondent également aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. En effet, les projets obtiennent l'appui du milieu et contribuent au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation.

Les partenaires privés engagés dans les événements sont des acteurs importants du développement économique montréalais. Leur appui à des projets aussi clairement dédiés à la valorisation de l'éducation scientifique et technique et de la persévérance scolaire est un geste rare qui répond à des appels répétés des pouvoirs publics, y compris de la Ville de Montréal, et qui mérite d'être soutenu afin de susciter d'autres engagements de même nature.

Le degré de visibilité des partenaires des événements est très élevé et l'identification à des valeurs largement partagées est perçue très positivement. La Ville s'associerait à nouveau à une nouvelle tradition qui promet de sensibiliser la population en général et les jeunes en particulier au monde des sciences et de la technologie, de la mode et du cinéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour **FIRST**, le projet global inclut le Festival (423 333 \$ pour 2014-2015 et 428 333 \$ pour 2015-2016), les frais de fonctionnement (198 000 \$ pour 2014-2015 et 223 000 \$ pour 2015-2016), les activités préparatoires dans les écoles et l'équipement (1 080 500 \$ pour 2014-2015 et 1 149 500 \$ pour 2015-2016) pour un budget total de 1 701 833 \$ pour 2014-2015 et de 1 800 833 \$ pour 2015-2016. La Ville financera uniquement la partie Festival. De plus, 350 bénévoles participent au projet et plus de 420 bénévoles accompagnent les étudiants en préparation de l'événement.

Le projet global est financé notamment par les commissions scolaires (240 000 \$/an), plusieurs universités (105 000 \$/an) et par plusieurs entreprises privées telles que Future Electronics (50 000 \$ pour 2014-2015 et 75 000 \$ pour 2015-2016), UTC - Pratt & Whitney Canada (68 000 \$ pour 2014-2015 et 80 000 \$ pour 2015-2016), CAE (50 000 \$/an) et Power Corporation (50 000 \$/an). Les détails du montage financier se trouvent en pièce jointe.

La Ville, à l'aide de l'entente de 175 M\$, accorderait à Fusion Jeunesse une contribution financière de 50 000 \$ par an pour les années 2014-2015 et 2015-2016, ce qui lui attribuerait le statut de « Partenaire Platine » pour les deux prochaines éditions du Festival. Cette contribution demeure non récurrente.

Voici un aperçu des sources de financement du Festival qui est l'apogée des activités de préparation dans les écoles :

Partenaires	Revenus 2014-2015	Revenus 2015-2016
Beschtel	25 000 \$	25 000 \$
Bombardier	100 000 \$	100 000 \$
Ville de Montréal (Enveloppe du 175 M\$)	50 000 \$	50 000 \$
Cirque du Soleil	50 000 \$	50 000 \$
Réseau Réussite Montréal	15 000 \$	15 000 \$
Emplois Compétences	13 333 \$	13 333 \$
Morguard Investments	5 000 \$	5 000 \$
Fondation Chagnon	150 000 \$	150 000 \$
<i>À confirmer</i>	<i>15 000 \$</i>	<i>20 000 \$</i>
TOTAL	423 333 \$	428 333 \$

De plus, le temps des bénévoles/mentors de l'industrie et des universités a représenté plus de 15 000 heures de travail en 2013-2014. À lui seul, Bombardier implique 79 de ses employés.

Voici un aperçu des sources de financement du projet **CLIP** qui excluent les heures de bénévolat/mentorat :

Partenaires	Revenus 2014-2015	Revenus 2015-2016
Cineplex	3 000 \$	3 000 \$
Forum jeunesse de Montréal (FJIM)	75 000 \$	15 000 \$
Commissions scolaires	93 000 \$	111 000 \$
Universités	84 000 \$	96 000 \$
Ville de Montréal (Enveloppe du 175 M\$)	25 000 \$	25 000 \$
Fondation J.A. De Sève		100 000 \$
TOTAL	280 000 \$	350 000 \$

La Ville, à l'aide de l'entente de 175 M\$, accorderait à Fusion Jeunesse une contribution financière de 25 000 \$ par an pour les années 2014-2015 et 2015-2016, ce qui lui attribuerait le statut de « Partenaire Platine » pour le Gala CLIP. Cette contribution demeure non récurrente.

Voici un aperçu des sources de financement du projet **Relève Mode** qui excluent les heures de bénévolat/mentorat :

Partenaires	Revenus 2014-2015	Revenus 2015-2016
Groupe ALDO : GLOBO	50 000 \$	75 000 \$
Commission scolaire LBPSB	6 000 \$	9 000 \$
Commission scolaire CSMV (Rive-Sud)	3 000 \$	3 000 \$
Commission scolaire de la Capitale	3 000 \$	3 000 \$
Commission scolaire CSMB	6 000 \$	9 000 \$
Commission scolaire CSPI	3 000 \$	3 000 \$
Commission scolaire CSDM	6 000 \$	9 000 \$
CJE de la Capitale-Nationale	3 000 \$	3 000 \$
Université Laval	5 000 \$	5 000 \$
Université Concordia	6 000 \$	6 000 \$
UQAM	6 000 \$	6 000 \$
Collège LaSalle	5 000 \$	5 000 \$
Ville de Montréal (Enveloppe du 175 M\$)	25 000 \$	25 000 \$
<i>Autres partenaires financiers</i>	<i>2 000 \$</i>	<i>9 000 \$</i>
TOTAL	129 000 \$	170 000 \$

La Ville, à l'aide de l'entente de 175 M\$, accorderait à Fusion Jeunesse une contribution financière de 25 000 \$ par an pour les années 2014-2015 et 2015-2016, ce qui lui attribuerait le statut de « Partenaire Platine » pour le gala Relève Mode. Cette contribution demeure non récurrente.

Par ailleurs, la Ville de Québec est en voie de s'engager à soutenir Fusion Jeunesse dans l'ensemble de ces activités pour une période de 3 ans à hauteur de 100 000 \$ par an.

Organisme	Montant accordé 2012	Montant accordé 2013	Montant accordé 2014	Montant recommandé 2014-2015	Montant recommandé 2015-2016	Projet	Soutien financier au prorata du budget du projet (éditions 2014-2015 et 2015-2016)
Fusion Jeunesse	50 000 \$ (versé à Robotique FIRST Québec)	50 000 \$ (versé à Robotique FIRST Québec)	50 000 \$ (versé à Robotique FIRST Québec)	50 000 \$	50 000 \$	Festival de robotique	11,7 %
Fusion Jeunesse	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	25 000 \$	Clip en école et gala	7,9 %
Fusion Jeunesse	0 \$	0 \$	0 \$	25 000 \$	25 000 \$	Relève Mode en école et gala	16,7 %

Le projet est admissible aux conditions du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. La somme nécessaire au versement de la contribution sera prélevée dans l'enveloppe budgétaire de cette entente. Le financement sera dédié à la réalisation du Festival de robotique FIRST Québec, du projet et du gala CLIP et du projet et du gala Relève Mode. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

L'organisme recevra la contribution financière par le versement de quatre sommes :

- 90 000 \$ à la signature de la convention;
- 10 000 \$ dans les trente (30) jours suivants l'approbation du bilan final de la réalisation du projet.
- 90 000 \$ dans les trente (30) jours suivants la démonstration que le montage financier est assuré pour les éditions 2015-2016
- 10 000 \$ dans les trente (30) jours suivants l'approbation du bilan final de la réalisation du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rehaussement du taux de scolarisation de la population est un facteur contribuant à rehausser la capacité de comprendre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, renforçant ainsi la prise en charge citoyenne de ces enjeux. Autant de facteurs qui contribuent à la mise en oeuvre des principes du développement durable qui concilient développement économique, développement social, préservation de l'environnement et participation citoyenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La visibilité, la renommée et l'originalité des projets positionnent Montréal en tant que métropole universitaire et ville de savoir, de créativité et d'innovation, tout en attirant l'attention d'un large public sur l'éducation et les carrières scientifiques et techniques. Le soutien à Fusion Jeunesse contribuera à mobiliser des milliers de jeunes dans une expérience stimulante comportant des défis personnels et collectifs ainsi qu'un appui bénévole d'enseignants, de professeurs et d'entrepreneurs jouant un rôle de modèle

pertinent. Ces projets permettent également aux jeunes d'acquérir des habiletés entrepreneuriales et de les stimuler à poursuivre leurs études.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville sera assurée par des plans de visibilité convenus avec Fusion Jeunesse (voir les documents « Plan de visibilité » joints au sommaire). La visibilité offerte répondra également aux obligations en matière de visibilité incluses et convenues dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information). La convention englobe le protocole de visibilité convenu dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La Ville sera systématiquement identifiée comme partenaire des événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Renouvellement du programme de visibilité à convenir avec les responsables de Fusion Jeunesse en fonction de la contribution;
- Préparation des activités de visibilité par le Service des communications de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-29

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du développement économique

Tél :
Approuvé le : 2014-11-03

**Dossier # : 1145960001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat a AON PARIZEAU inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement (cf. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q. c. Q-2, r.19, a. 140 et ss)) - Montant maximal de 6 000\$ non taxable.

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à **AON Parizeau inc.**, courtiers d'assurances, qui s'engage à fournir à la Ville les services requis pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnementale de Saint-Michel, soit pour une somme maximale de 6000\$, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et les termes et conditions stipulés au projet de convention numéro 95012063;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 6000\$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-31 12:30

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145960001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat a AON PARIZEAU inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement (cf. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q. c. Q-2, r.19, a. 140 et ss)) - Montant maximal de 6 000\$ non taxable.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q c. Q-2, r.19, a. 140 et ss) en janvier 2006, tout exploitant d'un site d'enfouissement de matières résiduelles se voit soumis, depuis le 19 juillet 2006, à une exigence de garantie. Selon l'article 140 du Règlement, l'exploitant d'un lieu d'enfouissement doit constituer une garantie destinée à assurer, pendant la période d'exploitation et lors de la fermeture, l'exécution des obligations auxquelles il est tenu par l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, des règlements, d'ordonnances ou d'autorisations. Le montant de la garantie s'établit en fonction de la catégorie d'installation et la quantité de matières résiduelles reçues.

Au sens du règlement, un site d'enfouissement ayant terminé ses activités en janvier 2009 devait avoir cette garantie pendant 12 mois suivant sa fermeture. Toutefois, les activités de recouvrement final doivent aussi être terminées. Le Complexe environnemental St-Michel (CESM) fait exception compte tenu de l'ampleur des travaux de recouvrement final des déchets qui se sont terminés en septembre 2014 et l'étude du rapport de conformité de fermeture par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Nous devons donc prolonger la garantie pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. La garantie actuelle prend échéance le 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0404 Retenir les services de Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2014, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement pour une somme de

12 000 \$.

CG10 0074 Retenir les services de AON PARIZEAU inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1M\$ auprès de la Compagnie Travelers Garantie du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012, pour le Complexe environnemental St-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement (cf. Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (L.R.Q. c. Q-2, r.6.02, a. 140 et ss)) - Montant de la dépense : 15 000 \$.

CG07 0067 Retenir les services de AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins de l'obtention d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'Assurance St-Paul Garantie pour le CESM comme exploitant d'un site d'enfouissement - dépense de 17 260 \$ et l'approbation d'une convention d'indemnisation.

DESCRIPTION

L'article 140 du Règlement prescrit le montant de la garantie exigible. Pour le CESM, qui recevait plus de 300 000 tonnes de matières résiduelles annuellement, la garantie s'élève à 1 000 000 \$ par année.

L'article 141 du Règlement énumère les différentes formes que peut prendre la garantie exigée :

- En espèces, mandat bancaire ou chèque certifié
- Titres au porteur émis ou garantis
- Cautionnement ou police de garantie
- Lettre de crédit irrévocable

Le Service du contentieux a fait les vérifications nécessaires pour en arriver à la conclusion qu'il s'avère moins coûteux et plus sécuritaire pour la Ville d'utiliser la formule du cautionnement. Le Groupe Aon a développé un programme avec l'Union des municipalités du Québec qui répond à ce besoin et offre un cautionnement payable annuellement. Dans ce contexte, il est proposé d'établir une entente gré à gré avec ce fournisseur. Considérant la période minimale pendant laquelle le CESM aura besoin de fournir la garantie, soit un an, cette dernière option est suggérée. La prime totale pour un an est de 6 000\$ (aucune taxe n'est exigible).

JUSTIFICATION

Le règlement s'applique à tout exploitant, y compris un exploitant municipal. En conséquence, la Ville doit fournir une garantie afin d'assurer l'exécution des obligations auxquelles elle est tenue en vertu de ce Règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue et sera priorisée au budget d'opération 2015 à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post fermeture du site d'enfouissement du CESM du Service de l'environnement dans les activités dédiées au soutien aux opérations au poste budgétaire des services techniques-administration et informatiques - Assurances. Un montant forfaitaire maximal de 6 000 \$ non taxable est requis pour la durée du présent contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2014: Transmission au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier touche et respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

La firme retenue ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc BORNAIS
Chef de section, Soutien technique et
opération

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-07

Éric BLAIN
C/d sout technique et infrastructures (mat
residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2014-10-30



Dossier # : 1146337002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Consentement à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail relatif à l'immeuble situé au 1001, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7068- 03

Il est recommandé :

de consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 13:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146337002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Consentement à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail relatif à l'immeuble situé au 1001, rue Dupuis dans l'arrondissement du Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7068-03

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a signé un bail (le « Bail »), reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, avec Rolls-Royce Canada limitée (« RRC ») pour la location d'un terrain situé au Nord de la rue Dupuis, et à l'Ouest de la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 2 077 489 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 16 516,8 m² (l'« Immeuble »). Afin que toute amélioration apportée à l'Immeuble demeure la propriété de RRC, ce Bail prévoyait un droit de propriété superficière par renonciation au bénéfice de l'accession. Quelques années plus tard, des négociations ont été entamées entre la Ville et RRC afin de compléter la cession de l'Immeuble à RRC, tel que prévu dans le Bail. Par la même occasion, il a été convenu de déplacer l'assiette de la voie d'accès au site de RRC, faisant partie intégrante de l'Immeuble, pour une utilisation optimale du terrain appartenant à la Ville.

La Ville a récemment été informée par RRC que, suite à une offre d'achat de ses équipements et de l'Immeuble, reçue de Siemens Canada limitée (« Siemens »), elle souhaitait recevoir dans les meilleurs délais, conformément à l'article 14.1 du Bail, le consentement écrit de la Ville à la cession des droits et obligations prévus au Bail considérant que l'Immeuble ne lui a pas encore été cédé.

Conformément à l'article 14.1 dudit Bail, le présent sommaire a pour but de consentir à la cession par RRC de tous les droits et obligations prévus au bail à Siemens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO00 01662 - 20 juin 2000 - Décision du Conseil municipal d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Rolls-Royce Canada limitée, un terrain situé à proximité de l'usine de production des eaux Atwater, soit le lot 2077489 du cadastre officiel de Québec, incluant une servitude d'accès et, autres dispositions spéciales relatives à la vente du terrain, à la construction et à l'exploitation d'un banc d'essai.

CO00 00391 - 22 février 2000 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et Rolls-Royce Canada limitée relatif à l'utilisation d'un terrain à proximité de l'usine de production de l'eau Atwater, pour l'implantation d'un banc d'essai pour la production d'électricité.

CO99 02762 - 23 novembre 1999 - Adoption par le conseil municipal d'une résolution modifiant le règlement d'urbanisme afin d'y inclure l'usage de centre de recherche, de développement afin de permettre l'implantation du banc d'essai proposé par RRC.

CO99 02546 - 19 octobre 1999 - Adoption par le conseil municipal d'une résolution permettant à RRC de débiter les travaux de construction du banc d'essai, à certaines conditions.

DESCRIPTION

Consentir à la cession par RRC des droits et obligations résultant du Bail relatif à l'Immeuble, à Siemens. Ce Bail prévoyait que toute amélioration apportée à l'Immeuble demeurerait la propriété de RRC.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande que le comité exécutif consente à cette cession considérant :

- que le consentement à la cession des droits et obligations par RRC à un tiers est conforme au Bail signé entre les parties;
- que la Ville n'a aucun motif valable de ne pas consentir à cette cession;
- que l'ensemble des intervenants impliqués dans ce dossier est d'accord avec le présent consentement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent consentement à la cession des droits et obligations de RRC dans le Bail à Siemens est fait sans contrepartie monétaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le consentement à la cession des droits et obligations de RRC à Siemens prévus au Bail signé entre RRC et la Ville pour la location de l'Immeuble est donné à défaut de quoi la Ville pourrait s'exposer à une réclamation en dommages de RRC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sur demande de Siemens, réaliser la cession de l'Immeuble à Siemens ou à l'une de ses filiales après la conclusion de la transaction entre RRC et cette dernière. Puis, échanger des terrains de façon à optimiser les accès. Il est aussi prévu, par la Direction de l'eau potable,

d'entreprendre des négociations dans le but de réviser l'entente sur l'exploitation du Banc d'essai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent LEBLANC-DIONNE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-29

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur, pour :
Jacques A. Ulysse
Directeur par intérim
Service de la gestion et de la planification immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur général adjoint

Approuvé le : 2014-11-04

Approuvé le : 2014-11-05



Dossier # : 1145008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale

Il est recommandé :

1. d'adhérer à la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale ;
2. d'autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, membre du comité exécutif et responsable politique de l'économie sociale à la Ville de Montréal, à signer la déclaration ci-jointe pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-05 09:01

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale

CONTENU

CONTEXTE

Le Global Social Economy Forum (GSEF) a été mis sur pied en 2013 par le Seoul Metropolitan Government et le Seoul Social Economy Center. À l'invitation du maire de Séoul, M. Park Won-soon, près d'un millier de personnes ont participé aux trois journées du colloque. Parmi celles-ci figurent des représentants de la société civile et de certains gouvernements locaux européens et asiatiques. Une importante délégation québécoise avait été invitée par le maire Park dont le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal, le Chantier de l'économie sociale et le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO).

Outre d'initier pour la première fois une conversation à l'échelle mondiale sur l'économie sociale entre des gouvernements locaux et des organismes d'économie sociale, les objectifs de ce forum mondial sont d'apporter des éléments de solution novateurs aux problèmes sociaux causés par les déficiences systémiques, notamment le sous-emploi de populations marginalisées; et d'implanter un réseau international en faveur de l'économie sociale composé de gouvernements locaux et d'organismes du secteur de l'économie sociale.

Le principal accomplissement de l'édition 2013 du GSEF est l'adoption de la Déclaration de Séoul dans laquelle les gouvernements locaux et les organisations de la société civile reconnaissent la nécessité d'une solidarité internationale pour l'économie sociale et l'établissement d'un réseau de solidarité global. Le GSEF a mis sur pied un secrétariat provisoire composé des signataires de la Déclaration et qui mène les travaux préparatoires à l'édition 2014 du forum.

Lors du forum de 2013, la Ville de Montréal n'a pas signé la Déclaration de Séoul 2013, aucun élu montréalais n'ayant pu se déplacer pour l'occasion en partie à cause de la toute récente élection municipale (le 3 novembre 2013). Toutefois, les engagements de la Déclaration ne sont pas très éloignés de ce que la Ville de Montréal a mis de l'avant dans sa propre politique publique adoptée en 2009, le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0452 (28 mai 2013) - Adhésion à la « Déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives ».

CM12 0449 (18 juin 2012) - Adoption de la Déclaration à l'occasion de l'Année

internationale des coopératives.

CM09 0662 (24 août 2009) - Adoption du Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

DESCRIPTION

La Déclaration présente dix engagements qui mèneront à l'essor d'une économie plurielle, prospère et inclusive. Le texte de la Déclaration 2013 est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, activement engagée dans le développement de l'économie sociale et jouissant d'une très grande renommée sur ce point, entend présenter sa candidature pour la tenue du prochain GSEF en novembre 2016. L'adhésion de la Ville de Montréal à ce réseau international tombe sous le sens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adhésion à la Déclaration de Séoul contribue au développement durable, plus précisément dans sa dimension sociale, en appuyant la consolidation des activités prévues au Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville s'est engagée en 2009, à travers le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable, à promouvoir l'économie sociale sur le plan international. Par l'adoption de la Déclaration de Séoul, une action d'envergure en faveur de l'économie sociale, la Ville de Montréal démontrerait une fois de plus son dynamisme et ses qualités d'innovatrice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-11-04

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice par intérim - Service du
développement économique

Tél :

Approuvé le : 2014-11-05



Dossier # : 1143642001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau - Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet

JE RECOMMANDE :

De renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, identifiés au Plan S-114 Longue-Pointe, préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, et daté du 14 juin 2012.

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-10-23 16:15

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143642001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau - Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2007, le « Plan directeur de développement du site Contrecoeur » a été préparé par la firme d'urbanisme-conseils Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, de concert avec la SHDM. Le concept d'aménagement présentait, entre autres, la trame de rues et les accès pour l'ensemble du site Contrecoeur. Le site est ceinturé au nord par les limites de l'arrondissement d'Anjou, au sud par la rue Sherbrooke Est, à l'est par le site de la Carrière Lafarge et à l'ouest par un quartier résidentiel existant.

Depuis 2008, la construction du réseau d'infrastructures progresse rapidement et plus de 1 000 unités d'habitation sont actuellement construites sur le site. Le projet à terme comportera (±) 1 800 unités d'habitation ainsi qu'un ensemble commercial, projeté dans la partie sud-est du site. En conséquence, le développement du site amène la présence de nouveaux arrivants qui, forcément, génèrent des déplacements automobiles sur le site, mais également dans les secteurs résidentiels riverains. Cette situation s'explique en partie par le fait que le développement résidentiel ne comporte qu'un seul accès à la rue Sherbrooke Est, soit celui de la rue De Contrecoeur.

L'arrondissement et la ville centre ont été informés des mécontentements de la part des résidents de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (résidents du quartier existant à l'ouest du projet résidentiel) et de l'arrondissement d'Anjou. Des plaintes ont été formulées au conseil d'arrondissement et au Comité de relations communautaires Contrecoeur, lequel a été spécifiquement formé pour le développement du site Contrecoeur. Les résidents riverains au projet Faubourg Contrecoeur réclament une certaine quiétude au sein de leur quartier et demandent à ce qu'un deuxième raccordement à la rue Sherbrooke Est, soit réalisé. Ce raccordement n'est possible que par le prolongement de la rue Duchesneau à la rue Sherbrooke Est.

Le 18 décembre 2012, le conseil municipal a décrété l'imposition d'une réserve foncière sur les lots 4 195 783 et 4 115 607. Ces réserves arriveront à échéance le 15 janvier 2015 et doivent donc être renouvelées. Le renouvellement sera valide pour une période de deux années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM – 18 décembre 2012 - (CM12 1115) Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec;

CM – 16 juin 2008 - (CM08 0491) Entente relative à des travaux d'infrastructures – modifications;

CM – 22 octobre 2007 - (CM07 0699) Adoption, avec modifications, du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur;

CM – 19 mars 2007 - (CM07 0114) Acte de vente du site Contrecoeur entre la Ville de Montréal et la SHDM (20 septembre 2007);

CM – 22 octobre 2007 - (CM07 0688) Entente relative à des travaux d'infrastructures.

DESCRIPTION

Le premier emplacement visé est le lot 4 195 783 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 685,2 mètres carrés, tel qu'illustré au plan S-114 Longue-Pointe, préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, et daté du 14 juin 2012. Cette portion est requise pour le prolongement de la rue Duchesneau, au sud du tourne bride. Le terrain à acquérir est non construit et la valeur proportionnelle au rôle 2014 de ce dernier doit être déterminée par le Service de l'évaluation foncière de la Ville. Le propriétaire du terrain est Construction Frank Catania et associés inc. et le numéro du compte foncier est le 39037733.

Le deuxième emplacement visé est le lot 4 115 607 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 327,0 mètres carrés, tel qu'illustré au plan S-114 Longue-Pointe, préparé par Johanne Rangers, arpenteur-géomètre, et daté du 14 juin 2012. Ce terrain est requis pour le prolongement de la rue Duchesneau, au sud du lot 4 195 783. Le terrain à acquérir est non construit et sa valeur au rôle 2014 de la ville représente 1 \$. Le propriétaire du terrain est Construction Frank Catania et associés inc. et le numéro du compte foncier est le 39037703.

JUSTIFICATION

Le renouvellement de la réserve sur les immeubles visés prolongera la durée empêchant le développement des sites identifiés et donnera le temps nécessaire à la ville et à l'arrondissement pour réaliser les études et validations (techniques et financières) requises pour statuer officiellement sur la nécessité du prolongement de la rue Duchesneau. Dans l'affirmative, le prolongement de la réserve permettra de réaliser les acquisitions requises pour le prolongement de la rue Duchesneau à la rue Sherbrooke Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de ces réserves n'entraîne pas de dépense. Cependant, si la Ville décidait de ne pas acquérir les sites réservés, des compensations pourraient être réclamées par le propriétaire pour les dommages subis.

Les coûts d'acquisition de ces sites ne sont pas inclus dans les investissements prévus dans les ententes convenues entre la Ville de Montréal et le promoteur Construction Frank Catania et associés inc. Les crédits requis pour l'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue Duchesneau seront rendus disponibles lorsqu'une entente pour le partage des coûts d'acquisition et des coûts de réalisation des travaux d'infrastructures sera convenue entre la Ville centre et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition des deux lots : 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Jean-Philippe DESMARAIS)

Avis favorable :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAURIN
Conseiller en développement habitation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-17

Huguette BÉLAND
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et adjointe au directeur d'arrondissement

CE : 30.003

2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143905001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11e Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) - Montant estimé : 578 \$.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11e Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) - Montant estimé : 578 \$.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-30 15:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1143905001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11e Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) - Montant estimé : 578 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Mme Samson est invitée à participer au 11e Colloque «Prévention de la criminalité dans un monde en mouvement» organisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), et plus particulièrement à être conférencière, ainsi que modératrice, à une session plénière portant sur le thème de la migration urbaine et du rôle des villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La Ville de Montréal prend activement part aux activités du CIPC depuis sa création, et Mme Samson y participe depuis de nombreuses années, et ce, à titre de spécialiste de la sécurité publique.

DESCRIPTION

Vise à autoriser le déplacement de Mme Samson, du 15 au 22 novembre 2014, comme conférencière et modératrice au 11e colloque organisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui aura lieu à Palerme.

Le CIPC organise son 11e Colloque sur le thème de la mobilité et du rôle de la prévention de la criminalité. Le thème proposé cette année constitue une occasion unique de se pencher sur un phénomène en plein essor : la mobilité croissante des sociétés et le développement des technologies que nous utilisons. Le Colloque explorera aussi les conséquences de ce phénomène, à savoir l'émergence de nouveaux types et tendances de criminalité, ainsi que l'évolution de problématiques actuelles (la violence domestique, par exemple). Une telle réflexion requiert une approche globale, où un grand éventail de partenaires nationaux et internationaux sont interpellés. Bien que ces changements aient attiré l'attention des secteurs de la sécurité et de la justice pénale, des services de renseignement et d'application de la loi, il existe des arguments convaincants pour développer davantage les initiatives et les réponses stratégiques qui soulignent l'importance de la prévention, afin de traiter les causes profondes de ce phénomène.

Le colloque offre un espace de débat et de dialogue éclairé par des experts internationaux, dans le but de promouvoir des idées innovantes et des partenariats et mise sur la

prévention afin de répondre aux questions de sécurité.

Considérant les diverses conséquences d'un monde de plus en plus mobile, le Colloque, à travers une série de sessions plénières et d'ateliers, explore trois «espaces de mobilité» : le domicile, à travers les frontières et au-delà des frontières. Chaque session aborde la situation actuelle dans un certain nombre de pays, présente des pratiques prometteuses et met en évidence les défis et opportunités relatifs à la fois aux sociétés d'accueil, aux migrants et aux gouvernements.

JUSTIFICATION

Mme Samson est invitée à ce colloque en sa qualité de responsable de la sécurité publique et présidente de la Commission de la sécurité publique (CSP) et comme représentante de la Ville de Montréal. Sa présence est requise, plus particulièrement comme conférencière à une session plénière portant sur le thème de la migration urbaine et du rôle des villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le CIPC assume les frais reliés au déplacement (vol et 4 jours d'hébergement). Les autres frais seront assumés par la Division du soutien aux élus (repas, taxi, faux frais, etc.).

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du Soutien aux élus du Service du Greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée comme suit :

	2014
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	578 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et d'hébergement	
Non admissible loi 90	

Note : la mission de Mme Samson prend fin après la journée du 19 novembre 2014. Les frais engagés entre le 20 et 22 novembre seront donc à la charge de l'élue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le statut de Mme Samson à titre de conférencière experte dans le domaine de la sécurité publique procure à Montréal une visibilité sur la scène internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-29

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-10-30



Dossier # : 1140640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Il est recommandé:
d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-31 12:25

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140640005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre de membre du conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

CONTENU

CONTEXTE

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) est une société paramunicipale créée en 1958 pour gérer un complexe de 788 logements (les habitations Jeanne-Mance), construit à cette époque au centre-ville de Montréal dans le cadre d'un projet fédéral-municipal de rénovation urbaine et d'élimination de taudis. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal assument respectivement 75% et 25% du déficit d'exploitation du site, en vertu d'ententes de financement contractées au démarrage du projet. Depuis 2001, la part de la Ville est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal.

La clientèle des habitations Jeanne-Mance se compose de ménages sous le seuil de faible revenu. Les deux tiers des logements sont compris dans des tours et destinés à des personnes âgées; les autres immeubles, de plus petit gabarit, logent une clientèle familiale, en majorité d'origine immigrante. Les logements sont à loyer modique et sont gérés selon des règles apparentées à celles s'appliquant aux HLM du Québec.

L'acte constitutif de la Corporation, modifié en 1994, prévoit que la Ville nomme quatre (4) des sept (7) administrateurs du conseil d'administration; il incombe à la Ville de désigner le président et le vice-président. Dans la mesure où les compétences en matière de logement social sont conférées à l'Agglomération depuis 2006 (en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, LRQ E-20.001, chap.II, art.19, par.10), le conseil d'agglomération est appelé désormais à statuer sur le remplacement ou la reconduction du mandat des administrateurs de la Corporation. Les autres administrateurs sont choisis parmi et par les locataires au terme d'un processus électoral balisé par règlement interne.

Les mandats des administrateurs sont de trois (3) ans. Nonobstant le terme d'office, tous les membres continuent d'exercer leur fonction jusqu'à leur remplacement. Un poste d'administrateur est maintenant vacant à la suite du départ pour raisons de santé de M. Roger Dionne qui occupait jusqu'à son départ la fonction de trésorier. Les fonctions de trésorier de la Corporation sont temporairement assumées par la vice-présidente du C.A., Mme Thiboutot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 13 0366 - 5 septembre 2013 : de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, Mme Danièle Thiboutot et de la désigner vice-présidente du conseil d'administration.

CG12 0093 - 22 mars 2013 : de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, M. Robert Petrelli à titre de président; M. Robert Labelle à titre de vice-président; M. Roger Dionne à titre d'administrateur et Mme Danielle Cécile à titre d'administrateur.

CG 09 0053 - 26 février 2009 : de reconduire pour une période de trois ans, le mandat, de messieurs Robert Labelle, Roger Dionne, Robert Petrelli et Denis Quirion, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance et de désigner monsieur Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.

CM05 0394 - 30 mai 2005 : de reconduire, pour une période de trois ans, le mandat des personnes dont les noms suivent à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, monsieur Robert Labelle, monsieur Robert Petrelli, monsieur Roger Dionne et monsieur Denis Quirion et de désigner monsieur Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.

CM02 0092 - 20 mars 2002 : d'entériner la nomination, pour une période de 3 ans, à titre de membres du conseil d'administration de la Corporation d'Habitations Jeanne-Mance, des personnes dont les noms suivent monsieur Robert Labelle, monsieur Roger Dionne et monsieur Robert Petrelli et de désigner monsieur Robert Labelle à titre de président de la corporation et monsieur Robert Petrelli à titre de vice-président.

Résolution du Conseil municipal du 25 juin 1958, constituant la Corporation des Habitations Jeanne-Mance.

DESCRIPTION

Le présent sommaire propose de nommer Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice, en remplacement de M. Roger Dionne.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration a procédé à l'analyse des enjeux qui se poseront pour les prochaines années, afin d'établir le profil de candidature recherché et assurer une dynamique optimale au sein du conseil. Le conseil juge nécessaire que le futur administrateur ait une bonne connaissance de l'environnement juridique et de la reddition de comptes particuliers au domaine de l'habitation sociale. Le conseil souhaite également que cette personne ait une expérience de gestion de l'immobilier social, qu'il soit familier des enjeux qui se posent dans les grands ensembles de logements publics, des attentes de la société civile et en mesure de contribuer à la réflexion sur les approches de gestion à privilégier. Le conseil est satisfait de la candidature de Mme Di Chiaro.

Mme Di Chiaro, retraitée récente (2014) de l'Office municipal d'habitation de Montréal, possède une expérience de 27 ans dans ce domaine, dont 13 ans à titre de cadre de direction. Elle possède une connaissance poussée des clientèles sociales et de leurs besoins. Elle est ainsi très au fait des défis particuliers touchant la gestion des grands ensembles, notamment en ce qui a trait à la cohabitation avec les secteurs riverains et au maillage avec des organismes dispensant des services aux occupants. Mme Di Chiaro a des compétences avérées en matière de gestion du personnel et de gestion financière, notamment pour avoir développé et géré un important portefeuille de logements abordables pour aînés (le réseau

EnHarmonie) à l'OMHM. Ceci est un atout important puisque les Habitations Jeanne-Mance comptent plus de 500 logements occupés par des personnes âgées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonctions des membres et officiers de la corporation nommés par le Conseil sont à titre gratuit sous réserve du droit de recevoir une allocation de présence. Le coût de cette allocation de présence est prévu au budget de la corporation et est assumé par la Ville. La Corporation d'habitation Jeanne-Mance accorde à ses administrateurs une allocation journalière de 200 \$. Cette allocation s'applique sans égard au nombre de réunions qui ont lieu dans la journée (certains administrateurs peuvent être appelés à siéger à plusieurs sous-comités du CA).

Le budget de la Corporation prévoit chaque année une somme pour ces allocations. Le remplacement d'un administrateur n'a donc pas d'incidence sur ce budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présence de gestionnaires compétents et expérimentés est essentielle à la fois pour assurer la préservation de l'important patrimoine collectif que constituent les habitations Jeanne-Mance, et pour veiller au développement d'un climat social sain et dynamique, qui contribue à l'*empowerment* et au mieux-être des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance se répercute sur la qualité de vie d'environ 1 700 résidents, et rayonne dans un secteur en mutation (Quartier Latin; quartier des Spectacles)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mme Di Chiaro sera avisée par lettre. Aucune autre opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville et de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE
Conseillère au développement de l'habitation

ENDOSSÉ PAR

Danielle CÉCILE
Directrice

Le : 2014-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Tél :

Approuvé le : 2014-10-30



Dossier # : 1143624044

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002

Il est recommandé de:
Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-10-30 15:25

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1143624044**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002

CONTENU

CONTEXTE

Le 27 octobre 2014, la Commission permanente sur l'inspecteur général déposait au conseil municipal sa recommandation suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0875 (2014-09-15): Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandation concernant l'appel de propositions 1111368002 (terrain Saint-Jacques/Notre-Dame)

CM14 0310 (2014-03-25): Nomination des membres à la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général

CM14 0307 (2014-03-25): Adoption du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général

DESCRIPTION

Le 13 septembre 2014, le Bureau de l'inspecteur général a transmis à la ville son rapport et sa recommandation concernant l'appel public de propositions 1111368002. Ce document a été déposé à la séance du conseil municipal du 15 septembre 2014, conformément à la Loi. Le 25 septembre 2014, la Commission permanente du conseil municipal sur l'inspecteur général a tenu une séance de travail pour étudier ce rapport.

La Commission recommande de donner suite à la recommandation de l'inspecteur général.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-30

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-10-30



Dossier # : 1145174003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements LaSalle (30 000 \$) et Saint-Léonard (50 000 \$).

Il est recommandé:
d'autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000\$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements LaSalle (30 000 \$) et Saint-Léonard (50 000 \$).

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2014-10-31 08:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1145174003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements LaSalle (30 000 \$) et Saint-Léonard (50 000 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Le programme *Quartiers 21* s'inscrit dans l'action 13 "Aménager des quartiers durables" du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* . Il vise à soutenir l'implantation, à l'échelle locale, de projets favorisant le développement de quartiers durables :

- par la prise en compte des dimensions environnementale, économique et sociale dans les actions envisagées;
- par l'application des principes de développement durable;
- par la mise en œuvre de projets qui s'inscrivent en continuité avec les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Le programme est géré et financé conjointement par la Ville de Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Le financement des projets s'étend sur une période de trois ans, conditionnel au dépôt de bilans satisfaisants et des budgets disponibles. Depuis 2010, le financement des projets est de 30 000 \$ pour l'an 1, de 50 000 \$ pour l'an 2 et de 50 000 \$ pour l'an 3.

Seize (16) projets ont été financés depuis cette date. La Ville de Montréal financera trois nouveaux projets en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1677 - 30 octobre 2013 - Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Saint-Léonard pour la poursuite du programme Quartiers 21 dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1229 – 14 août 2013 - Autoriser des virements budgétaires de 120 000 \$ en provenance de la Division du développement durable du Service de la qualité de vie, pour le démarrage de quatre (4) nouveaux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (30 000 \$), Rivière-des-Prairies-Pointe-

aux-Trembles (30 000 \$), Le Plateau-Mont-Royal (30 000 \$) et LaSalle (30 000 \$), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1883 - 14 novembre 2012 - Autoriser, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 170 000 \$ en provenance de la Division du développement durable pour le démarrage de quatre nouveaux projets Quartiers 21 dans les arrondissements Saint-Léonard (30 000 \$), Le Sud-Ouest (30 000 \$), Ville-Marie (30 000 \$), Rosemont-La Petite-Patrie (30 000 \$), et pour la poursuite d'un projet Quartiers 21 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (50 000 \$).

CE11 1894 - 23 novembre 2011 - Autoriser des virements budgétaires de 105 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour le démarrage d'un nouveau projet Quartiers 21 et la poursuite de deux projets Quartiers 21, dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Villeray-St-Michel-Parc-Extension (30 000 \$), Lachine (50 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (25 000 \$).

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 -2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010 - 2015.

CE10 1850 - 24 novembre 2010 - Autoriser un virement budgétaire de 82 000 \$ en provenance de la Direction de l'environnement et du développement durable pour l'implantation de trois projets *Quartiers 21* dans le cadre des actions du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (22 000 \$), Lachine (30 000 \$) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (30 000 \$).

DESCRIPTION

Huit projets Quartiers 21 sont actuellement en cours de réalisation. Pour le financement de ces projets:

- six sont supportés exclusivement par la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.
- un est supporté exclusivement par la Ville de Montréal.
- un est supporté conjointement par la Ville de Montréal et la DSP.

Les projets financés en tout ou en partie par la Ville de Montréal sont:

Projet « LaSalle : Des quartiers verts un développement durable » - Deuxième année de financement

Arrondissement LaSalle

Organisme promoteur : Table de développement social de LaSalle

Le projet vise à promouvoir et à encourager le transport actif dans l'arrondissement ainsi que le verdissement du territoire laSallois, particulièrement celui des zones dépourvues de couvert végétal. Il sera également l'instigateur de projets d'agriculture et de verger urbains et soutiendra des projets d'agriculture en milieu scolaire déjà existants.

Projet « On sème dans le voisinage » - Troisième année de financement

Arrondissement Saint-Léonard

Organisme promoteur : Nature-Action Québec - Écoquartier de Saint-Léonard

Le projet vise la réduction des îlots de chaleur et du ruissellement des eaux de pluie par la plantation d'arbres et la diminution de la surface asphaltée sur la rue Jean-Talon Est. Il souhaite aussi la mise en place de grands bacs de jardinage dans une école à proximité, fréquentée par 680 enfants du quartier. De plus, afin de contribuer à l'accessibilité de la rue commerciale pour les piétons, des aménagements sécuritaires destinés aux marcheurs et répondant aux besoins de ceux-ci seront proposés.

Note : La répartition du financement des projets entre la Direction de la santé publique de Montréal et la Ville de Montréal est incluse en pièce jointe. Le projet « LaSalle : Des quartiers *verts* un développement durable » sera financé conjointement par la Ville (30 000 \$) et par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (20 000 \$) et le projet « On sème dans le voisinage » sera financé en totalité par la Ville (50 000 \$).

JUSTIFICATION

Les deux projets répondent à l'objectif poursuivi par cette action du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, soit de favoriser le développement de quartiers durables. Lors de la première année, ces projets ont été retenus suite à un processus de sélection, impliquant notamment une recommandation par un comité consultatif composé de représentants de certains services de la Ville de Montréal, de la Direction de la santé publique de Montréal, ainsi que de membres des différents secteurs de la collectivité montréalaise.

Après analyse du bilan 2013-2014 et de la planification 2014-2015 de ces deux projets en cours, le comité directeur du programme *Quartiers 21* recommande le financement de la deuxième année d'activité du projet « LaSalle : Des quartiers *verts* un développement durable » et de la troisième année d'activité du projet « On sème dans le voisinage » par la Division du développement durable de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de permettre l'allocation des fonds pour les projets respectifs, la transaction financière se réalisera comme suit :

Une somme totale de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable sera distribuée à la hauteur de 30 000 \$ à l'arrondissement LaSalle et de 50 000 \$ à l'arrondissement Saint-Léonard.

Ensuite, par le biais de décisions de leur conseil d'arrondissement :

- l'arrondissement LaSalle versera 30 000 \$ à l'organisme Table de développement social de LaSalle pour poursuivre leur projet « LaSalle : Des quartiers *verts* un développement durable »;
- l'arrondissement de Saint-Léonard versera 50 000 \$ à l'organisme Nature-Action Québec - Écoquartier de Saint-Léonard pour poursuivre leur projet « On sème dans le voisinage ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Quartiers 21* est l'une des interventions de la Ville de Montréal dans le cadre de l'orientation « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » et plus précisément de l'action 13 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, « Aménager des quartiers durables ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, il permettra de démarrer des projets axés sur l'amélioration du cadre bâti à Montréal. Dans le cas contraire, la mise en œuvre du programme *Quartiers 21*

serait compromise de même que le partenariat financier avec la Direction de la santé publique de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Virements et déboursés effectués en 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
LaSalle , Direction des services administratifs (Louise TRAHAN)

Avis favorable :
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Danielle MIMEAULT)

Avis favorable avec commentaires :
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Natacha BEAUCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques GROU
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Chef de division

Le : 2014-10-29

CE : 30.009

2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010

2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1145205008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges de la Ville - Volet municipal au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-01 09:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145205008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 septembre 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 30 septembre 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et des charges projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et des charges réels au 30 septembre 2014 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 30 septembre 2014, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 45,6 M\$, soit une variation de 1,0 % par rapport à la même période de 2013. Cette variation de 45,6 M\$ résulte principalement d'une augmentation de 112,6 M\$ au niveau des revenus de taxes et des paiements tenant lieu de taxes, d'une diminution de 10,7 M\$ au niveau des services rendus, d'une augmentation de 9,1 M\$ au niveau des autres revenus et finalement d'une diminution de 66,9 M\$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des charges réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des dépenses de 62,7 M\$, soit une variation de 2,0 % par rapport à la même période de 2013. Cette variation de 62,7 M\$ résulte principalement d'une diminution nette de 20,4 M\$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur, d'une diminution de 23,3 M\$ au niveau des charges reliées à l'activité neige, d'une diminution de 10,8 M\$ au niveau des services professionnels, techniques et autres, d'une diminution de 4,1 M\$ au niveau de la location d'immeubles et terrains, d'une diminution de 3,5 M\$ au niveau de l'entretien des actifs de la Ville, d'une diminution de 6,1 M\$ au niveau des biens non durables, d'une augmentation de 25,4 M\$ au niveau des frais de financement et finalement d'une diminution de 14,6 M\$ au niveau des autres objets de dépenses. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, l'état des revenus et dépenses présente un surplus de 71,9 M\$ composé d'un surplus de 52,8 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 19,1 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en baisse de 8,2 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014. Cette prévision représente les revenus réels au 30 septembre ainsi qu'une projection des trois derniers mois estimée en fonction de la tendance observée pour les mois de juillet, août et septembre;
- Les prévisions liées aux transactions immobilières permettront de générer des revenus additionnels de droits de mutation de 15,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- La révision de la valeur des nouveaux bâtiments et la hausse des permis de construction permet d'anticiper un surplus de 10,0 M\$ lié aux taxes et aux paiements tenant lieu de taxes ;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M\$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M\$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une réduction des dépenses anticipée de 20,0 M\$ dans les services corporatifs;
- Une économie prévue de 15,0 M\$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 32,6 M\$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération, à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente;
- Un montant de 15,0 M\$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés

permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M\$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M\$ pour 2014 ;

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

Raoul CYR
Directeur - Direction - Informations financières
et contrôle internes

ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

Le : 2014-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1145205009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges de la Ville - Volet agglomération au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice.
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-11-01 09:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145205009

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables , Division Opérations budgétaires et comptables - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	État des revenus et des charges au 30 septembre 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville au 30 septembre 2014 comparé avec le 30 septembre 2013.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 septembre 2014 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2014. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 septembre 2014 - Global Ville et de l'état des revenus et de dépenses projetés au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'état comparatif des revenus et charges réels au 30 septembre 2014 - Global Ville

Dans un objectif de permettre une information financière plus régulière, l'administration municipale a opté en 2013 pour une production trimestrielle de ses résultats financiers, soit

le 31 mars, le 30 juin et le 30 septembre.

L'état comparatif des revenus réels dressés au 30 septembre 2014, présenté en pièce jointe, montre une augmentation totale des revenus de 45,6 M\$, soit une variation de 1,0 % par rapport à la même période de 2013. Cette variation de 45,6 M\$ résulte principalement d'une augmentation de 112,6 M\$ au niveau des revenus de taxes et des paiements tenant lieu de taxes, d'une diminution de 10,7 M\$ au niveau des services rendus, d'une augmentation de 9,1 M\$ au niveau des autres revenus et finalement d'une diminution de 66,9 M\$ au niveau des paiements de transfert. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

L'état comparatif des charges réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une diminution totale des charges de 62,7 M\$, soit une variation de 2,0 % par rapport à la même période de 2013. Cette variation de 62,7 M\$ résulte principalement d'une diminution nette de 20,4 M\$ au niveau de la masse salariale et des cotisations de l'employeur, d'une diminution de 23,3 M\$ au niveau des charges reliées à l'activité neige, d'une diminution de 10,8 M\$ au niveau des services professionnels, techniques et autres, d'une diminution de 4,1 M\$ au niveau de la location d'immeubles et terrains, d'une diminution de 3,5 M\$ au niveau de l'entretien des actifs de la Ville, d'une diminution de 6,1 M\$ au niveau des biens non durables, d'une augmentation de 25,4 au niveau des frais de financement et finalement d'une diminution de 14,6 M\$ au niveau des autres objets de dépenses. Des explications plus détaillées concernant ces variations sont incluses dans les fichiers respectifs ci-joints.

Évolution budgétaire au 30 septembre 2014

Au 30 septembre 2014, l'état des revenus et des charges présente un surplus de 71,9 M\$ composé d'un surplus de 52,8 M\$ pour le volet municipal et d'un surplus de 19,1 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- Les projections des revenus liées aux contraventions en circulation et stationnement sont en baisse de 8,2 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014. Cette prévision représente les revenus réels au 30 septembre ainsi qu'une projection des trois derniers mois estimée en fonction de la tendance observée pour les mois de juillet, août et septembre;
- Les prévisions liées aux transactions immobilières permettront de générer des revenus additionnels de droits de mutation de 15,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2014;
- La révision de la valeur des nouveaux bâtiments et la hausse des permis de construction permet d'anticiper un surplus de 10,0 M\$ lié aux taxes et aux paiements tenant lieu de taxes ;
- La fermeture de la Société de vélo en libre-service permet de compenser pour 5 M\$ la perte du prêt consenti par la Ville à la Société ;
- La non réalisation d'un revenu de 8,9 M\$ prévu au budget 2014 afin de compenser la perte de la subvention pour le Fonds de recrutement des policiers ;
- Une réduction des dépenses anticipée de 20,0 M\$ dans les services corporatifs;
- Une économie prévue de 15,0 M\$ liée aux dépenses contingentes ;
- Une révision à la baisse de 32,6 M\$ des dépenses corporatives, liées notamment à la rémunération, à une surévaluation des comptes à payer de l'année précédente;

- Un montant de 15,0 M\$, de compétence d'agglomération, avait été prévu lors de la confection du budget pour assurer l'équilibre budgétaire de 2014. Après les résultats de l'exercice de 2013, les surplus cumulés permettaient l'affectation d'une somme de 10,0 M\$. Il en résulte ainsi un manque à gagner de 5,0 M\$ pour 2014 ;

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère en planification budgétaire

Raoul CYR
Directeur - Direction - Informations financières
et contrôle internes

ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN
Directrice - opérations budgétaires et
comptables

Le : 2014-10-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2014-10-31



Dossier # : 1142904012

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904013

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904016

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 de la Corporation Anjou 80

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation Anjou 80.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:27

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904017

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:27

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904018

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:29

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904014

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 07:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1142904015

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2015 du Bureau du Taxi

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Bureau du Taxi.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-05 13:03

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Dossier # : 1144136001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites d'eau principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

Il est recommandé d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement du conseil de la ville intitulé «Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-14 10:52

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144136001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites d'eau principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

CONTENU

CONTEXTE

Les branchements d'eau et d'égout desservant les bâtiments de l'agglomération de Montréal sont raccordés à un réseau local de conduites d'aqueduc et d'égout, aussi appelées conduites secondaires. À leur tour, ces conduites secondaires sont raccordées à des conduites de transport d'eau potable ou d'eaux usées d'un quartier. Ces conduites de transport sont aussi appelés conduites principales. La construction et l'entretien de ces conduites principales de fort diamètre relève de l'agglomération de la Ville de Montréal. De plus, en vertu de l'article 143 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la ville peut percer un tunnel à au moins 15 m de profondeur sous tout terrain pour ses conduites d'eau et d'égout. Certaines conduites principales sont déjà localisées à des profondeurs supérieures à 15 mètres et il y a des corridors souterrains réservés à la construction de futures conduites principales.

Le risque de perforation des conduites principales s'est accru du fait :

- de l'essor des systèmes de géothermie qui génèrent des forages en profondeur dans l'espace privé;
- du développement des condominiums qui génèrent parfois le fonçage de pieux en profondeur dans l'espace privé;
- de l'absence totale d'encadrement réglementaire ou de suivi des forages dans l'espace privé.

Pour les mêmes raisons, le risque de se confronter à des installations permanentes privées en profondeur lors de développements futurs du réseau principal s'est aussi accru.

Plusieurs situations de « quasi accidents » sur les conduites principales (eau potable et/ou assainissement) lors de forages dans l'espace privé se sont produits, ce qui a entraîné, par exemple, la modification de son règlement de zonage 1310 par Ville Mont-Royal pour encadrer la construction des systèmes géothermiques.

Le Service de l'eau et certaines villes liées demande un outil réglementaire pour prévenir ces risques.

Les conséquences sur la qualité de l'eau et/ou la capacité d'alimenter les citoyens (consommation et protection incendie) pourraient être majeures en cas de défaillance d'une conduite principale suite à un forage.

L'élaboration du projet de règlement a été conduite par le comité technique dédié à l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout, comité regroupant des cadres du Service de l'eau, des arrondissements et des villes liées. Le projet constitue un consensus des représentants des villes de l'agglomération. Trois villes pilotes se sont portées volontaires pour tester l'encadrement proposé sur leurs processus opérationnels (Beaconsfield, Dorval et Ville Mont-Royal). Les commentaires reçus ont été intégrés pour adapter le projet de règlement en conséquence. Le projet a été présenté aux directeurs DAUSE des arrondissements de la Ville de Montréal et aux directeurs généraux des villes liées. Par la suite, des rencontres et des échanges techniques ont eu lieu avec des délégués nommés par les arrondissements et les villes liées. Enfin, les services corporatifs concernés ainsi que des intervenants externes (arpenteur géomètres, entrepreneurs en forage, etc.) ont aussi été consultés au cours du processus d'élaboration des dispositions réglementaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision

DESCRIPTION

Un consensus des villes de l'agglomération a été établi pour **développer une réglementation sur les forages dans l'espace privé mettant à risque les infrastructures souterraines d'agglomération**. Cette réglementation est articulée sur deux niveaux de juridiction :

- 1^{er} niveau : un règlement d'agglomération visant :
 - à ce que chaque ville liée se dote d'un règlement local de protection des conduites principales contre les forages, ceci dans un délai maximal d'un an;
 - à définir les éléments principaux de l'autorisation de forer (formulaire, points de vérification);
 - à établir l'obligation d'obtenir une autorisation du Service de l'eau avant de forer lorsque :
 - une conduite principale d'eau ou d'égout passe sous le lot ou le lot voisin du lieu prévu du forage;
 - il y a construction d'une installation permanente à plus de 15 m de profondeur suite au forage.
- 2^{ème} niveau : un règlement local dans chaque ville liée permettant de s'appuyer sur les comptoirs de services en place dans chaque ville (et donc les comptoirs de service en arrondissements).

Les demandes d'autorisation devront être déposées au comptoir de permis des Villes liées (incluant donc les arrondissements de Montréal). Les autorisations/refus seront stipulées au requérant après vérification et validation des plans de localisation par la Direction de la

production de l'eau potable et la Direction de l'épuration des eaux usées (les deux entités responsables des conduites principales). Un registre des installations privées permanentes en profondeur sera établi.

JUSTIFICATION

Au courant des dernières années, le risque de perforation des conduites principales s'est accru avec l'essor de la géothermie dans l'espace privé. Plusieurs situations de quasi accidents sont survenues. Les conséquences potentielles sont majeures en cas de perforation d'une conduite principale lors d'un forage ou d'un fonçage de pieux. Des corridors souterrains doivent être conservés pour la construction de futures infrastructures publiques en tréfonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier est conforme à l'orientation "Pratiquer une gestion responsable des ressources", car il vise à réduire les risques de fuites d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le risque de perforation d'une conduite principale d'eau ou d'égout suite à un forage sur un terrain privé est faible, mais les conséquences peuvent être très graves et comporter les inconvénients suivants :

- le risque de contamination de l'eau potable;
- la perte d'alimentation en eau potable (consommation et sécurité incendie) de plusieurs quartiers;
- des interventions en urgence sur une conduite principale pour résorber la perforation (coûts et faisabilité technique);
- des dommages aux biens et personnes suite à la perforation d'une conduite principale d'eau (tel que lors de l'incident dans la cour de l'ancienne Gare Viger);
- des infiltrations-exfiltrations dans le réseau d'assainissement (avec les conséquences sur la stabilité des sols environnants et les infrastructures de surface) suite à la perforation d'une conduite d'égout principale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication devra être élaborée en vue d'informer les entrepreneurs en forage faisant affaire à Montréal sur l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne - Hiver 2014 : développement et mise en œuvre du règlement local de la Ville de Montréal régissant les forages dans l'espace privée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 143 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal l'autorise à percer un tunnel en dessous de tout terrain à une profondeur de plus de 15 m.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :
Ville de Mont-Royal , Direction (Ava L. COUCH)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction (Gaétan GUIBORD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et
Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves FAUCHER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-29

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2014-10-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2014-10-10



Dossier # : 1140196009

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-012] afin de modifier la disposition relative au cumul des subventions.

Il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-012].

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-30 14:53

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1140196009**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-012] afin de modifier la disposition relative au cumul des subventions.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de du programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal est appelée à contribuer financièrement au montage financier des projets de nouveaux logements sociaux sur son territoire qui ne seraient pas viables sans cette aide supplémentaire. Le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif [02-012], adopté en 2002, encadre cette contribution municipale. Jusqu'à récemment, cette bonification aux sommes prévues dans le programme Accès-Logis était puisée à même le programme-cadre Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ dont les sommes provenaient pour moitié de la Ville et l'autre moitié de la SHQ.

Dans la foulée du budget déposé par le gouvernement, en juin 2014, et l'absence d'investissement dans le PRQ pour de nouveaux engagements, la Ville de Montréal a entrepris de lancer de nouveaux programmes municipaux d'aide financière et de maintenir la contribution de la Ville de Montréal pour la bonification Accès-Logis. Ces éléments ont fait l'objet d'un sommaire décisionnel soumis pour adoption au conseil municipal du 27 octobre 2014 (1140196008).

Le présent sommaire décisionnel vise à modifier la disposition du Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-012] relative au cumul de subventions pour tenir compte de la création de programmes municipaux à l'extérieur du cadre du PRQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1411 - 10 septembre 2014. Résolution relative à l'adoption par le conseil municipal des nouveaux programmes municipaux d'aide financière (1140196008).

CM14 0724 – 18 août 2014. Déclaration pour le réinvestissement par le gouvernement du Québec au Programme Rénovation-Québec;

CM14 0009 – 27 janvier 2014. Déclaration pour le maintien des investissements et l'amélioration des programmes du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de

logement social et communautaire;

CE13 1289 – 21 août 2013. Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

CM12 0896 – 22 octobre 2012. Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CM02 0973 – 16 décembre 2002. Approbation de l'entente entre la SHQ et la Ville de Montréal relatif au PRQ (1020602008);

CM02 0531 – 20 juin 2002. Adoption du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif* (02-102) (1020644008).

DESCRIPTION

La Direction de l'habitation propose de modifier l'article 21 du règlement de la manière suivante, de façon à inclure les nouveaux programmes municipaux, ainsi que tout autre règlement municipal similaire émanant d'une autre municipalité de l'agglomération, à l'interdiction déjà prévue d'un cumul de subventions dans le cadre du PRQ.

21. *La subvention prévue au présent règlement ne peut être cumulée avec une subvention accordée en vertu de tout autre règlement municipal découlant du programme Rénovation Québec ou instituant un programme d'aide à la rénovation, à la stabilisation des fondations, à la démolition-reconstruction ou à la construction résidentielle.*

Ne constitue pas une subvention au sens du présent article, les sommes versées dans le cadre d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux .

JUSTIFICATION

Cette modification est rendue nécessaire par l'adoption de règlements municipaux qui viennent remplacer les programmes liés au PRQ. Le changement permet donc d'empêcher, comme c'est le cas actuellement pour les programmes liés au PRQ, la possibilité pour un projet d'obtenir une bonification Accès-Logis et une aide financière en vertu, notamment, des programmes municipaux Rénovation résidentielle majeure, Stabilisation des fondations et Rénovation à la carte. Il permet toutefois de cumuler l'aide reçue pour les infrastructures dans le cadre du règlement sur les infrastructures (08-013).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification réglementaire n'a pas d'impact financier sur les budgets de subventions. Le financement des nouveaux programmes municipaux de subvention est abordé dans le sommaire décisionnel mentionné plus haut (1140196008).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En permettant de bonifier l'aide pour la construction de logements sociaux le programme de bonification Accès-Logis respecte l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Empêche le cumul de subvention suite à l'entrée en vigueur de nouveaux règlements municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion lors du conseil d'agglomération du 27 novembre.
- Adoption au conseil d'agglomération du 12 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-29

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2014-10-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

Approuvé le : 2014-10-29



Dossier # : 1145179003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal pour préciser les critères de sélection de ses membres.

Adopter le Règlement modifiant le Règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CM02 0777) pour préciser les critères de sélection de ses membres.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 10:32

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145179003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement 02-177 constituant le Conseil jeunesse de Montréal pour préciser les critères de sélection de ses membres.

CONTENU

CONTEXTE

1) Trois articles du Règlement 02-177, constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CjM), encadrent la nomination de ses membres.

L'article 1 :

*« Dans le présent règlement, les mots suivants signifient:
« conseil » : le Conseil jeunesse de Montréal;
« membre » : une personne âgée entre 16 et 30 ans;
« résidant » : le fait pour une personne d'avoir, sur le territoire de la Ville de Montréal, son domicile principal ou sa place d'affaires depuis au moins 1 an. »*

L'article 3 :

*« Le conseil est composé de 15 membres, dont un président et un vice-président. Parmi ces membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest. Pour l'application du deuxième alinéa, l'Est, le Centre et l'Ouest de la ville correspondent aux territoires suivants:
1° « l'Est » : les arrondissements Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie;
2° « le Centre » : les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Verdun, LaSalle, Outremont, Le Plateau Mont-Royal, et Ville-Marie;
3° « l'Ouest » : les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Le Sud-Ouest. »*

La répartition géographique prévue à l'article 3 a été déterminée en 2002 au moment de la mise sur pied du conseil et se voulait représentative du nombre de jeunes résidant dans chacun des trois regroupements d'arrondissements.

L'article 4 :

« Les membres sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard des questions relatives aux jeunes et de façon à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise. »

2) Une campagne de recrutement s'est déroulée auprès de l'ensemble des jeunes Montréalais et Montréalaises du 1er octobre au 3 novembre 2012, en vue de combler les besoins de remplacement et pour constituer une liste de réserve pour des besoins ultérieurs. Un comité de sélection de cinq personnes a été constitué : trois élus représentant les partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal. Soixante et une candidatures ont été reçues au cours de cette campagne de recrutement. Treize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Compte tenu du grand nombre de personnes intéressées à devenir membre du CjM, une présélection a été effectuée pour assurer d'une juste représentation des candidats en regard des caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, arrondissement, étudiant ou travailleur, appartenance ethnique.) Trente candidats ont été rencontrés en entrevue et vingt et un ont été sélectionnés et inscrits sur la liste de réserve pour les 3 secteurs (Est, Centre, Ouest).

3) À la suite de la démission d'une membre provenant du secteur Ouest, un nouvel appel de candidature, ciblé au secteur Ouest, a été lancé du 5 mars au 2 avril 2014, puisqu'il n'y avait plus de candidats disponibles pour ce secteur. Le siège est demeuré vacant tout au long du processus. Une douzaine de candidats restaient encore dans la liste de réserve de la dernière campagne de recrutement en 2012-2013, mais ils demeuraient dans les secteurs Est et Centre.

Un nouveau comité de sélection a été constitué, composé de représentants des partis politiques siégeant au conseil municipal, d'un fonctionnaire responsable de la jeunesse au Service de la diversité sociale et des sports et de la coordination du Conseil jeunesse de Montréal. Vingt-quatre candidatures ont été reçues au cours de cette campagne de recrutement. Huit n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection et deux personnes ont abandonné le processus de sélection. Quatorze personnes ont été rencontrées en entrevue et huit ont été sélectionnées pour être inscrites sur la liste de réserve du secteur Ouest.

4) Lorsque vient le temps de nommer un nouveau membre, parmi la banque de candidatures, quatre facteurs influencent le choix du ou de la future membre.

- a. territoire de résidence (Est-Centre-Ouest)
- b. objectif de parité homme-femme
- c. objectif de parité caucasien/membre de communautés culturelle
- d. objectif de parité pour les groupes d'âge (16-20/21-25/26-30)

Dans le cas des trois derniers facteurs, le Règlement ne précise aucun objectif quantitatif pour définir la volonté de « refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE 12.002 en date du 19 juin 2002 : 1 - Approuver la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) 2- Mandater le Service du développement social et communautaire pour mettre en place et coordonner les activités du Conseil jeunesse de Montréal.
- CM 02 0777 en date du 23 septembre 2002 : Adopter le projet de règlement constituant le Conseil jeunesse de Montréal (CjM)

DESCRIPTION

Afin d'éviter les appels de candidatures ciblés par secteur Est-Centre-Ouest et faciliter la gestion de la banque de réserve de candidatures, il apparaît souhaitable de modifier le Règlement :

1) en supprimant la répartition géographique de l'article 3 du Règlement (partie soulignée)

« Le conseil est composé de 15 membres, dont un président et un vice-président. Parmi ces membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest. Pour l'application du deuxième alinéa, l'Est, le Centre et l'Ouest de la ville correspondent aux territoires suivants:

1° « l'Est » : les arrondissements Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Montréal-Nord, Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie;

2° « le Centre » : les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Verdun, LaSalle, Outremont, Le Plateau Mont-Royal, et Ville-Marie;

3° « l'Ouest » : les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Saint-Laurent, Pierrefonds-Roxboro et Le Sud-Ouest. »

et

2) en ajoutant l'élément « géographique » à l'article 4 du Règlement (partie soulignée), de manière à préciser la représentativité souhaitée des membres du CjM et assurer qu'ils proviennent d'une majorité des arrondissements montréalais.

« Les membres sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard des questions relatives aux jeunes et de façon à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité culturelle, linguistique, géographique et sociale de la jeunesse montréalaise. »

JUSTIFICATION

- L'obligation de la répartition géographique peut avoir un impact sur l'atteinte de la parité homme femme, la diversité ethnoculturelle et la représentativité des différents groupes d'âge. Ainsi, en 2012, un déséquilibre s'est produit lors de la nomination de plusieurs membres [départ de 5 femmes et 2 hommes (ratio 8 :6) remplacés par 1 femme et 6 hommes (ratio 4 :10)].

- L'actuel Règlement fait que plusieurs membres peuvent provenir d'un même arrondissement, ce qui nuit à la représentativité territoriale des membres.
- La modification permettrait de viser plus facilement la parité sur les autres facteurs de représentativité (diversité culturelle, linguistique et sociale) selon la disponibilité de la liste de rappel.
- La modification permettrait une uniformité des manières de faire avec le Conseil des Montréalaises et le Conseil interculturel de Montréal, le CjM étant le seul des 3 conseils consultatifs à posséder cette définition géographique de ses membres.
- La modification permettrait d'éviter de lancer un appel de candidatures ciblé par secteur lorsqu'il n'y a plus de candidatures disponibles dans un secteur donné et de faire appel aux autres candidates et candidats en attente d'être nommés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées au Règlement limiteraient :

- les coûts engendrés par un appel de candidatures ciblé par secteur plutôt qu'auprès de l'ensemble du territoire de la Ville;
- les coûts engendrés par un appel de candidatures alors que des candidats sont disponibles dans la banque de réserve.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications proposées permettraient de :

- gérer plus facilement la banque de candidatures en permettant de sélectionner un candidat dans l'ensemble de la banque de réserve plutôt que par secteur géographique;
- éviter de démobiliser et démotiver des jeunes intéressés à s'impliquer au sein du CjM, qui sont inscrits dans la banque de réserve et qui peuvent attendre jusqu'à deux ans avant d'être nommés, s'ils ne résident pas dans le bon secteur géographique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement sera appliqué lors des prochaines nominations.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Mokhtar Mehdi LEKEHAL)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélinna BERGERON CHAMPAGNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin CRÉPEAU
CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-24

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2014-11-03



Dossier # : 1142714003

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

Adopter le projet de règlement intitulé : "Règlement modifiant le règlement sur le conseil interculturel de Montréal."

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-11-03 10:35

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1142714003

Unité administrative responsable :	Conseil Interculturel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044)

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil interculturel de Montréal (CiM) est une instance consultative de la Ville de Montréal en matière de relations interculturelles. Il conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et politiques municipales à mettre en oeuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville.

Le règlement sur le Conseil interculturel de Montréal a été adopté au printemps 2002. Après plus de 10 ans d'existence, il convenait de revoir ce règlement pour réviser et actualiser certaines dispositions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM02 0044 - 26 février 2002 - Avis de motion - Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal

CM02 0137 - 26 mars 2002 - Adoption d'un règlement sur le Conseil interculturel de Montréal

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à :

- prévoir que les membres du Conseil interculturel reflètent la diversité culturelle et linguistique de Montréal et qu'il y ait une représentativité hommes/femmes;
- prévoir des règles claires concernant la durée des mandats des membres;
- prévoir un quorum à la majorité des membres, lorsqu'il y a vacance de postes.

JUSTIFICATION

La première modification vise à ajouter la nécessité pour le Conseil de recruter des membres bénévoles de la société civile représentant la diversité culturelle, linguistique et sociale montréalaise. De plus, le règlement prévoit que le Conseil veillera à assurer la représentativité hommes/femmes.

" De plus, les membres sont choisis de façon à refléter la diversité culturelle, linguistique et sociale de Montréal, ainsi que la représentativité hommes/femmes."

- La deuxième modification vise à clarifier la durée des mandats des membres. Anciennement, les membres étaient nommés pour des périodes allant de 1 an à 3

ans. Cette pratique faisant en sorte que le Conseil devait régulièrement renouveler le mandat de membres ou encore, en remplacer. En établissant que les premiers mandats sont d'une durée de 3 ans de même que les deuxièmes mandats, le Conseil assure une stabilité des membres tout en évitant de nombreux appels de candidatures.

"Les membres sont nommés par le conseil de la ville pour un mandat d'une durée de 3 ans; ce mandat ne peut être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois.

Malgré le précédent alinéa, lors de la constitution du conseil, les premiers mandats des membres sont de:

- 1° un an pour 5 membres*
- 2° deux ans pour 5 autres membres*
- 3° trois ans pour les 5 autres membres.*

Par la suite, tous ces mandats sont renouvelables une seule fois consécutive pour une durée de trois ans."

- La dernière modification apporte une nuance à la règle du quorum à 8 membres. Le Conseil est constitué de 15 membres mais il arrive que des postes soient vacants pendant une période ce qui rend difficile l'atteinte du quorum pour la tenue d'assemblées générales. En prévoyant un quorum à la majorité des membres, les assemblées peuvent valablement se tenir.

"En cas de vacance de postes, le quorum est établi à la majorité des membres"

ASPECT(S) FINANCIER(S)

aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équité sociale étant une dimension du développement durable, les activités menées par le conseil ainsi que les avis publiés sont des actions qui visent à favoriser le rapprochement interculturel et un mieux vivre ensemble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement - Séance du conseil municipal du 15 décembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la diversité sociale et des sports , Direction (Marc RIVEST)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélissandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-28

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2014-11-03

CE : 40.005
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-149 autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Système 4)

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le Règlement R-149 autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2014-10-22 09:07
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire : Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction



RÈGLEMENT R-149

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS DE DOLLARS (570 000 000 \$) POUR FINANCER LA QUATRIÈME PHASE DU PROGRAMME DE MAINTIEN DU PATRIMOINE DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU MÉTRO (PROGRAMME RÉNO-SYSTÈMES 4)

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro et, que dans le cadre de son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société assure le maintien, la fiabilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du réseau du métro, ainsi que l'optimisation de ses investissements;

ATTENDU que la Société, depuis 2001, a procédé aux phases 1, 2 et 3 de son Programme de maintien des équipements fixes du métro (ci-après le « Programme Réno-Systèmes »);

ATTENDU que la Société a préparé un plan d'investissement définissant les besoins afin d'établir l'envergure, le budget et l'échéancier sommaires des travaux à réaliser à la phase 4 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU que les travaux prévus dans le plan d'investissement visent les sept (7) projets suivants : 1) Énergie : remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, la conversion et la distribution électrique du métro, 2) Accessibilité : rendre accessible universellement certaines stations du métro, 3) Ventilation : mise à niveau du système de ventilation du tunnel, 4) Installations motorisées : remplacement ou réfection majeure d'équipements de transport vertical et réfection ou remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel et portes coupe débit, 5) Télécommunication et contrôle des procédés d'exploitation : remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle, 6) Voie : remplacement d'équipements de voie, et 7) Contrôle des trains : remplacement des équipements de contrôle des trains;

ATTENDU que la Société doit défrayer les coûts pour l'opération du bureau de projets et les activités connexes à la phase 4 du Programme Réno-Systèmes;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ces projets;

ATTENDU que la Société doit octroyer plusieurs contrats pour réaliser les projets prévus au présent règlement d'emprunt;

ATTENDU que la phase 4 du Programme Réno-Systèmes est prévue au « Programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 », sous la rubrique « Machinerie, Équipement et Outillage » dans l'onglet « Réseau du Métro »;

ATTENDU que l'ensemble des coûts capitalisables estimés de la phase 4 du Programme Réno-Systèmes est de **CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS DE DOLLARS (570 000 000 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, lequel montant fera l'objet d'un ou de plusieurs emprunts à long terme et d'emprunts temporaires;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au remboursement des emprunts, aux paiements des intérêts et aux dépenses accessoires et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQUANTE SEPT MILLIONS DE DOLLARS (57 000 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-149 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS DE DOLLARS (570 000 000 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQUANTE-SEPT MILLIONS DE DOLLARS (57 000 000 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 1^{ER} OCTOBRE 2014




PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINE PAGE : ANNEXE A

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 2.10.2014

ANNEXE A
SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-149

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS DE DOLLARS (570 000 000 \$) POUR FINANCER LA QUATRIÈME PHASE DU PROGRAMME DE MAINTIEN DU PATRIMOINE DES ÉQUIPEMENTS FIXES DU MÉTRO (PROGRAMME RÉNO-SYSTÈMES 4)

PROJET	Phase 4 Montant estimé	Total
<p>A. ÉNERGIE</p> <p>Remplacement des équipements et infrastructures servant à l'alimentation, à la conversion et à la distribution électrique du métro, tels que postes de district, postes de redressement, postes secondaires de distribution, éclairage en tunnel, étagères à câbles, incluant l'acquisition de droits immobiliers.</p> <p style="text-align: right;">Biens et services Main-d'œuvre interne :</p>	<p>70 819 673 \$ <u>23 725 531 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL A :		94 545 204 \$
<p>B. ACCESSIBILITÉ</p> <p>Rendre accessible universellement certaines stations du métro en y intégrant notamment des ascenseurs, incluant l'acquisition de droits immobiliers.</p> <p style="text-align: right;">Bien et services : Main-d'œuvre interne :</p>	<p>50 946 552 \$ <u>4 130 506 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL B :		55 077 058 \$
<p>C. VENTILATION</p> <p>Mise à niveau du système de ventilation du tunnel qui permet de générer et de contrôler la circulation d'air dans les tunnels et les stations du métro. La mise à niveau nécessite des travaux tels que la construction ou la réparation de postes et puits de ventilation, incluant le démantèlement d'anciens postes de ventilation, l'acquisition et l'installation de panneaux pompiers, ainsi que l'acquisition de droits immobiliers.</p> <p style="text-align: right;">Bien et services : Main-d'œuvre interne :</p>	<p>114 503 312 \$ <u>2 775 067 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL C :		117 278 379 \$
<p>D. INSTALLATIONS MOTORISÉES</p> <p>Remplacement ou réparation majeure d'équipements de transport vertical, tels que des escaliers mécaniques et des monte-charges, ainsi que la réparation ou le remplacement de puits de ventilation naturelle, de postes d'épuisement en tunnel et portes coupe débit.</p> <p style="text-align: right;">Bien et services : Main-d'œuvre interne :</p>	<p>14 202 887 \$ <u>1 200 489 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL D :		15 403 376 \$

PROJET	Phase 4 Montant estimé	Total
<p>E. TÉLÉCOMMUNICATIONS ET CONTRÔLE DES PROCÉDÉS D'EXPLOITATION (TCPE)</p> <p>Remplacement ou additions de systèmes et d'infrastructures requis au contrôle des procédés d'exploitation et à la communication opérationnelle tels que centre de contrôle de relève, télétransmission, vidéosurveillance, radiocommunication, téléphonie d'assistance, intégration des équipements à la commande centralisée et démantèlement d'anciens équipements.</p> <p>Biens et services : Main-d'œuvre interne :</p>	<p>62 052 018 \$ <u>24 875 347 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL E :		86 927 365 \$
<p>F. VOIE</p> <p>Remplacement d'équipements de voie tels que les supports de rails, les barres de guidages et coupons neutres.</p> <p>Bien et services : Main-d'œuvre interne :</p>	<p>3 864 726 \$ <u>11 069 492 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL F :		14 934 218 \$
<p>G. CONTRÔLE DES TRAINS</p> <p>Remplacement des équipements du système de contrôle des trains tels que des équipements au sol, des équipements embarqués de contrôle des trains, des éléments logiques statomagnétiques et du câblage.</p> <p>Biens et services : Main d'œuvre interne :</p>	<p>28 794 395 \$ <u>4 302 782 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL G :		33 097 177 \$
<p>H. ACTIVITÉS CONNEXES</p> <p>Services d'ingénierie, d'approvisionnement, de gestion de la construction, études, estimations, gestion et contrôle des coûts, autres services professionnels, coûts d'opération du bureau de projets, main-d'œuvre interne.</p>	<p><u>95 247 607 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL H :		95 247 607 \$
<p>CONTINGENCES DU PROGRAMME TAXES NETTES DE RISTOURNES</p>	<p>22 000 000 \$ <u>15 851 508 \$</u></p>	
SOUS-TOTAL – CONTINGENCES ET TAXES :		<u>37 851 508 \$</u>
TOTAL DES ITEMS A À H AINSI QUE DES CONTINGENCES ET TAXES NETTES DE RISTOURNES :		550 361 892 \$
FRAIS FINANCIERS	<u>19 638 108 \$</u>	
TOTAL FRAIS FINANCIERS :		<u>19 638 108 \$</u>
<u>GRAND TOTAL</u>		<u>570 000 000 \$</u>



Dossier # : 1146767002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue Wilfrid-Reid » à la nouvelle voie de circulation sise sur les lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec, puis attribuer les toponymes « rue Jean-Gascon » au lot 5 282 501 et « rue des Outardes » au lot 5 282 502, correspondant au prolongement des voies existantes dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Il est recommandé :

- de nommer « rue Wilfrid-Reid », la voie de circulation sise sur les lots numéros 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec, comme indiqué sur le plan joint au dossier;
- de nommer « rue Jean-Gascon », le lot 5 282 501 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, et de nommer « rue des Outardes », le lot 5 282 502 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-14 11:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146767002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Attribuer le toponyme « rue Wilfrid-Reid » à la nouvelle voie de circulation sise sur les lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec, puis attribuer les toponymes « rue Jean-Gascon » au lot 5 282 501 et « rue des Outardes » au lot 5 282 502, correspondant au prolongement des voies existantes dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Saint-Laurent a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour attribuer un toponyme à une nouvelle voie de circulation et pour procéder à la dénomination de deux prolongements de voies existantes qui ont été versés au domaine public de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « rue Wilfrid-Reid » à la voie de circulation sise sur les lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec. Il vise également à attribuer le toponyme « rue Jean-Gascon » au lot 5 282 501 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, ainsi qu'à attribuer le toponyme « rue des Outardes » au lot 5 282 502 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante. Le tout comme indiqué sur les plans joints au dossier.

JUSTIFICATION

Wilfrid Thomas-Reid (1887-1968) est un ingénieur d'origine britannique, pionnier de la construction aéronautique canadienne, propriétaire et promoteur de l'aéroport de Cartierville et un des premiers constructeurs d'avions à Saint-Laurent. Ce toponyme s'inscrit dans la thématique aéronautique choisie pour ce secteur de l'arrondissement de Saint-Laurent et fait référence à l'histoire du lieu qui était autrefois occupé par l'aéroport de Cartierville.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 10 juillet 2013.

Comme indiqué dans le Répertoire historique des toponymes montréalais, la rue Jean-Gascon (1921-1988) est nommée ainsi en l'honneur du comédien et metteur en scène né à

Montréal et membre des Compagnons de Saint-Laurent. La rue des Outardes est nommée selon l'outarde ou la bernache du Canada. L'outarde est une oie sauvage au plumage noir brun, sauf son ventre et son collier qui sont blancs. Cet oiseau migrateur niche dans le nord du Canada et régulièrement au Québec. La formation de son vol en « V » lors de la migration est bien connue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de faire connaître aux usagers des citoyens qui se sont démarqués dans leurs domaines d'expertise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ces rues a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, comme convenu avec le Service des communications. L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-09-25

Marie-Soleil BROSSEAU
Conseillère en aménagement

Nathalie M MARTIN
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-10-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-10-10



Dossier # : 1142622012

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île à Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-10-24 13:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622012

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 12 septembre 2014, dans une lettre adressée au greffier de la Ville de Montréal, la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), responsable d'Hydro-Québec (H-Q), a signifié un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'H-Q ayant un impact significatif sur l'aménagement du territoire. À la lettre susmentionnée du MERN était jointe une fiche technique comportant, entre autres, une description de la nature de l'intervention projetée, ainsi que les motifs. La consultation des documents disponibles sur le site Internet d'H-Q, dont un bulletin d'information datant du printemps 2013, a permis de compléter la prise d'informations requises aux fins du présent sommaire décisionnel.

Rappelons que l'avis de l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité, en ce sens qu'il ne constitue pas une approbation finale du projet d'H-Q ni une caution partielle ou complète à son égard. Le présent avis porte sur la conformité du projet au schéma d'aménagement. Il s'agit donc d'évaluer si le concept mis de l'avant par H-Q tel que décrit à la fiche jointe à la lettre du 12 septembre 2014 est conforme ou non aux objectifs du schéma d'aménagement. En d'autres mots, il s'agit de déterminer si les dispositions du schéma d'aménagement permettent ou non la réalisation du projet tel qu'actuellement envisagé par H-Q.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

H-Q projette de construire une nouvelle ligne à 735 kV qui reliera le poste de la Chamouchouane, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, au poste du Bout-de-l'Île, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à Montréal. Pour renforcer l'alimentation de la boucle métropolitaine, une ligne existante sera déviée à la hauteur de l'autoroute 25 à Saint-Roch-de-l'Achigan afin d'alimenter le poste du Bout-de-l'Île par une liaison distincte. Ce tracé emprunte sur le territoire de l'agglomération une emprise

actuellement occupée par deux lignes à 315 KV, dont un tronçon sera démantelé définitivement à partir de Mascouche. La nouvelle ligne à 735 kV entrera sur l'île de Montréal en enjambant la rivière des Prairies, ce qui implique la construction de deux supports dans le lit de la rivière, soit un portique tubulaire à 735 kV et un pylône tubulaire à 315 kV.

Sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ce projet se traduit par le démantèlement, sur environ 4,2 km, des deux lignes à 315 kV existantes, lesquelles longent le côté nord de l'autoroute 40, pour faire place, dans la même emprise, à la reconstruction sur 3,5 km d'une de ces lignes et d'un tronçon de la nouvelle ligne à 735 Kv. Dans la partie nord du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies aux environs du stationnement situé en bordure du boulevard Gouin Est, la construction se fera cependant dans une nouvelle emprise pour permettre le raccordement des lignes aux nouvelles installations dans la rivière.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du schéma d'aménagement actuel de l'agglomération de Montréal qui est constitué de celui de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), en vigueur depuis le 31 décembre 1987.

Grandes affectations du sol

Selon les prescriptions du dossier cartographique du schéma d'aménagement portant sur les grandes affectations du sol et densités d'occupation, les diverses composantes du projet envisagé se situent à l'intérieur d'aires d'affectation « Industrie II », « Grandes emprises publiques » et « Parcs régionaux ». Selon le tableau des occupations du sol permises par aire d'affectation, les « grandes emprises publiques » sont autorisées dans les deux premières aires mentionnées, tandis que les « autres emprises publiques » sont autorisées dans les aires « Parcs régionaux ». Sur la base des définitions des occupations « grandes emprises » et « autres emprises publiques », le projet d'H-Q est conforme au schéma d'aménagement.

Densité

Relativement aux prescriptions du schéma d'aménagement portant sur les densités d'occupation, le projet se situe en partie à l'intérieur d'une aire de densité à vocation industrielle lourde ayant un coefficient d'occupation du sol moyen minimal de 0,2 et un COS moyen maximal de 2. Toutefois, ces prescriptions de densité ne s'appliquent pas à la catégorie d'occupation du sol « grandes emprises publiques » ou « autres emprises publiques » ni à ce type d'infrastructures linéaires, d'où la conformité de cet aspect du projet, ses composantes n'y étant pas assujetties.

Transport d'énergie

Par ailleurs, il est à noter que le schéma d'aménagement ne contient aucune orientation en ce qui concerne le transport d'énergie ni aucune disposition particulière qui pourraient imposer des contraintes à l'aménagement de lignes électriques. Au surplus, le schéma d'aménagement ne comporte aucune disposition au document complémentaire régissant le démantèlement d'infrastructures existantes en vue de leur reconstruction sur des emprises déjà existantes. Quant aux informations cartographiques se trouvant sur la carte 16 intitulée *Réseaux de transport d'énergie, de câblodistribution et de télécommunications*, elles illustrent entre autres l'emplacement du poste du Bout-de-l'Île et les corridors aériens existants qui y sont reliés. Le projet d'H-Q n'y est pas spécifiquement indiqué, mais vu le caractère indicatif de cette carte et les informations textuelles qui y sont associées, cet aspect du schéma d'aménagement n'empêche nullement la réalisation du projet tel qu'envisagé par H-Q.

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur depuis 1987, puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions, c'est-à-dire ni aux objectifs du schéma

d'aménagement ni aux dispositions du document complémentaire. Ce projet de ligne de transport électrique soumis par H-Q est repris et indiqué à la carte *transport d'énergie électrique* (carte 29) du projet de schéma, adopté par le conseil d'agglomération le 18 septembre 2014, qui fait l'objet d'une consultation publique par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Ce projet d'H-Q ne fait l'objet d'aucune disposition particulière dans les objectifs ou le cadre réglementaire proposés dans le projet de schéma de 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Investissement approximatif estimé par H-Q pour l'ensemble du projet : 1 123,8 M\$;
Aucune information spécifique quant aux investissements sur le territoire de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, H-Q souhaite que les travaux puissent débuter à l'été 2015 afin que la mise en service de la nouvelle ligne s'effectue à l'automne 2018. Les travaux prévus en 2015 sont relatifs au déboisement requis à l'extérieur du territoire de l'agglomération. Par conséquent, la non-transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait retarder l'avancement du traitement du dossier au détriment du respect de l'échéancier envisagé du projet par H-Q

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier vu sa nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis de conformité à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information au répondant d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Pierre LEGENDRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-10-01

Monique TESSIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-10-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-10-24

CE : 50.001
2014/11/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143751004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire (4020 et 4040, avenue Hingston, arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce)

Il est recommandé :
de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire (4020 et 4040, avenue Hingston, arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-06-03 11:58

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143751004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire (4020 et 4040, avenue Hingston, arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce)

CONTENU

CONTEXTE

Ayant été informée de l'intention du propriétaire du site de démolir l'église Saint-Columba pour redévelopper le terrain (en conservant le bâtiment abritant le centre communautaire), la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site auprès de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu
CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire (4020 et 4040, avenue Hingston, arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.
Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Division du patrimoine à la suite de son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce conformément aux procédures règlementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Robert DENIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Nathalie M MARTIN
Chef de division

Le : 2014-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-05-29

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-06-03